

(Condensé des principales nouvelles officielles de la soirée et de la r

AU CONSEIL ATLANTIQUE, à Rome, première séance plénière. Comme président du Comité des "Sages", Harriman annonce que le rapport sur les possibilités financières et économiques des Etats atlantiques, pour la défense commune, n'est pas terminé. Selon lui, la pénurie charbonnière européenne constitue l'une des plus graves difficultés. Il préconise des économies sur les stocks et un plus grand rendement de la production.

Eisenhower a déclaré : Le monde occidental a besoin de l'aide allemande - Il faut une armée européenne pour que l'Allemagne ne soit pas une menace - Le plan d'armée européenne et le plan Schuman sont les deux pas les plus importants sur la route de l'unité de l'Europe - Les deux faiblesses de l'Occident sont la tendance à la paresse et la propagande soviétique - Le N.A.T.O. est un organisme constitué pour sauver la paix et non une entreprise d'agression.

ROBERT SCHUMAN, présent à la Conférence de Rome, a été reçu par le Pape.

MONTGOMERY effectue pour le N.A.T.O. une tournée d'inspection en Hollande.

VINGT AVIONS "B-26" ont atterri à la base américaine de Bordeaux-Mérignac.

TRUMAN A NOMME ROGER L. PUTNAM au poste de directeur de la Stabilisation Economique, en remplacement de Johnston, récemment démissionnaire.

D'autre part, William Herod, coordinateur de production de l'Organisation atlantique, a remis sa démission à Washington, afin de rentrer dans l'industrie privée.

AUX NATIONS UNIES, le délégué américain Jessup, après avoir été très réticent dans son discours devant la Commission politique, au sujet des suggestions de conciliation faites par l'Inde, d'une part, par la Syrie, le Pakistan, l'Irak, d'autre part, qui proposaient la création d'une sous-commission des quatre "Grands" pour le désarmement, s'est montré moins défavorable dans une déclaration faite, en fin de journée, aux journalistes. Les Etats-Unis sont prêts, a-t-il affirmé, à participer avec les représentants de l'U.R.S.S. à une conférence à quatre, pour tenter de régler le problème du désarmement.

A LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE, le délégué yougoslave a dénoncé l'ingérence de l'U.R.S.S. dans les affaires de son pays. Il a exposé comment Moscou, avant même la rupture de Belgrade avec le Kominform, avait cherché à imposer une mainmise totale sur l'économie du pays.

LA DELEGATION FRANCAISE, absente hier encore de la Commission de Tutelle, à la suite de propositions concernant la discussion de questions intéressant les territoires d'Afrique, reprendra sa place aujourd'hui et défendra son projet de résolution demandant l'admission immédiate de l'Italie comme membre des Nations Unies.

AU NOM DE LA DELEGATION EGYPTIENNE, le Dr. Azmy a confirmé la demande de discussion de l'affaire marocaine à l'Assemblée générale. Il a précisé que l'Egypte interviendrait la première. "Pour ne pas être accusé par sa grande amie, la France, a-t-il ajouté, d'adopter une attitude systématique à son égard, le Caire n'intervient pas, pour le moment du moins, dans les négociations franco-tunisiennes en cours".

L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE a repris, à Strasbourg, les travaux de sa troisième session, interrompus le 15 mai dernier. Débats prévus jusqu'au 11 décembre. La délégation française va présenter un projet pour la création d'un organe exécutif européen, constitué de sept ministères auxquels chaque Etat serait libre d'adhérer en bloc ou séparément.

LE TRAITE JAPONAIS A ETE RATIFIE par la Chambre des Communes, par 382 voix contre 33 (gauche travailliste de Bevan), 415 députés seulement, sur 625, ont pris part au vote. Morrison, prédécesseur travailliste d'Eden, avait parlé pour la ratification.

La Journée en bref (2)

(27-11-51)

POUR LE C.S D'ELECTIONS GENERALES en Allemagne, l'Allemagne orientale exigera l'application d'une loi électorale analogue à celle de la République de Weimar.

LA PRESSE INDIENNE préconise la neutralisation du canal de Suez et de la zone du Moyen-Orient sous contrôle des Nations Unies.

LE SENATEUR BYRD, leader de l'opposition des démocrates du Sud, déclare : "Truman ne se présentera que s'il est sûr de sa victoire. Mais même dans ce cas, il ne sera pas réélu. Par contre, Eisenhower, s'il était candidat démocrate, serait certainement élu".

ACCUSE PAR TRUMAN d'avoir fait intervenir d'énormes intérêts pour se faire réélire comme sénateur de l'Ohio, Taft a répliqué, devant un comité sénatorial d'enquête, que c'était le parti de Truman qui avait le plus dépensé lors de cette élection.

LES ETATS-UNIS SIGNENT avec la République Dominicaine un accord leur permettant de construire, en territoire dominicain, des installations destinées à suivre et à contrôler les essais de projectiles radioguidés, lancés d'une base de Floride.

A PAN MUN JOM, l'accord étant complet sur la ligne d'un éventuel "cessez le feu", les plénipotentiaires siégeront, dès aujourd'hui, pour régler les autres questions. On espère aboutir pour Noël.

EN FRANCE, relèvement de certains tarifs postaux à partir du 1er décembre. A partir du 1er décembre également, pour Paris, le litre de lait sera porté à 48 francs.

L'ACTIVITE SYNDICALE.- Les syndicats C.F.T.C. des transports routiers et transits se prononcent pour une coordination des transports qui n'aboutisse pas à une étatisation.

Chez les travailleurs F.O. des établissements de la Défense nationale, un référendum en cours donnerait une majorité en faveur d'une grève pour le relèvement des salaires.

Les pointeurs de la Pallice et la Rochelle, organisés en syndicat indépendant, viennent d'obtenir que les autorités américaines fassent appel à leur concours, alors qu'elles y avaient renoncé depuis le 28 septembre.

Les 700 grévistes de la presse marseillaise décident de poursuivre leur mouvement, jusqu'à l'acceptation d'une augmentation de 10 % des salaires.

A Rome, les syndicats d'obédience communiste organisent une grève d'une heure pour protester contre la réunion du Conseil Atlantique.

L'Union générale tunisienne du Travail déclenchera, le 29 novembre, une grève générale de vingt-quatre heures, pour protester contre l'attitude du Gouvernement français "par rapport aux aspirations légitimes du peuple tunisien".

oooooooo

Paris, à l'aube du mardi 27 novembre 1951 25X1A
Lettre n° 1.994

Monsieur,

THIS IS AN ENCLOSURE TO

La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale va vraisemblablement demander aujourd'hui le report aux 6 et 7 décembre du débat qui devait s'engager vendredi prochain, au Palais-Bourbon, sur la ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Ce report sera officiellement motivé par la nécessité d'étudier en détail le rapport proposé par Alfred Coste-Floret et l'avis rédigé par P.-O. Lapie, au nom de la commission des Affaires économiques. A la vérité, cette étude pourrait être terminée pour vendredi, si une forte opposition ne se manifestait au pool charbon-acier. Des éclaircissements ont déjà été demandés à Maurice Schumann et à Jean Monnet quant à ses incidences sur le problème des investissements. L'audition de Robert Schuman sera peut-être réclamée à nouveau. Bref, j'avais raison lors du 16 novembre, j'élevais les doutes les plus formels quant à la possibilité de faire venir le débat en séance publique dès le 30 novembre.

Maintenant, je vais plus loin. Il ne m'étonnerait pas que ce débat ne vint jamais. Il est déjà assuré que le pool réunira contre lui les 221 suffrages des communistes, des progressistes et des gaullistes. De nombreux modérés ne lui sont pas favorables. Les paysans, notamment, qui sont opposés au "pool vert" verraient dans le vote du "pool noir" un fâcheux précédent. Bref, à part les M.R.P., ceux qui ne sont pas absolument hostiles à la communauté charbon-acier sont, pour le moins, indécis. La condamnation formelle portée par le R.P.F. n'est pas nouvelle. Elle n'est pas déterminante et, cependant, elle entraînera dans son sillage ceux des députés de la majorité qui n'ont pas abandonné l'espoir d'un gouvernement d'union nationale.

A ces considérations de politique intérieure, il faut ajouter que, lors de son récent passage à Paris, Adenauer a été, quoi qu'on en ait dit et écrit, plus que réticent à l'encontre du pool et que Robert Schuman en est très soucieux. Il ne serait donc pas étonnant que le Gouvernement lui-même prêtât la main à un ajournement "sine die" du débat. Ce ne serait pas pour déplaire à René Mayer, qui n'a jamais été partisan du pool et qui endosserait sans plaisir une partie de la responsabilité de cette affaire. Il a déjà, dans l'aventure Pleven, laissé suffisamment de prestige personnel --il le sait parfaitement-- pour souhaiter ne pas pousser plus loin l'expérience. Au reste, à ceux qui estiment que le cabinet tiendra jusqu'à la fin de l'année s'opposent ceux qui, comme Queuille, considèrent que le Gouvernement étant à la merci du moindre incident pourrait être appelé à se retirer très prochainement. Ceux là, qui voient d'ailleurs en Queuille le successeur éventuel, ajoutent que, pour assurer son existence, la nouvelle formation devrait défendre son accès à trois hommes de l'actuelle combinaison : René Pleven, René Mayer et Robert Schuman. Mentionner Schuman parmi les condamnés montre clairement que les adversaires du pool charbon-acier comptent au nombre de ceux qui attendent la crise ministérielle. Ajourner le débat sur le pool serait donc, pour Pleven, un moyen de conjurer en partie et momentanément le sort qui l'entraîne inéluctablement vers la chute.

Dans le domaine international, les parloles continuent à Paris et à Rome, à l'O.N.U. et au Conseil atlantique. A Paris, la proposition syro-irako-pakistanaise de création d'une sous-commission quadripartite pour le désarmement reçoit un accueil réservé. A Rome, il se confirme qu'aucune décision importante n'interviendra au cours de cette session et que le plus clair des résultats de la Conférence sera une réorganisation administrative du N.A.T.O. Pour le reste, on en reparlera en janvier prochain. Toutefois, les positions se précisent, Eisenhower se prononce nettement pour

le pool charbon-acier et pour l'armée européenne. Dans le privé, il répète, m'affirme-t-on, comme un leit-motiv : "Dix-sept divisions, y compris, s'il le faut, 50 pour cent d'Allemands".

Mais voici qu'après la victoire remportée par Mossadegh, devant le Parlement de Téhéran, Washington reprend l'espoir de faire aboutir une médiation dans l'affaire des pétroles iraniens. Les Etats-Unis envisageraient de s'adresser au Foreign Office pour déceler si la diplomatie britannique, qui croyait à la chute de Mossadegh, n'aurait pas révisé son opinion et si, en conséquence, les Anglais n'accepteraient pas de reprendre les pourparlers. Il est curieux de constater que, au moment même où ces intentions sont officieusement révélées en Amérique, Truman reçoit une lettre ouverte qui propose la constitution d'une Société internationale des pétroles, au capital d'au moins 25 milliards de dollars, qui serait chargée d'exploiter l'ensemble des ressources pétrolières à l'étranger. Ses revenus seraient de quelque 6 milliards de dollars et la plus grande partie de ces bénéfices serait versée aux différents gouvernements propriétaires des sous-sols. Bref, le promoteur de ce gigantesque projet estime que son plan serait de nature à éviter la guerre, qu'il éliminerait le danger communiste, permettrait une exploitation intensive et apporterait une aide inégalable aux pays économiquement arriérés. Il permettrait notamment, pense-t-il, de verser à l'Iran quelque 200 millions de dollars et de régler sans difficulté le différend anglo-iranien. Londres, qui, manifestement, se méfie, n'a pas encore réagi, mais il est peu probable que les Anglais acceptent de voir leurs compagnies noyées par le capital américain.

Au demeurant, s'il s'agit d'une combinaison, elle est un peu cousue de fil blanc. L'auteur du projet, Eugène Greenhut, affirme ne pas avoir consulté les compagnies américaines exploitant à l'étranger et se dit persuadé que sa proposition sera reprise par le département d'Etat. Sur ce dernier point, il doit en effet savoir à l'avance à quoi s'en tenir, car les renseignements parvenus de New-York le disent en relations suivies avec Charles Wilson et avec George Mac Ghee (un nom --le dernier-- qui ne dit rien qui vaille à Londres). Au surplus, quelques-unes des compagnies américaines exploitant à l'étranger, donc directement intéressées par la proposition, ont déjà fait savoir que, si le gouvernement donnait suite au projet, elles suivraient ses recommandations. Pour des gens soucieux de leur indépendance et de nature méfiante comme le sont les Anglais, il existe donc plus d'indices qu'il n'est nécessaire pour conclure à une offre dans laquelle tout le monde est de mêche. Si ce M. Greenhut est vraiment de bonne foi et désintéressé, comme il l'affirme, il risque fort d'être victime du proverbe qui veut qu'on ne prête qu'aux riches. Et puis, quand on est notoirement un ami de Mac Ghee, on formule peut-être soi-même des projets sur toutes sortes de matières, mais quand l'"ours" est pétrolier, la précaution la plus élémentaire veut qu'on le fasse présenter par un autre.

Enfin, pour terminer cette lettre, je vous signale que les progrès enregistrés à Pan Mun Jom sont largement exploités par la presse américaine et que les démocrates laissent entendre qu'ils sont à l'origine des tendances soudainement conciliatrices manifestées par la délégation alliée. Ce serait le vice-président démocrate Barkley qui aurait fait savoir au commandement américain que Truman et son parti désiraient qu'il ne cherche plus la petite bête dans ses négociations avec les Sino-Coréens. Et comme il faudra, même si tout se termine bien, justifier le déclenchement de la guerre de Corée, les partisans démocrates de Truman déclarent, à on croire une dépêche de presse : "La guerre en Corée a peut-être été une erreur au point de vue purement militaire, mais comment l'Amérique aurait-elle pu réarmer au rythme actuel si elle n'avait pas été en guerre, étant donnée l'apathie du grand public devant le danger russe ?" Ce commentaire, rédigé par les intéressés eux-mêmes, confirme ce que je vous ai souvent écrit sur les impératifs qui s'imposent aux dirigeants américains, lorsqu'ils veulent entraîner leur opinion publique. A l'origine de toute décision importante des Etats-Unis, y aura-t-il donc toujours un "Lusitania", un Pearl Harbour ou une Corée ?

paul dehème

Tarifs postaux. - Roger Duchet a donc décidé de faire passer l'abonnement téléphonique de 9.000 à 12.000 francs par an, d'augmenter légèrement la taxe télégraphique de base (150 au lieu de 120 francs) et de multiplier par 2,5 le tarif de presse des journaux. A prendre cette dernière mesure, le ministre des P.T.T. a eu du mérite, car il a été l'objet de menaces très précises de journaux, notamment de province. Toutefois, il semble avoir amadoué quelque peu la presse en lui promettant le prochain rétablissement d'un tarif téléphonique préférentiel.

L'Assemblée des Présidents de Chambre d'Agriculture a terminé ses travaux. Elle a adopté un certain nombre de motions qui reprennent généralement celles rédigées au début de ce mois par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants agricoles. Dans l'un de ces textes, elle proteste contre la part infime accordée au secteur agricole (25 milliards) sur les crédits globaux prévus pour 1952 (500 milliards) au titre des investissements d'équipement et modernisation.

La Caisse Nationale de Crédit agricole a fixé à 4,5 %, à dater du 1er décembre, le taux d'escompte des effets de mobilisation souscrits en contre-partie de prêts à moyen terme 5 ans. Elle a, en même temps, émis un avis favorable à l'élévation du taux d'intérêt maximum des prêts à court terme et des prêts à moyen terme, tel qu'il avait été fixé par arrêté du 24-9-48.

Pool acier-charbon. - La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale poursuit l'examen du rapport d'Alfred Coste-Floret. Aujourd'hui, le Conseil Economique va ouvrir une discussion sur le projet de communauté européenne. Dans une annexe de ma lettre n° 1.987, du 19 novembre, je vous ai fait tenir les conclusions d'André Philip, rapporteur de ce projet pour la Commission des Affaires économiques et du Plan (Conseil Economique). Si le Conseil suit les conclusions d'A. Philip, c'est donc un avis favorable à la ratification du projet qu'elle émettra, tout en recommandant au Parlement d'obtenir en même temps, d'une part, une déclaration interprétative des gouvernements de la Communauté sur certains points du projet restés obscurs et d'autre part, certains engagements précis du Gouvernement français. A côté de celle de la majorité de la commission, deux autres thèses sur le plan Schuman seront défendues, au cours de la discussion générale : 1°) celle de la C.G.T. (écartée en commission par 13 voix contre 2 et 6 abstentions) est hostile à la ratification, car, selon elle, la création d'un marché unique entraînera la disparition d'un certain nombre de mines et d'usines sidérurgiques françaises, ainsi que l'exportation partielle en France du chômage allemand et italien, sans résoudre pour autant le problème de la production industrielle de l'Europe occidentale, qui ne peut trouver sa solution que par la reprise des échanges avec l'Est - 2°) celle du patronat, favorable au principe du Plan Schuman, mais qui propose de profondes modifications : l'interdiction a priori des accords industriels devrait être substituée à la condamnation a posteriori des seuls accords qui se révéleraient contraires aux objectifs du traité; une clause de sauvegarde devrait permettre à tout pays membre de se retirer de la communauté, lorsqu'il le jugerait nécessaire; la période préparatoire devrait être transformée en une période probatoire prolongée.

o.o.o.o.o

ETAT des ENTREES DE BLE ET SEIGLE au 1-11-51 et au 1-11-50

	Entrées totales au :	Entrées :	Entrées totales au :
	1-10-51	d'Octobre	1-11-51
<u>B L E</u>			
Campagne 1951-52	25.520.848	6.570.454	30.091.302
Campagne antérieure	31.107.167	5.131.036	36.238.203
<u>S E I G L E</u>			
Campagne 1951-52	362.519	132.151	494.670
Campagne antérieure	905.570	236.771	1.142.341

~~SITUATION No 109/10 - CIA RDP83-00415R010400070016-1~~
 SITUATION HEBDOMADAIRE DES COMPTES DES ACCORDS FINANCIERS
 avec les Pays non membres de l'Union Européenne des Paiements

Situation au 8 Novembre 1951

En milliers

PAYS	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la Banque de France et des Banques d'émission étrangères			
			au 31 Octobre 1951		au 8 Novembre 1951	
			à/à débit	à/à crédit	à/à débit	à/à crédit
EGYPTE	LE	4.000		5.872		3.379
MEXIQUE	P.	43.225	30.0008		23.686	
TCHÉCOSL.	CT	250.000		77.677		122.889
YOUgosLAV.	D.	150.000		15.962		22.810
ARABIE S.	FF		128.390		93.390	
ARGENTINE:						
C/central	FF	15.000.000		5.926.582		7.300.819
C/particul.	FF		6.554.758	1.130.993	6.075.746	1.626.522
BRESIL:						
C/ordinaire	FF	7.000.000	2.579.621		2.560.263	
C/spéciaux	FF		2.394.209	490.791	2.394.209	480.791
BULGARIE	FF		90		99	
ESPAGNE	FF	1.750.000	685.447		731.015	
FINLANDE	FF	2.100.000	2.787.759		3.106.973	
HONGRIE	FF			63.147	265.952	
POLOGNE	FF	1.785.000		1.474.518		1.470.994
PEROU:						
C/attente	FF		26.201		125.890	
C/accord	FF	35.000	39.375		35.875	
BOLIVIE	8		4		4	
CHILI	8					
EQUATEUR	8	500	868		871	
JAPON	8	3.000	2.485		2.673	
PARAGUAY	8		43		40	
URUGUAY	8	3.950		3.023		3.042

POSITION DE LA FRANCE VIS A VIS DES PAYS DE L'U.E.P.

Situation au 8 Novembre 1951

En milliers d'unités de compte

PAYS	Position bilatérale depuis le 1/7/50		Position bilatérale depuis le 1/10/51			
	au 1 ^o Octobre 1951		au 31 Octobre 1951		au 8 Novembre 1951	
	à/à débit	à/à crédit	à/à débit	à/à crédit	à/à débit	à/à crédit
ALLEMAGNE		95.799	20.601		24.154	
U.E.B.L.	43.468		19.676		22.305	
DANEMARK		22.913	1.670		3.763	
HOLLANDE		28.318	27.771		32.667	
ITALIE	67.838		21.095		23.445	
NORVEGE	2.334		3.339		4.022	
PORTUGAL	27.323		5.794		5.975	
SUEDE		19.827	22.598		23.183	
SUISSE		4.762	24.725		26.281	
ROYAUME U.		10.674	21.277		19.037	
AUTRICHE		19.663	1.151		857	
GRECE		12.223	74		47	
ISLANDE		421		17		17
TURQUIE		11.828	49			134
Totaux	140.963	226.428	169.820	17	185.736	151
Soldes nets		85.465	169.803		185.585	
Interêts		2.360				
Position cumulative		87.825	81.978		97.760	

ET DE L'ACIER

La Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale avait chargé Alfred Coste Floret de rapporter le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 instituant cette communauté. Le rapport d'Alfred Coste-Floret est en cours d'examen devant la Commission. J'en extrais les conclusions

Arrivé au terme de ce rapport, il nous faut maintenant conclure. Un projet de loi vous est soumis qui tend à ratifier le traité du 18 avril 1951 instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

Trois questions doivent être posées : faut-il ratifier ? ; faut-il ratifier sans réserves ? ; faut-il ratifier sans résolutions ?.

1°) Faut-il ratifier ?

La réponse découle du long examen que nous venons de faire des problèmes de politique étrangère et de politique économique posés par le Traité. L'hésitation n'est pas permise pour ceux qui pensent que la dernière guerre a sonné le glas des petits moyens, des petites sécurités et des nationalismes rétrécis. L'expérience nous invite à ne pas recommencer les fautes du passé. Notre gouvernement avait raison d'affirmer dans la déclaration du 9 mai : "En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite : nous avons eu la guerre". Malheureusement, trop de Français sont encore inconscients du danger que représente le maintien du cloisonnement de l'Europe par des frontières trop étroites et de l'espoir qu'apporte le plan Schuman en créant, autour du charbon et de l'acier, une cellule européenne plus large. Il faut devant cette apathie méditer les paroles d'Amiel : "Chacun recommence le monde et pas une faute du premier homme n'a été évitée par son millième successeur. L'expérience collective s'accumule, mais l'expérience individuelle s'éteint avec l'individu. Conséquence, les institutions deviennent plus sages et la science anonyme s'accroît, mais l'adolescent, quoique plus cultivé, est tout aussi présomptueux, et non moins faillible aujourd'hui qu'autrefois". (The Spirit of man - n° 295).

Il s'agit pour votre Assemblée appelée à prendre de lourdes responsabilités de ne pas se dérober devant les leçons de l'expérience. Une double série de raisons vous invitent à répondre à l'appel qui vous est adressé.

Il faut ratifier pour des raisons de politique étrangère ; il faut ratifier pour des raisons de technique économique.

a) Il faut ratifier pour des raisons de politique étrangère :

Le Traité constitue un effort appuyé par une grande espérance, un effort vers l'Europe unie qui, seule peut sauver la paix et améliorer de façon durable les relations entre la France et l'Allemagne.

Si l'Europe ne se fait pas, on assistera tôt ou tard au réveil des nationalismes traditionnels. L'inéluctable conséquence en sera la course aux armements et la guerre. La poussée nationaliste qui apparaît déjà en Allemagne est incontestable. Elle comporte un risque mortel pour l'Allemagne elle-même, pour la France et pour tout le monde libre. Nous ne la conjurerons qu'en lui opposant une mystique européenne qui se concrétise enfin dans d'effectives réalisations. S'unir ou mourir, tel est le dilemme. En vous proposant, autour du charbon et de l'acier de créer une première solidarité de fait entre plusieurs nations libres d'Europe, le Traité s'engage dans la voie qui, seule, peut sauver nos libertés. Il faut donc ratifier pour construire la paix par l'unité de l'Europe et pour résoudre durablement, dans une Europe unie, le problème franco-allemand.

b) Il faut ratifier pour des raisons de technique économique :

La route ouverte par le Traité vers la liberté mène aussi à la prospérité. Approved For Release 2001/09/10 : CIA-RDP83-00415R010400070016-1

A propos de la communauté européenne du charbon et de l'acier..... 2

L'objet du traité dans l'ordre technique, c'est l'expansion économique. Supprimer des frontières trop étroites, faire faire à chacun ce qu'il est mutuellement le plus apte à faire, abaisser les prix de revient, défendre l'intérêt général contre l'intérêt particulier ou la coalition des intérêts particuliers, élever le niveau de vie des travailleurs, tel est le programme.

Pour le réaliser, le traité crée entre les Etats signataires un large marché commun. Il est, en effet, impossible de faire rendre tous leurs avantages aux techniques modernes dans le cadre des marchés juxtaposés dont le plus important ne dépasse pas 50 millions de citoyens. Seul un marché de 150 millions d'habitants, tel le marché commun, est à l'échelle du monde moderne. Seul il peut assurer l'expansion économique et le relèvement général du niveau de vie.

Ainsi, par une révolution dans l'ordre économique assure-t-on la prospérité des masses. Seulement, comme toute révolution, celle-ci n'ira pas sans quelques secousses. Certains intérêts particuliers seront bousculés. Mais seul doit compter l'intérêt général. S'il fallait attendre pour réaliser l'unité européenne, même dans un domaine limité, l'approbation de tous les intérêts particuliers, on peut être assuré que l'Europe ne se ferait jamais. La production n'est pas faite pour le producteur, mais pour assurer le mieux-être général et l'amélioration des conditions de vie de tous. La France a besoin de 65 à 75 millions de tonnes de charbon par an. Pour des raisons différentes, les marchés anglais et polonais lui sont désormais fermés. Le coût très élevé des charbons américains condamne cette source d'approvisionnement. L'économie française est donc, par la nature des choses, étroitement dépendante de la Ruhr. En assurant la mise en commun des ressources, en créant une autorité supranationale, le Traité œuvre donc pour la prospérité de l'économie française comme pour la prospérité de l'économie des pays unis de l'Europe occidentale. Il faut donc ratifier pour assurer l'expansion économique des industries européennes et françaises et le mieux-être des travailleurs.

2°) Faut-il ratifier sans réserves ?

Dans un traité aussi nouveau, aussi vaste et aussi complet que celui qui vous est soumis, il peut arriver que le lecteur consciencieux trouve des dispositions appelant de sa part certaines réserves. Il est certain, pour prendre un exemple, que l'on pourrait trouver quelque avantage à simplifier la complexité de la procédure d'amendement au traité.

Ainsi se trouve posé le problème de savoir s'il convient d'apporter des amendements au texte même qui vous est soumis.

La réponse ne peut être que négative ; pour une double raison : pour une raison constitutionnelle, pour une raison d'ordre pratique.

D'après notre Constitution qui reproduit sur ce point les principes et les règles antérieurement en vigueur, les traités sont négociés par le gouvernement, et aux termes de l'article 27, un certain nombre d'entre eux sont soumis à la ratification du Parlement. Tel est le cas du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier. Le maintien de ces règles traditionnelles repose sur des nécessités absolues d'ordre diplomatique. Comme il est bien évident qu'il serait impossible d'ouvrir des négociations de parlement à parlement, on ne peut que laisser aux gouvernements le soin des pourparlers en leur imposant de tenir les assemblées informées. Nous sommes, en présence d'un traité signé par six gouvernements et signé sans réserves. La signature du ministre des Affaires Etrangères a engagé la France sous la seule condition de la ratification. Vous ne pouvez donc qu'accepter ou rejeter celle-ci, vous n'avez pas compétence pour amender le traité.

Pourriez-vous introduire dans celui-ci, non point des amendements au sens strict et juridique du terme, mais des réserves ? Sur tel ou tel point, ne serait-il pas possible à l'Assemblée de proposer et non pas d'imposer telle ou telle modification ? En théorie, cette possibilité existe, pratiquement sa mise en œuvre aboutirait à une réouverture générale des pourparlers. Le gouvernement français ne peut pas proposer un

amendement sans que cela implique le recommencement des négociations. Or, celles-ci ont été laborieuses et délicates. Si les rédactions sont quelquefois compliquées, c'est parce que les problèmes sont difficiles. Proposer des modifications serait tout remettre en cause. Tout remettre en cause serait renoncer à la première réalisation concrète qui ouvre la voie vers l'unité de l'Europe. Il faut donc ratifier sans réserves.

3°) Faut-il ratifier sans résolutions ?

Il résulte des précisions mêmes que nous avons apportées dans notre seconde partie qu'il ne nous paraît pas possible de ratifier sans résolutions précises.

Moins sévères et peut-être plus pratiques que le rapporteur du Conseil économique, nous ne nous engagerons pas dans la voie qui consiste à essayer de préciser la composition ou les règles de fonctionnement des institutions elles-mêmes. Nous croyons, notamment, qu'on ne peut arguer du fait que les juges de La Haye soient le plus fréquemment de l'opinion de leur gouvernement pour demander un changement à la procédure de désignation des juges de la Cour créée par le Traité. A La Haye, il n'y a pas de secret des délibérations et les opinions dissidentes sont publiées. Le Traité établit pour la Cour le principe du secret du délibéré et interdit de faire connaître s'il existe des opinions divergentes. Ce secret assure suffisamment, selon nous, l'indépendance des juges et la nécessaire formation d'un esprit communautaire.

De même, nous ne voyons nullement la nécessité d'imposer à la Haute Autorité de préciser ses pouvoirs dans un règlement d'administration publique. En premier lieu, l'autolimitation équivaut, si l'on veut aller au fond des choses, à l'absence de limitation. Elle comporte donc un certain danger. En second lieu, comme nous l'avons montré dans notre seconde partie, la Haute autorité ne dispose pas, aux termes du Traité, du pouvoir réglementaire général. Elle peut, selon l'article 48, définir ses pouvoirs, mais seulement dans la mesure où un texte particulier les indique et fixe un but à atteindre. Des précisions ne gagneraient pas à être apportées avant que le fonctionnement même des institutions n'aient fait apparaître l'importance respective des questions à élucider.

En revanche, le Conseil économique a eu raison de mettre l'accent sur la nécessité impérieuse de poursuivre la politique des investissements. Comme toute oeuvre humaine, le Plan Schuman comporte des avantages et des risques. La politique d'investissements est la seule police d'assurance susceptibles d'annuler ces risques. Comme nous l'avons montré dans le cours de nos développements, l'achèvement du programme d'investissement, la mise au point des opérations nouvelles qui doivent le compléter conditionnent l'avenir des industries françaises du charbon et de l'acier dans le marché commun.

Il est notamment indispensable pour l'avenir de la sidérurgie lorraine de la relier directement à la Ruhr et de lui donner l'accès à la mer par la canalisation de la Moselle. Le gouvernement doit s'engager à entamer avec les gouvernements intéressés les négociations nécessaires pour aboutir à une réalisation rapide de ce projet. Il est nécessaire aussi que le gouvernement français s'engage à mettre en exploitation et à développer les ressources des bassins houillers de nos territoires d'outre-mer : Djerada près d'Oudja, en Afrique du nord, en exploitation depuis 1930 et qui a produit 600.000 T. cette année, Kenadza en Algérie, et la Sakea à Madagascar.

Le gouvernement doit, sur cette résolution qui commande l'efficacité du Traité pour la France, prendre un engagement précis. Un second engagement doit être pris par le gouvernement relatif à l'allègement des charges financières de la sidérurgie française. La situation de trésorerie de la moyenne de nos entreprises est à l'heure actuelle assez gênée en ce sens qu'elles ont du toutes recourir aux crédits bancaires pour le financement de leurs fonds de roulement.

Au contraire, les charges financières des sidérurgistes allemands et belges sont des plus faibles. De ce fait, et malgré son bon prix de revient-usine, la sidérurgie française se trouverait handicapée si un remède n'était pas rapidement apporté à cet état de chose.

A propos de la communauté européenne du charbon et de l'acier.... 4

Pour assainir cette situation financière défavorable, le gouvernement doit s'engager à aligner pour tous les emprunts contractés par les entreprises sidérurgiques, entre le 1er janvier 1947 et la date de ratification du Traité, les conditions des prêts sur celles qui ont été consenties aux "Charbonnages de France" et aux entreprises nationalisées.

Cette solution se justifie parce que le caractère d'industrie lourde de la sidérurgie l'assimile en fait, pour le financement des investissements, au secteur nationalisé (Houillères, électricité, S.N.C.F.) plutôt qu'aux autres industries privées. Ce n'est donc pas établir une mesure discriminatoire en sa faveur, c'est, au contraire, corriger une injustice dont elle a été victime, que d'assimiler le régime de financement de ses investissements à celui des Houillères.

Sur ces bases, l'allègement de trésorerie dont bénéficierait la sidérurgie française serait, au cours des prochaines années, de l'ordre de 50 % du montant total de ses charges.

Sous le bénéfice, non pas de ces réserves, mais de ces résolutions, nous vous proposons de ratifier le Traité. En accomplissant ce geste, vous marquerez votre volonté d'unir l'Europe, œuvrerez pour la prospérité des hommes libres, vous contribuerez au rapprochement des peuples. S'unir dans la liberté ou périr dans le chaos et la servitude : tel est l'inséparable dilemme.

Vers l'Union et vers la liberté, le Plan Schuman nous ouvre une route. Il faut résolument nous y engager.

Nous proposons donc à votre Assemblée le vote du projet de loi suivant

PROJET DE LOI

Article 1 - Le Président de la République est autorisé à ratifier le Traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une Convention relative aux dispositions transitoires signée le même jour.

Article 2 - Le gouvernement de la République devra :

1°) poursuivre les travaux d'investissements concernant les Houillères de France et la sidérurgie française, inscrits au Plan de modernisation et d'équipement ;

2°) engager des négociations avec les Gouvernements intéressés pour aboutir à une réalisation rapide de la canalisation de la Moselle entre Thionville et Coblenze ;

3°) présenter au Parlement dans un délai de quatre mois à dater de la ratification du présent traité une loi-programme d'investissement portant notamment sur les travaux neufs à engager par les Charbonnages de France et la sidérurgie française, la cokéfaction des charbons lorrains, l'électrification des voies ferrées et le développement des voies d'eau qui apparaissent indispensables pour mettre les industries françaises du charbon et de l'acier dans une position concurrentielle ;

4°) proposer au Parlement un projet de loi alignant pour tous les emprunts contractés par les entreprises sidérurgiques entre le 1er janvier 1947 et la date de ratification du Traité, les conditions de prêts sur celles qui ont été consenties aux entreprises nationalisées.

De Paris, à l'aube du mardi 11 décembre 1951
Lettre n° 2.006

Monsieur,

Cet après-midi, l'Assemblée Nationale va voter sur la question de confiance posée par René Plevin. L'opinion générale accorde au Gouvernement une majorité d'une vingtaine de voix. Ce scrutin, qui rejettera l'ajournement demandé par Pierre André, préfigurera celui de la ratification du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier. Une vingtaine de voix, c'est le minimum qu'il faudra au pool pour passer le cap du Conseil de la République, car il est vraisemblable que les sénateurs ne le voteraient pas s'il obtenait à l'Assemblée Nationale une trop faible majorité.

Manoeuvres de dernière heure, la première dans le sens de l'ajournement et l'autre en sens contraire : Pierre André précise que si le projet était renvoyé aux commissions, la ratification du traité ne serait retardée que d'un mois, et René Mayer fait annoncer que son projet de budget ne comporte plus que 160 milliards de surcharge fiscale, qu'il a renoncé à la taxe complémentaire sur le revenu, que la taxe sur les transactions échappera à la majoration de 10 %, et bien d'autres choses encore que vous lirez dans la presse ou dans mon annexe. En bref, un projet dont l'énoncé des chapitres ne choquera pas les socialistes et dont les modalités, au moins certaines d'entre elles, ne déplairont pas ... aux autres. Ce projet, les techniciens le critiquent fort, car ils ne croient pas à son efficacité, mais, du point de vue individuel, il apparaît souvent comme un moindre mal. Or, c'en serait fait de lui si le Gouvernement n'avait pas sa majorité. Il était donc habile de faire connaître les derniers aménagements de la loi de finances avant le vote de confiance. D'ailleurs, René Mayer a déjà prouvé son habileté au cours des débats sur le pool, tant devant les commissions qu'à la tribune de l'Assemblée, puisqu'il a réussi -- lui qu'on sait être personnellement opposé au projet -- à enlever l'approbation de certains hommes dont Robert Schuman -- cependant convaincu -- n'était pas parvenu à ébranler le scepticisme. Ce qui fait qu'on ne sait s'il faut, en René Mayer, admirer le ministre qui, par solidarité gouvernementale, fait triompher une thèse qui n'est pas sienne, ou condamner l'homme qui parle contre ses convictions, dans une affaire qui engage l'avenir du pays.

Si l'on en croit la rumeur publique, l'Assemblée va donc accorder sa confiance au gouvernement Plevin, celui que Daladier appelle malicieusement le "gouvernement Monnet". Il raconte, en effet, que lorsque, en 1939, il demanda à Bullitt, d'une part, à l'ambassadeur anglais, d'autre part, quel Français aurait, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, une cote suffisante pour négocier avec succès dans ces deux pays des commandes de matériel et d'armement, tous deux lui répondirent, sans s'être concertés : Jean Monnet. Et Jean Monnet fut chargé de traiter. Il prit comme employés Henry Bonnet et René Plevin. A évaluer le chemin que ceux-ci ont parcouru depuis, le choix était excellent. La seule erreur que Jean Monnet ait commise est de ne pas avoir eu confiance, dès le premier jour, en de Gaulle et d'être parti aux Etats-Unis en laissant à Londres, pour faire la liaison, précisément René Plevin. C'est donc bien à Monnet, d'abord parce qu'il choisit Plevin, ensuite parce qu'il le laissa auprès de de Gaulle, que nous devons notre Président du Conseil. Daladier ne s'en dit pas plus fier pour cela. Je lui laisse évidemment toute la responsabilité de cette réserve. D'autant plus que cela ne l'empêchera pas de voter aujourd'hui la confiance.

Mais c'est également Jean Monnet qui, en 1940, transmet à de Gaulle et, par son truchement, à Paul Reynaud la lettre de Churchill relative à

la fusion de la France et de la Grande-Bretagne en une union franco-britannique. "Véritable coup de théâtre qui ne pouvait que me combler de joie", a écrit Reynaud dans ses mémoires. Mais coup de théâtre qui n'enthousiasma pas les autres ministres français, puisque la proposition ne fut pas prise en considération. Or, Churchill a de la suite dans les idées, si, comme on me l'affirme, il doit, lundi prochain, faire à notre gouvernement une offre moins audacieuse, mais qui, cependant, rappelle un peu sa proposition de 1940. L'essentiel de cette offre était d'ailleurs contenu dans la déclaration faite à Strasbourg, le 7 décembre, par le conservateur Boothby, délégué britannique à l'Assemblée européenne, qui s'exprimait à peu près ainsi : "Pour mettre fin à l'état de déséquilibre européen, pour contrebalancer la puissance économique envahissante des Etats-Unis, pourquoi ne pas étendre la zone sterling, en redonnant vie à la livre ? Pour ce faire, il faut, étayé par des ententes avec les pays du Commonwealth, fondre les économies représentées par l'U.E.P. et par la zone sterling, rétablir la convertibilité des monnaies, en constituant une banque fédérale de réserve, ainsi qu'un pool dollars pour la zone sterling, en coordonnant les politiques fiscales et monétaires des pays membres".

Ainsi, l'offre ne s'adresse pas à la France seule, mais à toutes les nations de l'U.E.P. Cependant, la première puissance à consulter est évidemment la France. Cette offre revient à nous demander si nous voulons nous rattacher au bloc sterling ou rester sujets du bloc dollar. La question est certainement beaucoup plus complexe, mais l'essentiel c'est cela et Churchill ne manquera pas de noircir le tableau américain, quand il sera à Paris, comme il noircira le tableau français quand il sera à Washington, s'il n'a pas reçu chez nous les réponses qu'il espère encore, sans conviction d'ailleurs.

On conçoit que, dans ces conditions, les bruits qui circulent à nouveau d'une prochaine dévaluation de la livre ne soient pas pour plaire aux milieux dirigeants britanniques qui, au demeurant, ne les démentent pas formellement, mais les déclarent pour le moins prématurés. Pas avant le voyage de Churchill à Washington, répètent-ils. En tout cas pas avant le règlement, en fin de mois, des premières tranches remboursables des prêts américain et canadien. Il s'agit, au total, de 62 millions de livres, soit un peu plus de 173 millions de dollars, dont 42 millions de livres pour les Américains et 13 millions de livres pour les Canadiens. Cameron Cobbold, gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui s'est envolé pour les Etats-Unis après être passé par Madrid, où il a mis Franco au pas en ce qui concerne ses revendications sur Gibraltar, annoncera vraisemblablement ces remboursements de prêts au président du Federal Reserve Board Martin. Avec Martin, il parlera également du prêt japonais à Israël et du prêt américain à la Transjordanie. Je vous en entretiendrai un autre jour, si ces histoires vous amusent. De même, je vous conterai, si vous le voulez, l'histoire espagnole et comment les mésaventures financières de la Barcelona Traction Light and Power Ltd, organisées par les Anglais, ont permis à Cobbold de ramener Franco à plus de modestie dans ses revendications sur Gibraltar.

Peut-être sera-t-il également question entre Cobbold et Martin de ce contrat qui vient d'être conclu dans le cadre du point IV entre Washington et Téhéran, pour l'exécution d'un programme de forage en Iran de points d'eau, destinés à approvisionner les centres ruraux et les entreprises agricoles. Ce qui, dans cette affaire, agace les Anglais, c'est que le programme est placé sous la direction de William E. Warne, présenté comme un spécialiste des questions hydrographiques, alors que, jusqu'ici, Londres l'avait tenu (voir ma Lettre 1.985 du 15 novembre) comme surtout compétent en matières électorales, sans se dissimuler, toutefois, qu'il s'occuperait vraisemblablement de pétrole.

Foster Dulles est au Japon. Il y éprouve de grandes difficultés avec Yoshida, qui n'est pas pressé de réarmer et qui voudrait commercer avec la Chine communiste. Washington ne l'entend pas de cette oreille et réclame de Tokio des concessions avant que la ratification du traité de paix et du Pacte de sécurité avec le Japon vienne devant le Congrès. Yoshida réplique que, s'il doit faire des concessions, il les fera après la ratification, quand son pays sera indépendant. En ce qui concerne le commerce avec les Chinois, les Américains ont essayé de dévier les exportations japonaises vers le Sud-Est asiatique et même plus loin, puisque la Banque d'exportation japonaise a été encouragée par la Banque américaine à ouvrir à Israël un crédit de 15 millions de dollars (à 7,50 %, remboursable en 15 ans), pour financer des achats au Japon, en particulier de tissus de coton. Ici encore, les Anglais entrent en jeu, car cet accord porte préjudice aux filateurs du Lancashire qui ont des marchés avec Israël. Londres fait valoir les ententes conclues lors du traité japonais, au sujet d'une relative stérilisation des broches nipponnes, et déclare que si le crédit est accordé, le Gouvernement britannique exigera le remboursement de ses avances à Israël et ira jusqu'à bloquer les fonds dans les banques japonaises; que, de plus, il se considérerait comme totalement dégagé de toute sujétion pour ses ventes, non seulement à la Chine, mais aussi à tous autres pays qui le solliciteraient. La menace est précise. L'affaire japonaise se joue donc, non seulement à Tokio, entre Dulles et Yoshida, mais aussi à Washington, entre Cobbold et Martin.

Sans abandonner les affaires internationales, je reviens à Paris, où séjourne actuellement George K. Kennan, que les Américains veulent envoyer tenir leur ambassade à Moscou, alors que les Russes le tiennent en grande suspicion. Churchill, qui n'a pas abandonné son intention de se rendre auprès de Staline, après avoir rencontré à Truman, ne semble pas non plus très pressé de voir Kennan rejoindre son poste, car il préférerait être seul à Moscou. Or, Kennan, qui est le psychanalyste (c'est ainsi que ses collègues le définissent) du département d'Etat pour toutes les affaires soviétiques, est aussi le créateur de la doctrine dite du "containment", celle qui veut contenir le communisme partout et par tous les moyens. Il n'y aurait que demi-mal si, à la demande de Dean Acheson, Kennan n'avait établi une étude historique et psychologique sur la Russie, dont une photocopie est parvenue, on ne sait comment, jusqu'au Kremlin. Cette étude, dont je tiens un résumé à votre disposition, est importante en ce sens qu'elle expose la façon de voir d'un homme qui, s'il ne va pas à Moscou, prendra de toute façon la direction psychologique des services anti-communistes dans les pays occidentaux. Les Russes ont donc été édifiés par cette lecture et les mauvaises langues disent que sir Gascoigne, ambassadeur d'Angleterre à Moscou, n'est pas étranger à la communication qui leur en a été faite. Cette version puise évidemment sa source dans le désir que Churchill éprouve de ne pas être gêné dans ses éventuelles négociations avec Staline par la présence d'un ambassadeur américain. Mais vous avouerez que le jeu est par trop machiavélique pour qu'on puisse prêter attention à cette odieuse accusation. Seul, un juriste dirait : "is fecit ..."

A Paris, Kennan aurait l'intention de prendre contact avec les organisations plus spécialement chargées de la lutte contre le communisme, mais on lui prête aussi le projet de s'entretenir avec de Gaulle et avec son entourage, qui représentent à ses yeux ce qu'il y a de plus valable dans les milieux de l'anti-communisme européen.

Pour terminer, deux petites nouvelles. A Belgrade, il est de nouvelle question d'une dévaluation du dinar yougoslave. En Corée, les Sino-Coréens prétendent que la zone de Kaesong a de nouveau été violée. Cela finit par devenir une vocation. En tout cas, pendant qu'on recherchera s'il y a eu violation du territoire neutralisé, on suspendra les véritables négociations. Cela donnera peut-être à Truman le temps de s'expliquer avec son Pentagone sur la conduite qu'il convient de tenir, et à Ridgway celui de recevoir des instructions définitives.

LES PROJETS FINANCIERS SONT AU POINT

(11-12-51)

Droits de mutation à titre gratuit et droits de succession. - Rien de changé à ce qui a déjà été annoncé.

Surtaxe progressive. - Abattement à la base : 180.000 francs, et étirement du barème, de sorte que les cotes comprises entre 180.000 et 220.000 francs ne soient pas imposables. Les autres normes du barème restent inchangées.

Décime supplémentaire. - Sur tous les impôts existants, sauf : taxe sur les transactions, droits sur les vins, poirés et hydromels, taxe proportionnelle, surtaxe progressive, droits de douane, taxes intérieures de consommation, taxe unique sur les conventions d'assurances contre l'incendie, impôt sur les opérations de bourse, droits de mutation à titre onéreux et gratuit, droits sur les tabacs, l'essence et droits de circulation sur les denrées coloniales.

Surtaxe temporaire sur les bénéfices supplémentaires. - 25 % (au lieu de 20 % initialement prévus). Calcul au choix des entreprises en partant du plus élevé des bénéfices nets des exercices clos en 1949 et en 1950, ou de l'intérêt à 6 % l'an des capitaux engagés, augmentés de la rémunération normale du travail de l'exploitant quand elle n'est pas comprise dans les dépenses réductibles pour l'établissement de la taxe proportionnelle.

Taxe complémentaire sur le revenu net global des personnes physiques. - Supprimée.

Impôt sur cession des autos d'occasion. - Maintenu.

Trois acomptes provisionnels au lieu de deux, à des dates non encore précisées, avec règlement terminé en fin d'année.

Le budget de 1952 se présenterait comme suit :

- Dépenses civiles	1.365 milliards	
- Equipement et reconstruction civile	170	-
(au lieu de 200 initialement prévus)		
- Investissements	480	-
(dont 395 par voie de prêts du fonds de modernisation et d'équipement et 85 milliards par voie d'auto-financement et d'emprunts)		
- Reconstruction	400	-
- Dépenses militaires	950	-

La part des investissements agricoles a été portée de 26 à 40 milliards, auxquels s'ajouteront 6 milliards de reports non utilisés en 1951. Outre les ressources normales demandées à l'impôt et à l'aide extérieure, il restera, en tant que ressources de trésorerie, à demander à l'emprunt une somme de 400 milliards de francs.

Conseil de la République

(11-12-51)

LE DEBAT SUR L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES

Les sénateurs engageront ce mardi après-midi l'examen de la proposition de loi votée le 20 septembre, au Palais-Bourbon, et qui institue l'échelle mobile des salaires.

Dans ce débat important, pour lequel les orateurs ne se sont pas encore tous fait inscrire, sept rapporteurs doivent présenter les avis de leurs commissions respectives : Abel Durand (R.I.), pour la commission du Travail, saisie au fond, et, pour les commissions saisies pour avis : de Villoutreys (P.R.L. - Affaires économiques); Armengaud (R.I. - Prod. Industrielle); Benigne-Fournier (R.I. - Agriculture); Clavier (R.G.R. - Finances); Chevalier (R.P.F. - Justice); Roger (R.I. - Intérieur).

L'ensemble des commissions s'est d'ailleurs rallié à un contre-projet d'Abel Durand qui, dans son principe, substitue au texte voté par les députés, un texte qui rend au gouvernement ses prérogatives en matière de fixation du salaire minimum garanti et tend à éviter le caractère intégral et automatique de la répercussion de la hausse du coût de la vie sur les salaires.

Le texte d'Abel Durand modifiant profondément celui voté au Palais-Bourbon et formant en lui-même un tout, il a paru nécessaire à certaines commissions, comme celle de la Production industrielle, de présenter sous forme d'article additionnel, des dispositions supplémentaires de sauvegarde anti-inflationniste, qui auraient l'avantage d'être examinées en deuxième lecture par les députés.

Ces dispositions n'ayant pas été examinées encore par la commission du Travail, il est possible que leur dépôt en séance, sous forme d'amendement, justifie un renvoi des textes en commission. Cet amendement, qui a pour auteur Armengaud, et dont le texte n'est pas encore distribué, définirait une cote d'alerte au-delà de laquelle seraient suspendus, aussi bien l'application de l'échelle mobile aux salaires que le jeu des clauses de révision des prix inscrites dans les conventions passées au titre de marchés de fournitures, de prestations de services ou de loyers et fermages. Selon certains renseignements, cette cote d'alerte serait déterminée par un niveau de cotation du franc sur le marché libre des devises étrangères.

Le rapport d'Abel Durand constitue d'ailleurs un volumineux document de 117 pages sur l'évolution des salaires, les expériences étrangères d'échelle mobile et le danger inflationniste.

Le texte élaboré par Abel Durand élargit le champ de révision des salaires, l'Assemblée Nationale n'ayant visé que la révision du salaire minimum national interprofessionnel garanti. C'est ainsi qu'il prévoit également, dans les conventions collectives, les accords collectifs d'établissement, la révision des salaires minima contractuels eux-mêmes.

1°) Plutôt qu'une référence à un budget type spécialement élaboré pour la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, Abel Durand préconise la référence à "l'indice des prix à la consommation familiale à Paris", établi par l'I.N.S.E.E..

2°) La procédure de révision est déclenchée si les variations de l'indice de base atteignent 10 % dans un délai de 3 mois ou atteignent 5 % dans un espace de 6 mois.

3°) Pour éviter des retards et des versements rétroactifs, la Commission supérieure des conventions collectives devra se prononcer, dans la quinzaine qui suivra sa saisie sur le montant de majoration à apporter au salaire minimum en cours. La Commission supérieure se prononcera, non seulement d'après les indications d'une sous-commission chargée de suivre l'évolution de l'indice de base, mais aussi d'après les progrès réalisées dans la production nationale.

4°) Le salaire minimum national interprofessionnel garanti est ensuite fixé en conseil des ministres par décret.

A titre transitoire, un article prévoit qu'un décret devra dans le mois qui suivra la promulgation de la loi en débat, fixer, après avis de la Commission supérieure, le point de départ de l'indice donnant lieu à révision du salaire minimum.

Le débat sur l'échelle mobile des salaires (2)

En ce qui concerne les salaires minima contractuels, le rapport d'Abel Durand distingue les cas suivant le contenu des conventions passées entre intéressées, selon qu'elles comprennent des clauses de révision, des dispositions contractuelles applicables au règlement des différends éventuels, des clauses d'arbitrage. De toute façon, la commission de Travail n'a pas cru devoir imposer l'arbitrage obligatoire, écarté par la loi du 11 février 1950.

Au cas où les accords passés ne contiennent aucune clause d'ajustement des salaires, le texte d'Abel Durand prévoit qu'une demande en révision pourra être recevable dans les conditions de variation du coût de la vie et de la productivité, déterminées pour la révision du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

La commission du Travail, comme les autres commissions, a disjoint les dispositions votées au Palais-Bourbon et visant la révision des rentes viagères.

En ce qui concerne l'application du texte à l'Algérie, la commission de l'Intérieur proposera un texte qui donne à la Commission supérieure algérienne des conventions collectives les attributions conférées par le projet à la Commission supérieure métropolitaine.

L'indice des prix à la consommation familiale serait celui fixé pour Alger par le service de la statistique générale d'Algérie.

Au cours du débat, divers contre-projets seront déposés, par les groupes communiste et socialiste, afin de reprendre le texte de l'Assemblée Nationale, et par Mme Devaud, au nom du groupe R.P.F.

LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE

(Je tiens à votre disposition, en communication, les textes suivants, récemment déposés sur le Bureau de l'Assemblée :)

PROPOSITIONS DE LOI.:

- de Billiemaz tendant à modifier la loi du 6-4-10, modifiée par la loi du 26-2-17, relative à la vente, l'exposition, l'importation d'accessoires para-médicaux. (n° 1643)
- de Gabelle, tendant à exclure l'imposition des traitements et salaires à la taxe proportionnelle et à rendre au Parlement ses prérogatives en matière de législation fiscale. (n° 1677)
- de Rabier, tendant à déterminer le régime des prestations familiales et le mode de paiement à appliquer aux Algériens travaillant en France, dont la famille réside en Algérie. (n° 1699)
- de Bernard Lafay, complétant la loi du 21-7-49, modifiant l'article 20 de la loi validée du 11-9-41, et relative au cumul de la profession de pharmacien avec celle de médecin, sage-femme et chirurgien-dentiste. (n° 1710)
- de P.-O. Lapie, tendant à modifier le taux de la redevance minière en ce qui concerne le minerai de fer, prélevée au profit des communes et des départements, et à modifier l'assiette de cette taxe. (n° 1709)
- de Laborde, sur les calamités agricoles. (n° 1717)
- de Laborde, tendant au rétablissement des droits syndicaux en agriculture et à l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'agrément des coopératives agricoles. (n° 1718)
- de Pébellier, tendant à habilitier les bureaux de postes des villes et stations touristiques à effectuer le change des monnaies étrangères. (n° 1766)
- de Marcel Dassault, tendant à permettre à chaque citoyen de devenir propriétaire d'une maison individuelle ou d'un appartement dans un immeuble destiné à être habité en co-propriété, grâce à la création d'une prime production-construction, et à la diminution du prix de revient des immeubles résultant de la fabrication en série des éléments standard de l'habitat. (n° 1828)

LA JOURNEE EN BREF

(11-12-51)

(Condensé des principales informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'Activité syndicale. - A la Mutualité agricole de la Gironde, le Président de la C.G.A. Martin approuve la politique du ministre de l'Agriculture Laurens.

Les assemblées générale du Commerce et de l'Industrie de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises s'élèvent contre le vote de tout nouvel impôt et décident de harceler les parlementaires, afin d'obtenir satisfaction sur ce point, ainsi que pour l'octroi de crédits supplémentaires aux entreprises augmentant leur production, pour la réforme de l'Etat, de la Sécurité sociale et la réforme des entreprises nationalisées.

La Fédération C.G.T. des services publics organise aujourd'hui une "journée revendicative", qui doit se traduire par des arrêts larvés de travail.

Les lads de Maisons-Laffitte se sont mis en grève pour une augmentation de 15 %.

Dans les houillères du bassin de Lorraine, 15.000 ouvriers sont en grève.

Dans le bassin minier de la Combelle-Brassac, la grève de vingt-quatre heures (protestation contre la fermeture du puits de la Taupe) a été effective.

A Lorient, grève ce matin des ouvriers municipaux C.G.T., suivis par F.O.

oooooooo

Au Conseil général du Bas-Rhin, Pflimlin a préconisé le vote du pool charbon-acier, afin de commencer à faire l'Europe.

Le député R.P.F. Gaston Palowski, parlant à Saint-Mandé, a exposé que les intérêts français en Tunisie étaient très gravement menacés par la politique suivie actuellement. Il a conclu : "Il faut en Tunisie, sans perdre de temps, changer de personnel, mais surtout changer de politique".

Le général commandant les forces aériennes stratégiques des U.S.A. Le May, qui inspecte les nouvelles bases franco-américaines au Maroc, a conféré avec le général Guillaume.

oooooooo

Le Sous-Comité des quatre "Grands" pour le désarmement a terminé ses travaux à la date fixée, mais sans parvenir à un accord. Cet après-midi la Commission politique de l'Assemblée des Nations Unies prendra connaissance du rapport des "quatre" établi par le Président Padilla Nervo. Ce document, qui sera publié aujourd'hui, comporte l'exposé des points (de détail) sur lesquels il y a accord, des points sur lesquels il y a possibilité d'accord, des points (essentiels) sur lesquels la divergence est restée totale entre Occidentaux et U.R.S.S.

La Commission politique spéciale de l'O.N.U. s'est ajournée à ce matin, pour l'audition des délégués de l'Allemagne orientale, consultés sur la possibilité de créer une commission d'enquête dans toute l'Allemagne pour l'organisation d'élections libres.

A la Commission économique de l'Assemblée de l'O.N.U., le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement Black a déclaré qu'il était absolument exclu que la Banque puisse consacrer chaque année 1 milliard de dollars au développement des pays défavorisés : "Semblable suggestion de la part de certains experts, a-t-il dit, manque absolument de réalisme".

Sur son initiative, le chef de la délégation indienne à l'O.N.U. s'est entretenu longuement avec Vychinski.

La Conférence de Strasbourg, qui réunit aujourd'hui les six ministres des Affaires étrangères intéressés à la constitution d'une armée européenne, ne durera, semble-t-il, qu'une journée. Pratiquement, les débats se sont ouverts dès hier à la session normale de l'Assemblée consultative européenne. Après les discours de Gasperi et de Van Zeeland, Robert Schuman a prononcé un discours dans lequel il a exposé toute l'importance de la question. Parlant des difficultés, il a déclaré : "Nous ne manquons pas de circonstances atténuantes, mais elles ne nous dispensent pas d'aboutir. Le problème demeure posé. Si nous nous révélions impuissants à le résoudre, les événements se chargeraient de nous arracher les décisions nécessaires. Mais faute de nous décider à temps, nous risquons de manquer pour l'Europe et pour nos pays la dernière chance de salut". Comme instance supranationale, indispensable pour la direction d'une armée européenne, Schuman a préconisé un collège de ministres.

Adensuer a exposé une thèse analogue, absolument favorable à la création de l'armée européenne, avec un comité de ministres et une assemblée parlementaire.

Mais la séance de nuit, malgré Spaak, a donné à nouveau l'occasion de marquer les désaccords de l'Assemblée européenne.

Le roi George VI abroge les décrets qui, lors de son opération, l'avaient déchargé des affaires de l'Etat.

A Washington, la conférence Truman à la Maison-Blanche, réunissant les autorités de la défense et de l'état-major combiné, n'a pas été suivi d'un communiqué officiel. Questions examinées : affaire de Corée, problèmes mondiaux dans leur ensemble, du point de vue militaire, etc. D'autre part, Truman s'apprête à conférer avec Lowett, retour d'Europe, puis avec Acheson et Harriman qui rentreront prochainement d'Europe.

Le sous-secrétaire des Etats-Unis à la Guerre effectue un voyage d'inspection en Allemagne occidentale.

A Bonn, satisfaction pour la conclusion de la Conférence de Londres sur les dettes allemandes d'après guerre, qui s'est terminée hier soir par des concessions importantes de la part de Londres, de Paris et de Washington.

A Munich, la police bavaroise a occupé les édifices gouvernementaux, par crainte d'un attentat.

Le leader républicain Martin, de la Chambre des Représentants, arrive à Lisbonne pour conférer avec Salazar, après avoir eu, à Madrid, un entretien avec Franco au sujet de l'aide militaire et économique à l'Espagne.

A Ankara, le ministre des Affaires étrangères a répondu verbalement à la tribune du Parlement à une nouvelle note soviétique contre la participation de la Turquie au Pacte atlantique. Aucune base turque ne sera utilisée par les U.S.A. en temps de paix et le Pacte atlantique ne peut inquiéter que ceux qui poursuivent des buts agressifs.

Le "Champollion", des Messageries maritimes, a pu quitter Alexandrie pour Marseille. Mais le Gouvernement égyptien tient la compagnie pour responsable de la saisie par les autorités israéliennes d'une cargaison de munitions destinée à l'Egypte.

L'Iran reconnaît à Farouk le titre de "roi d'Egypte et du Soudan".

A Téhéran, réfugiés dans l'enceinte du Parlement, lieu d'asile, 45 directeurs de journaux, représentant l'opposition non communiste, accusent Mossadegh d'avoir organisé le pillage de leurs journaux et les incidents qui ont coûté la vie à certains de leurs collaborateurs.

LES PETROLES AUTRICHIENS

Les puits autrichiens sont dans la zone d'occupation russe. Les raffineries sont à Zisterdorff, les puits à Matzen et Aderklaa. La production autrichienne est un très fort appoint pour l'U.R.S.S. Elle est estimée comme étant au deuxième rang en Europe, sa production atteignant presque celle des pétroles roumains avant l'exploitation intensive actuelle, au troisième rang après l'U.R.S.S. et la Roumanie. Les états satellites voisins de l'Autriche, comme la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie voient leur consommation couverte par la production autrichienne. L'Autriche est plutôt défavorisée dans les répartitions : la part qui lui est attribuée oscille, suivant les années, entre 35 et 50 % de sa production, mais elle doit exporter une partie de son attribution pour acquérir d'autres denrées utiles à son existence.

Sans cesse, depuis l'occupation de l'Autriche, l'U.R.S.S. fore de nouveaux puits. Les environs de Zisterdorff sont exploités depuis de longues années. Matzen est entré en exploitation en 1949, Aderklaa en 1950. L'exploitation donne, pour l'exercice en cours, environ un million huit cent mille tonnes de pétrole brut. C'est là le chiffre avoué, mais on pense qu'il est vraisemblablement supérieur et que, en 1952, les trois millions et demi seront dépassés.

Voici les chiffres donnés par les Russes :

1946.....	800.000 tonnes,
1948.....	900.000 tonnes,
1949.....	1.250.000 tonnes.

Le dernier chiffre, d'après des documents irréfutables, fut celui de la production atteinte par le régime Hitler durant la dernière guerre.

1950...	1.500.000 tonnes
1951...	1.800.000 tonnes à fin septembre.

Le bassin pétrolier autrichien forme un tout à 40 kms au nord-nord-est de Vienne, près de la frontière slovaque, il est long de 12 kms avec une largeur de six. La police de surveillance est assurée par les fameuses milices ouvrières, formées de communistes autrichiens. Mais, lors des derniers sabotages, lesdites milices ont été épurées sauvagement, vraisemblablement par réflexe de ce qui se passait en Tchécoslovaquie.

En 1947 il y avait ou 700 forages, des photographies clandestines permirent de constater que, fin 1947, 500 étaient en plein rendement. Ceci s'entend pour Zistersdorff. Pour Aderklaa, fin 1950, 25 sondes étaient en pleine action ; en 1951 on en compte le double.

Quand les Russes s'installèrent dans les pétroles autrichiens, en 1945, -comme étant "biens ennemis", puisque les Allemands y étaient installés dès 1939- leur estimation, pour Zistersdorff seul, furent de 25 millions de dollars ; depuis on estime à plus du quadruple les investissements faits par les Russes. Les Autrichiens qui ne possèdent "officiellement" que 15 % des pétroles de Zistersdorff ont fait l'impossible pour en trouver dans les autres zones d'occupation. Dans l'Ouest de la Haute Autriche, depuis 1948, des prospecteurs travaillent, encouragés par les américains. En 1952, on pense que les premiers sondages à grande profondeur donneront des résultats ; on travaille avec des sondes géantes, venues des U.S.A. et qui fouillent jusqu'à plus de 4.000 mètres ; on pense trouver des nappes aussi importantes que les nappes contrôlées par les Russes.

Les grands sondages sont faits dans la région située entre les rivières Salzach et Mattig, près de Ried, et dans la région de Bad Hall et de Gmunden dans le Saalkammergut.

On estime actuellement que si l'Autriche était maîtresse de son pétrole elle pourrait exporter, avec des méthodes modernes d'extraction et de raffinage, plus de 300.000 T. d'essence, tout en couvrant ses besoins qui seraient, en pleine utilisation, de 450.000 T.

Si l'Autriche, à la suite d'un traité de paix, pouvait utiliser seule son pétrole, c'est-à-dire en confier l'exploitation aux Américains comme ceux-ci le désireraient, elle pourrait dépasser, dans dix ans, la production roumaine dont les réserves vont vers l'épuisement.

Les premiers échanges commerciaux entre l'Allemagne Orientale et la Pologne ont commencé en 1947. Le tableau de leur développement était le suivant:

	<u>pourcentage</u>	<u>Total</u>
1947	100	28 millions de \$
1948	987	98 " "
1949	1.463	150 " "
1950	2.100	

Les échanges portaient surtout sur des machines lourdes (industries textiles, imprimerie), des instruments d'optiques, de précision et des produits chimiques, en échange de charbon et de denrées alimentaires. Un accord provisoire avait été signé en 1949. En 1950, par exemple, les commandes passées par la Pologne de machines textiles absorbèrent 85% de la production des usines de Gorlitz.

Le Charbon- Le charbon polonais était surtout destiné à remplacer celui de la Ruhr. Il est difficile de donner des chiffres d'ensemble. On ne peut citer que des chiffres fragmentaires pris aux sources allemandes. Il aurait été livré, pour le premier trimestre 1951 un million de tonnes, ce qui donnerait pour l'année entière 4 millions de tonnes. La Pologne approvisionne la base sidérurgique Est (800.000 tonnes de coke). Or, comme les exportations totales de charbon polonais s'élèvent à environ 25 millions de tonnes, l'Allemagne Orientale absorbe donc environ 1/7 de ces exportations.

LE TRAITE DE COMMERCE DE 1951- Le traité de commerce, signé à Varsovie le 19 Mai dernier, place la Pologne au 2^o rang comme fournisseur et client de la zone soviétique d'Allemagne. Cet accord stipule que les échanges seront réglés en roubles. Tandis que l'Allemagne s'est engagée à fournir des machines d'imprimerie, des équipements miniers des machines à écrire et à calculer, des instruments d'optique et de précision et des produits pharmaceutiques, la Pologne livrera, de la viande et des matières grasses, des légumes et des poissons et en ce qui concerne les matières premières de base, du charbon, du coke, de l'acier, du zinc. Les importations de denrées alimentaires ont eu lieu à une cadence escandante. Ce traité de commerce était provisoire.

LE TRAITE DE COMMERCE DU 27 OCTOBRE 1951- Ce traité signé pour cinq ans entre les deux pays fixe avec plus de précision les listes d'échanges. Aux exportations allemandes déjà mentionnées s'ajoutent des machines pour les centrales électriques et l'industrie chimiques, des machines outils, des potasse et de l'azote. Il est à noter que les machines pour centrales électriques seront exportées malgré un déficit important de l'Allemagne en énergie électrique.

Pendant le 3^o trimestre de 1951, le volume des échanges avec la Pologne a augmenté de 112% et occupe le premier rang après l'URSS.

Cependant, en ce qui concerne les denrées alimentaires, de graves difficultés se font jour en Pologne et ne permettront pas de maintenir encore longtemps le rythme des exportations. Bien que les denrées disponibles aient augmenté en volume et en qualité, des restrictions alimentaires nouvelles ont été imposées (malgré une diminution de la population par rapport à l'avant guerre (32 millions en 1938 contre 28 millions en 1950)). Cette situation serait due aux raisons suivantes:

- 1^o- affectation aux travaux de l'industrie de nombreux ouvriers agricoles, ce qui a ramené la population agricole à 45%
- 2^o- Nécessité d'alimenter les ouvriers de l'industrie et la main d'œuvre chinoise qui travaille en Silésie.
- 3^o- Constitution de stocks de réserve pour une guerre éventuelle
- 4^o- Fonctionnement défaillant de l'appareil bureaucratique du ravitaillement
- 5^o- Nationalisation du commerce de détail
- 6^o- Livraisons probables de viande à l'URSS.

Pour faire face à cette situation, le rationnement du sucre, des matières grasses et de la viande a été rétabli au 1^o Octobre.

En ce qui concerne l'Allemagne Orientale, on estime généralement que les engagements pris sont très lourds et qu'ils ne pourront être tenus qu'au détriment du marché intérieur. Déjà, par une ordonnance du 20 Octobre dernier, le Gouvernement a limité la consommation du zinc, de l'acier et du cuivre.

NOTE SUR L'ECONOMIE DE L'ALLEMAGNE ORIENTALE

Si l'on en croit les déclarations de Rau, Directeur du Plan pour l'Allemagne Orientale, l'U.R.S.S. semble faire actuellement un gros effort pour donner une impulsion nouvelle à l'économie de cette zone.

Célébrant le traité de commerce, signé le 27 Septembre dernier entre l'U.R.S.S. et l'Allemagne Orientale, le Directeur du Pla., après avoir souligné que l'accord avait été paraphé après seulement six semaines de négociations (contre un an pour l'accord interzones), il a précisé que l'U.R.S.S. avait modifié ses plans d'exportation pour fournir à la République Allemande, non seulement des matières premières de base, mais encore des céréales et des denrées diverses qui ont permis de supprimer le rationnement en pain. Par ce traité; les Soviets se sont engagés à fournir des aciers de qualité, des ferro-alliages, du coke (250.000 T. par an) du chrome et du manganèse, du minerai de fer, du fer brut, des laminés. Toujours d'après Rau, les livraisons de l'U.R.S.S. en métaux non ferreux seront suffisantes pour couvrir les besoins de l'Allemagne. Il a souligné d'autre part que, pour la première fois, les soviets fourniront des machines lourdes et se substitueront à l'Allemagne Occidentale pour la fourniture de certaines machines de précision. En contre partie, et c'est probablement la raison des livraisons importantes et accélérées de l'U.R.S.S., l'Allemagne Orientale lui enverra des machines (surtout des tours et des rectifieuses) des armes lourdes et légères (le centre de Dessau va être transformé en centre de fabrication d'armes lourdes avec un effectif de 50.000 ouvriers), des tracteurs, des véhicules automobiles et des instruments de contrôle.

Pour accélérer et intensifier ces livraisons vers l'URSS, la zone soviétique pousse actuellement ses réalisations industrielles. Au cours du mois d'Octobre, les principales réalisations ont été les suivantes:

- mise en service de la base sidérurgique Quest
 - construction d'une cokerie d'une capacité de 650.000 T. par an,
 - agrandissement de la base sidérurgique Est dont la capacité sera portée de 500.000 à 900.000 T. d'acier par an.
 - des trains de laminoirs ont été livrés aux aciéries de Brandebourg
- De plus on procède actuellement à la reconstruction de la ligne de chemin de fer entre Angermünde et Friendwalde sur l'Oder, à la construction d'une ligne de 30 kms. dans le bassin minier de Swharzenberg et de divers raccordements dans d'autres bassins.

Il faut noter d'ailleurs que, peu à peu, le réseau ferré est rétabli comme avant guerre surtout en ce qui concerne les liaisons Est-Ouest et les raccordements des grands centres industriels et miniers aux lignes principales. Il faut noter également que ce rétablissement des voies ferrées tend de plus en plus à isoler les secteurs occidentaux de Berlin (un projet prévoit même de nouvelles lignes de métro dans Berlin qui éviteront le passage dans les secteurs occidentaux).

Cet accord commercial a été doublé par un accord technique et scientifique qui est jugé comme suit par le "Berliner Zeitung": "Nous pouvons dire ouvertement que sans l'aide matérielle des soviets nous n'aurions jamais pu rétablir nos centres industriels. Mais leur aide technique et scientifique a été encore plus précieuse. Depuis longtemps nous avons constaté la folie de la supériorité allemande à l'égard du haut niveau atteint par la technique soviétique. Bien que les échanges techniques et scientifiques aient progressé, ils sont encore loin d'atteindre 100%. On se heurte partout à l'égoïsme d'entreprise. Directeurs, ingénieurs et ouvriers gardent jalousement les secrets d'usines. Cet accord doit changer cet état de choses. Il n'y a pas de raison pour que la République allemande ait des secrets pour ses amis".

Cependant, les services officiels sont avares de chiffres de production; ils ne publient que des pourcentages sans grande signification et c'est à d'autres sources qu'il faut s'adresser pour avoir une idée de l'état de l'économie de la zone soviétique.

Il y a tout d'abord la pénurie de certaines matières premières ou de première transformation qui gêne la production: des usines sont en chômage faute notamment de laminés (construction de wagons, de locomotives etc...) de cuir, de certains produits chimiques (verreries) et, par dessus tout, de charbon.

ou non) . **Approved For Release 2001/09/10 : CIA-RDP83-00415R010400070016-1** talenti for-
 ment un contingent de chômeurs assez important , tandis que dans d'au-
 tres centres, les usines chôment faute de main d'oeuvre. Mais les autori-
 tés hésitent à déplacer les ouvriers pour plusieurs raisons:

- 1°)- les usines fermées peuvent reprendre leur activité prochaine-
 ment;
- 2°- le déplacement des ouvriers entraîne également le déplacement
 des cadres de surveillance politique et l'expérience a prouvé " que ce
 déplacement était toujours néfaste".
- 3°- les transports ne permettent pas actuellement les transferts
 importants.

Aussi fait on de plus en plus appel à la main d'oeuvre féminine, mê-
 me dans les professions où elle n'a pas l'habitude de travailler. C'est
 ainsi que l'on voit actuellement des femmes menuisiers, ramoneurs, ou-
 vriers d'imprimerie, couvreurs etc... Officiellement, et depuis peu, les
 détenus de droit commun , employés jusqu'alors presque exclusivement aux
 mines d'uranium, le sont également aux usines de la base siderurgique
 EST. Quand on sait que le régime de droit commun comprend également les
 détenus politiques, il y a certainement là un nouveau contingent de main
 d'oeuvre non négligeable.

Cependant, le problème des salaires se pose de plus en plus. Le Minis-
 tre du Travail reconnaît que les salaires devront être augmenté de 15
 à 20%. Mais il s'insurge contre ce qu'il appelle les "normes de travail
 falsifiées" qui permettent aux ouvriers de certaines usines de produire
 de 50 à 60% au dessus de ces normes et par conséquent de percevoir des "
 salaires trop élevés". Et il rappelle que ce n'est que par une productivi-
 té accrue que l'on doit améliorer les salaires. Car la question de pro-
 ductivité fait l'objet d'une productivité intense. Des écoles de "haute
 productivité"

ont été créées et l'on doit reconnaître que leur personnel enseignant
 constitue une élite. Des cours du soir obligatoires pour les ouvriers
 tentent également de développer une " mystique de la productivité". Un
 nouveau système de salaires va être instaurer dit " salaire par groupe
 de travail". Le salaire ne sera plus payé individuellement mai a une
 équipe (en fonction du rendement; de la productivité et de la qualité
 du travail) dont le chef répartira le montant suivant les mérites de
 chaque membre de la dite équipe. Ce système établi déjà dans quelques
 firmes , fonctionne, paraît-il, à la satisfaction générale?

Mais un problème plus grave et plus difficile à résoudre entrave
 la production. C'est celui des transports. Les surcharges abusives des
 wagons entraînent des réparations fréquentes . Sur 2.200 locomotives com-
 posant le parc de l'Allemagne orientale, 1.400 environ sont en constante
 réparation et 250 sont uniquement utilisées aux transport les produits
 livrés au titre des réparations. Les transports voyageurs sont égale-
 ment précaires et inconfortables. Au début d'Octobre, 70% des wagons à
 voyageurs n'avaient plus de vitres.

Enfin, autre obstacle à la production, la bureaucratie envahissante
 est accusée d'apporter un retard considérable dans tous les domaines. Le
 "Demokratischer Aufbau" écrit: " La bureaucratie dans nos administrations
 se reconnaît au défaut de sa propre initiative et à l'attente de celle
 des autres." Pour accélérer les rapports entre cette administration et
 le public, on a créé des auxiliaires bénévoles (délégué de maison, délé-
 gués de rue, délégués de groupes de rues) qui assure la liaison entre
 leurs administrés et les services. Ils ont aussi pour fonction le recru-
 tement de la main d'oeuvre, en fait, de signaler aux autorités les chômeurs
 plus ou moins volontaires et ceux dont la principale activité est le mar-
 ché noir.

La situation agricole n'est , elle n'ont plus pas brillante. La
 rentrée des impositions se fait mal. Les pommes de terre manquent dans les
 grands centres, non pas tant parce que la récolte a été mauvaise, mais
 par suite des difficultés de transport. La viande, strictement rationnée
 est souvent remplacée par des oeufs dont l'Allemagne orientale fait une
 importation massive de Hongrie et de Roumanie. Les autorités attendent
 beaucoup des importations soviétiques pour améliorer le ravitaillement.
 Mais les prix demeurent élevés. Par exemple une livre de margarine coûte
 7 marks à Luvre contre 1,22 mark en Allemagne Occidentale. Le trafic fron-
 talier entre Berlin Ouest et Est, difficile à réprimer, fait des mécon-
 tents et la **Approved For Release 2001/09/10 : CIA-RDP83-00415R010400070016-1**
 cher les choses.

Matières debasées -- Sources d'énergie

Utilisation des combustibles importés dans la sidérurgie

Période	Consommation totale de combustibles I.000T.	Consommation de combustibles importés	
		Volume (I.000 T.)	en % de la consommation totale
4 ^o Trimestre I950	3.560	-	-
1 ^o " I951	3.300	60	1,8%
2 ^o " I951	3.800	500	13,2%
3 ^o " I951	3.900	900	23,0%
4 ^o " I951 (prévisions)	3.700	I.000	27,0%

Production Industrielle

Indice de la production industrielle : 1936=100

	Octobre I950	Septembre I951	Octobre I951
Indice Général (sans bâtiment et ind. alimentaires)	I29,8	I35,2	I39,5
dont:			
Biens de production	I38,1	I46,2	I49,3
Biens d'investissement	I29,7	I38,4	I42,6
Biens de consommation	I19,8	I14,5	I20,2
Bâtiment	I19	I17	I21

Production des principaux produits représentatifs

	Sept. I951	Octobre I951	Sept. I951	Octobre I951
Houille I.000T.	9.350	10.478	Camions Unités 6.551	8.416
Lignite "	6.700	7.485	Poste TSF (I000)	243,2
Coke "	2.205	2.731	Ap. photo "	255,2
Pétrole "	I21,2	I26,6	Acide sulf(I000T)	I21,8
Miner. de fer	293	314	Soude	76,6
Potasse "	90	100	CarB; Calc.	33,4
Fonte "	933,1	972	Coul. aniline(T)	2.981
Acier "	I.136,1	I.240,6	Essence (I000T)	I34,4
Prod. Laminés	768	871	CarB Diesel"	I10,9
Aluminium	3,7	4,3	Ciment	I.263
Cuivre etc.	I2,0	II,8	Briques (millions)	466
Plomb	I0,9	9,3	Papier j.(I.000T)	I4,4
Zinc	II,0	I2,1	Chaussures	5,2
Voitures t.	I8.548	24.335	(millions dep.)	

Production de filés de textile (en tonnes)

Mois	Filés laine et coton	laine cellulose	rayonne
Septembre 51	43.540	II.202	4.144
Octobre 51	48.845	II.776	4.460

Commerce extérieur

Le 29 Novembre ont commencé à Paris des négociations pour la conclusion d'un nouvel accord commercial franco-allemand.

Les échanges commerciaux entre la France continentale et la République Fédérale, des dix premiers mois de I951, laissent un solde actif de I8,8 milliards de frs. au profit de l'Allemagne.

.....

Echanges d'Août à Octobre 1951 (en millions de frs.)

	--Août	Septembre	Octobre
Exportations allemandes vers la France continent.	9.179	9.716	9.296
Exportation françaises vers l'Allemagne.	4.042	5.293	5.571

Prix et salaires

Indices des prix des produits industriels (1938=100)

	Octobre 1950	Septembre 1951	Octobre 1951	Variation d'Oct. 50 à Oct. 51
INDICE GENERAL dont	187	221	224	+ 20%
Matières de base	201	244	246	+ 22%
Biens d'investis.	169	194	196	+ 15%
" de consom.	176	205	209	+ 19%

Les syndicats des Services Publics ont dénoncé les conventions collectives pour le 31 Décembre 1951 afin d'obtenir un nouveau relèvement des émoluments.

Plan Marshall- Depuis la création du plan Marshall jusqu'au 31 Octobre 1951, la République Fédérale a reçu une aide de l'ordre de 1.427,9 millions de dollars, dont 649,4 millions pour l'aide à l'agriculture et des denrées alimentaires; 678,4 pour l'aide à l'industrie et des produits industriels, 110,1 pour les services (transports etc.)

Questions financières : Nouvelle diminution de la circulation monétaire de 8.901 millions de DM le 15 Octobre 1951 à 8.857 millions de DM le 15 Novembre, soit 44 millions.

Cours du DM

	Cours officiel	Cours libres			
		1950		1951	
		19/10	16/11	19/10	16/11
Zurich IOODM	102 frs. S.	80,50	81,50	81,5	86,00
New-York IOODM	23,82 \$			19,1/4	19 3/8
Berlin IDM Ouest		5,0	5,70	3,80	3,85

Compte de devises de la Banque des Pays Allemands (en millions de DM)

	31 Oct. 1950	30 Sept. 1951	31 Oct. 1951
En caisse et avoirs	1.320	2.484	2.398
Créances commerce extérieur	25	40	25
Dettes	2.403	1.459	1.369
Soldes (+ ou -)	- 1.058	+ 1.065	+ 1.150

Cours moyen des actions en % de la valeur nominale

	31 Oct. 1950	30 Sept. 1951	31 Oct. 1951
	68,59	103,54	109,07

LE CANADA PROCEDERA A LA CANALISATION DU ST. LAURENT- Dans mes feuilles vertes annexées à ma lettre 1766 du 16 Janvier 1951, je vous ai fait part des difficultés rencontrées par les autorités canadiennes auprès du Gouvernement américain, pour les travaux, à effectuer en commun par les deux pays, visant à la canalisation du St. Laurent et à son aménagement hydro-électrique. Le Congrès américain vient, une fois de plus d'ajourner sa décision sur cette affaire. Le Ministre des Affaires Extérieures, Mr. Pearson, a déclaré récemment à la Chambre des Communes que le Canada aimerait entreprendre des travaux avec le concours des Etats Unis, mais que l'ajournement du Congrès américain indique qu'il n'est pas possible d'obtenir prochainement l'accord des Etats Unis. Cependant, avant que commencent les travaux, certaines ententes doivent être conclues avec la province d'Ontario et celle de Québec ainsi qu'avec l'Etat de New-York en ce qui concerne la répartition de l'énergie électrique. Aux Etats Unis une décision doit être prise et approuvée par le Président même si le Canada effectue seul la canalisation. Dans un éditorial consacré à cette question, l'"Ottawa Citizen" fait ressortir que le Canada ne "bluffait pas, comme le prétendaient les adversaires américains du projet, en parlant de procéder seul à la canalisation du fleuve. Les réactions immédiates des deux groupes de l'opposition prouvent que l'action unilatérale du Canada est largement appuyée par les milieux politiques. Il y a des raisons de penser que le 3^e grand parti, appuiera également ce plan, de sorte que la décision d'aller de l'avant peut devenir tout à fait unanime".

L'ACIER RESTERA RARE- Au cours de la 26^e "Canadian Purchasing Agent Conference", le Contrôleur de l'Acier au Ministère de la Production de Défense a déclaré que l'acier restera rare jusqu'à la fin de 1952 bien que la production doive s'élever de 3.500.000 à 5.000.000 de tonnes annuellement et que la capacité de production s'est accrue d'un tiers. Il a ajouté que l'industrie de l'acier continuera ses importations d'Europe et des Etats Unis pour faire face aux besoins, mais l'approvisionnement pourrait devenir plus difficile si la situation internationale s'aggravait. Le Directeur de la Chimie et Explosive Division du Ministère de la Production a dit que des capitaux semontant à 160 millions de \$ sont investis dans de nouvelles usines canadiennes de produits chimiques actuellement en cours de construction. La production de fonte et d'acier continue à s'accroître au Canada. Pour la fonte en gueuse, 1.667.589 tonnes ont été produites au cours des 8 premiers mois de 1951 contre 1.498.036 tonnes pendant la période correspondante de 1950. La production de lingots et de moulages en acier a atteint 2.836.097 tonnes pendant les 8 premiers mois de 1951 contre 2.234.526 pendant les 8 premiers mois de 1950.

LIVRAISONS DE PAPIER CANADIEN - A la suite de la recommandation faite par la Conférence internationale des matières premières, le Canada a accepté de fournir 14.000 Tonnes de papier sur les 15.000 tonnes métriques que la Conférence a décidé de distribuer à 8 pays sur la production du Canada et des Etats Unis. La répartition sera la suivante: 5.000 T. pour l'Allemagne de l'Ouest-- 2.000 T. pour la France-- 2.000 T. pour la Yougoslavie-- 1.500 T. pour l'Indonésie-- 1.200 T. pour le Brésil-- 1.200 T. pour l'Uruguay-- 1.000 T. pour l'Espagne-- 1000 T. pour le Chili-- 500 T. pour la République Dominicaine et 500 T. pour le Nicaragua.

PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE - Pendant les 8 premiers mois de l'année la production d'énergie électrique a été de 38.028 millions de KWH contre 32.253 millions pendant la même période de 1950. Dans la province de Québec; principale productrice d'énergie électrique, la production a atteint 20.016 millions de KWH pour les 8 premiers mois de 1951 contre 18,195 millions pendant la période correspondante de 1950.

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE CANADIENNE - Les actions des Cies. d'après l'indice du Bureau Fédérale de la Statistique " ont atteint leur niveau le plus bas de l'année. L'industrie des lainages est peut être d'ailleurs plus affectée que celle des cotonnades. En tout cas, "Dominion Wollen" a décidé de ralentir certains services de production pour le moment, en raison du bas niveau des affaires. Les stocks de lainages et de cotonnades, tant au stade du commerce de gros qu'à celui du détail, restent assez élevés. Les commandes passées pour les besoins du réarmement ne semblent pas être encore considérable et la pression des importations étrangères se fait sentir. Du reste, l'industrie textile n'ignorent pas que les résultats des élections britanniques se traduiront dans un avenir sans doute assez proche par un accroissement des ventes anglaises au Canada. Ceci signifie vraisemblablement un fléchissement du prix des lainages et des cotonnades, excellente perspective pour le consommateur mais menace sérieuse pour la fabricant.

Au cours de la réunion annuelle de la Canadian Wollen Goods Manufacturers' Association à Winnipeg" le Président a indiqué que l'industrie canadienne des lainages et tricots traverse actuellement une crise assez sérieuse qui serait encore plus grave dans certains secteurs sans les commandes militaires dont le caractère est temporaire. L'industrie fait face à des frais élevés, aux restrictions de crédit, à la pression des importations et en général à la torpeur des affaires.

Environ, 86% des importations canadiennes de lainages viennent de Grande Bretagne. Comme les salaires canadiens sont plus du double de ceux d'Angleterre, et que le droit perçu sur les lainages du Royaume Uni et de 13,5% en moyenne, il est extrêmement difficile pour l'industrie canadienne de supporter cette concurrence dans des conditions voisines de l'égalité. Les lainages canadiens fournissaient 64% de la consommation en 1949: ils en fournissent seulement 54% aujourd'hui. Pour les tricots, qui répondent au climat particulier du Canada, leur marché s'est réduit de 20%. L'industrie de la bonneterie vient de connaître le plus bas niveau d'activité depuis la fin de la 2^e guerre mondiale.

Au cours des récentes semaines, on a observé une amélioration de la qualité des bas importé au Canada des Etats Unis. Les lois canadiennes sont telles que les usines américaines peuvent vendre à perte dans ce pays, pourvu qu'elles vendent au même prix de l'autre côté de la frontière. Cela se pratique souvent pour les excédents ou les vieux stocks. D'autres facteurs ont joué dans cette réduction d'activité de l'industrie lainière: les restrictions imposées par le Gouvernement ont obligé les usines à arrêter les livraisons et à accepter les annulations de commandes. Il y aura peu de changement dans cette situation jusqu'à ce que les stocks se réduisent et que l'argent soit disponible pour de nouveaux achats.

PHOSPHATES - La situation des approvisionnements en superphosphates-- l'engrais le plus employé dans l'Est du Canada-- pour 1952 est loin d'être brillante. Les fournisseurs canadiens estiment qu'ils pourront satisfaire les commandes passées au début du printemps, mais qu'ensuite " rien n'est certain" . On s'attend également à ce que les prix augmentent de \$ 1 à \$ 1,50 la tonne.

SOUFRE - D'après l'Office de conservation du pétrole et du gaz naturel, le champ de Pincher Creek peut fournir 230.000 tonnes de soufre par an (le Canada en a importé 247.000 T. en 1950) Mais il faudrait pour exploiter économiquement le champ de Pincher Creek un marché assuré pour 165.000.000 à 200.000.000 de pieds cubes par jour de gaz naturel.

PILE ATOMIQUE - On vient d'annoncer officiellement que la construction de la troisième pile atomique (et de loin la plus importante) du Canada va commencer prochainement mais il est probable qu'elle ne fonctionnera pas avant 1954. "The foundation Company of Canada" (Montréal) a obtenu le contrat de construction.

CARTELS - Cinq sociétés de fabricants d'allumettes, qui ont été reconnues coupables d'avoir formé un cartel pour contrôler le marché des allumettes au Canada, viennent d'être frappées d'amendes allant de 10.000 à 25.000 \$.

Monsieur,

Au Palais-Bourbon, en dépit d'une discussion fort serrée sur le budget des Affaires Economiques et de l'Aviation civile --notamment sur les paragraphes consacrés à Air-France-- l'intérêt s'est surtout porté sur les travaux des commissions et sur les conversations de couloirs. Celles-ci traitaient évidemment du vote de confiance de la veille. Certains adversaires du pool Schuman reprochent à Pierre André d'avoir réclamé un scrutin public à la tribune qui a entraîné le dépôt de la question de confiance, car, disent-ils, cette tactique contraignait l'Assemblée à voter à froid après quelques jours de réflexion qui, comme toujours, furent pour le Gouvernement des jours de manœuvres. Le gonflement des promotions de décorations pour la fin de l'année en serait la conséquence directe, ainsi qu'un certain nombre de promesses distribuées à droite et à gauche. On fait, par exemple, grand état de celle consentie aux députés de Madagascar, au sujet d'un décret relatif à l'exportation de riz de l'Union française, et les mécontents d'ajouter que c'est chaque fois la même méthode, qu'il n'y a rien à faire contre elle, que Pierre André aurait dû le savoir et laisser tout simplement l'Assemblée voter à chaud sur sa demande d'ajournement.

L'homme politique qui semble bien avoir retiré le plus grand profit de l'aventure, c'est Laurens. Du point de vue prestige, évidemment. Il a réussi à faire voter pour le Gouvernement 21 députés sur 22 que comporte son groupe et à mettre Antier en contradiction avec les organisations professionnelles agricoles, puisque celles-ci s'étaient, sur son instigation à lui, Laurens, prononcées en faveur du pool. D'ailleurs, le groupe Antier s'est harmonieusement partagé entre les tenants du pool, ses adversaires et les abstentionnistes. Laurens a, dans cette affaire, assuré son avenir politique.

Sur le plan international, nous sommes dans une période d'attente. La lecture de ma "Journée en bref" vous le prouvera d'abondance. Les différentes instances de l'O.N.U. discuteront aujourd'hui qui, de la Biélorussie ou de la Grèce, siègera au Conseil de Sécurité, si la plainte soviétique contre les Etats-Unis, au sujet des menées subversives contre l'U.R.S.S., sera inscrite à l'ordre du jour des travaux; si le sous-comité de désarmement continuera à siéger ou sera remplacé par une commission unique, chargée de résoudre d'abord les divergences entre l'Est et l'Ouest; si les délégations des deux Allemagnes ~~confronteront~~ ou non directement leurs points de vue, etc ... L'Assemblée de l'O.N.U. décidera également si elle doit ou non s'emparer de la plainte des pays arabes contre la politique française au Maroc. On ne sait encore si la motion de blâme dont nous sommes menacés trouvera une majorité à l'Assemblée générale. C'est une question que se posent ensemble la délégation égyptienne et le Gouvernement français, et le pittoresque de l'histoire est que le pointage, auquel s'est livré Azzam Pacha et qu'il confiait récemment à l'un de ses familiers, coïncide exactement avec celui que le Quai d'Orsay a lui-même établi : 20 voix pour la motion, 20 voix contre et 20 abstentions. Chacun des deux camps s'efforce de persuader un ou plusieurs partisans de son adversaire d'entrer dans la cohorte des abstentionnistes.

Cette affaire marocaine m'incite à vous entretenir de l'Espagne. La vie politique internationale de ce pays s'intensifie. Avant-hier, j'évoquais la visite à Franco du Gouverneur de la Banque d'Angleterre. Hier, c'était le leader républicain des Etats-Unis Martin qui disait au Caudillo combien il souhaitait des accords bilatéraux hispano-américains. Le ministre des Affaires étrangères Artajo prononçait, par ailleurs, un discours dans lequel quelques vérités étaient dites, non à la France elle-même, mais à ceux de ses hommes et de ses partis politiques qui se refusent à connaître l'Espagne, depuis qu'elle s'est donnée à Franco. Plus

importante que tout cela serait la rencontre des généraux Guillaume et Valino, au Maroc espagnol, si les deux hommes étaient des hommes d'Etat. Ce n'est pas le cas; il n'est toutefois pas mauvais que ce contact soit pris. Mais cette rencontre perd beaucoup de son intérêt du fait que Artajo s'apprête à rendre visite aux pays arabes. A différentes reprises, j'ai attiré votre attention sur le jeu espagnol, sur les menaces qui pourraient en résulter contre notre politique marocaine. Cette vocation que nourrit Madrid d'être le pont entre le monde arabe et le monde occidental ne peut évidemment qu'entrer en compétition avec le prestige français en Afrique du Nord. Cette vocation est d'autant plus vivace, à l'heure actuelle, que Madrid espère bien jouer, en l'espèce, une carte importante pour les Etats-Unis et propre à lui concilier l'attention, l'intérêt et la bienveillance de ceux-ci. Car la rivalité qui oppose les Etats-Unis et l'Angleterre en bien des points du globe existe également en Espagne, qui l'exploite d'ailleurs habilement.

La sympathie espagnole va de plus en plus aux Républiques sud-américaines. En dépit des frictions qu'elle a pu avoir avec ces pays, l'Espagne trouve toujours auprès d'eux des appuis financiers et économiques. C'est en cela que Franco paraît être, au moins momentanément, une bonne solution, car une restauration monarchique, à laquelle les Anglais sont plutôt favorables, aliénerait les sympathies sud-américaines. D'autre part, l'Allemagne est le pays d'Europe le plus apprécié, tant du peuple espagnol que de son Gouvernement. L'Espagnol respecte la minutie des Allemands, leur persévérance dans l'effort, alors que, par exemple, s'il aime les Italiens, il ne les respecte guère. Quant aux Français et aux Anglais, ils sont détestés : les Français à cause de leur attitude de 1946, quand ils firent boycotter l'Espagne par l'O.N.U.; les Anglais pour leur ingérence dans les affaires intérieures espagnoles et leur refus d'aider l'Espagne à entrer à l'O.N.U. Il est certain que l'Angleterre travailliste était plus détestée encore que la France, car Franco avait su assurer une large publicité à l'attitude d'Attlee pendant la guerre civile. Mais le changement de gouvernement en Angleterre n'a guère eu de répercussions concrètes en Espagne et celle-ci attend Churchill à l'oeuvre. Il faut avouer que la récente visite de Cobbold ne constitue guère pour elle un encouragement.

A l'égard des Américains, les sentiments espagnols sont plus divers. Les menaces américaines de 1945, proférées contre Franco et appuyées par un boycott quasi-total, le marché proposé en 1948 --aide Marshall contre départ du Caudillo-- ont été minimisés à Madrid et autant que possible cédés à l'opinion publique. Par contre, Franco a parfaitement su mettre en valeur le retournement de tendance des Américains à son égard. Au surplus, le nouvel ambassadeur américain à Madrid, Staton Griffis, est catholique et cela ne saurait nuire dans un pays profondément attaché à sa religion et à son Eglise. Il n'est pas exclu que le Vatican soit un jour appelé à jouer en Espagne un rôle d'arbitre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. C'est, du reste, la conclusion implicite, sinon exprimée, dans un mémoire rédigé par le Père Azcona, délégué du préposé général de la Compagnie de Jésus pour l'assistance d'Espagne, mémoire dont j'ai extrait la précédente analyse de la psychologie de l'Espagne et que le Père Azcona a établi à l'occasion d'une fort importante réunion jésuite, qui s'est déroulée à Rome, le mois dernier.

A Tokio, les déclarations de Foster Dulles ont soulevé un tollé de protestations et certain journal officieux, considéré comme le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, n'hésite pas à écrire que le Japon est maintenant irrévocablement indépendant et libre de choisir entre les deux Chines; qu'une nation riche pourrait se passer de relations commerciales avec la Chine communiste, mais que ce n'est pas dans la possibilité d'une nation pauvre comme le Japon; qu'au surplus, avant

E N V R A C

(n° 2.008)

Le Gouvernement a préparé :

- un projet de loi tendant à la ratification de l'avenant n° 3 à la Convention générale entre la France et la Sarre sur la Sécurité sociale et du protocole n° 2 signés le 8-10-51 (chez Bacon);
- un projet de loi tendant à modifier l'article 30 du Livre IV du Code du Travail, relatif aux élections prud'homales (chez Bacon);
- un projet de loi portant ratification de l'accord franco-italien du 21-12-50, relatif aux marques de fabrique (chez Louvel);
- un projet de loi portant ratification de l'accord franco-cubain du 17-1-51, sur la propriété industrielle (chez Louvel);
- un projet de décret tendant à modifier et à compléter le décret 46-2769 du 27-11-46, portant organisation de la Sécurité sociale dans les mines (chez Bacon).
- un projet de décret portant ratification de l'accord franco-italien du 25-5-51, relatif au dépôt des demandes de brevet d'invention dans les postes consulaires (chez Louvel).

Je tiens ces différents textes à votre disposition.

Par ailleurs, le Gouvernement reprend à son compte les textes suivants, déjà adoptés par les précédents gouvernements et déposés sur le bureau de l'Assemblée Nationale, mais rendus caducs par le changement de législature :

- un projet de loi tendant à ratifier le décret du 24 mai 1948, approuvant une délibération prise par le Conseil de gouvernement de l'A.E.F. le 17-7-47, demandant la modification de l'article 90 du décret du 17-2-21, relatif au fonctionnement du service des douanes dans cette fédération (n° 6106);
- un projet de loi tendant à ratifier la délibération du 9 avril 1948, du Conseil d'administration du Cameroun, modifiée par la délibération du 5-10-48, demandant la modification des articles 51 et 155 du décret portant règlement du régime des douanes dans ce territoire (n° 6100);
- un projet de loi tendant à ratifier : 1°) la délibération du 20-12-48 du Conseil général des Comores, tendant à maintenir la réglementation douanière de ce territoire en harmonie avec celle de Madagascar; 2°) rejetant la délibération du même conseil en date du 3-9-48 ayant le même objet (n° 8097).

Je tiens ces textes à votre disposition.

Le riz ... le charbon et l'acier. - Si je vous disais que du sort de quelques milliers de tonnes de riz malgache dépend, dans une certaine mesure, celui du pool charbon-acier de Robert Schuman et l'avenir de l'organisation européenne, vous écarquilleriez les yeux. Et pourtant ... Vous vous souvenez sans doute que, il y a déjà de nombreux mois, je vous annonçais la "prochaine" importation par la métropole de 4.000 tonnes de riz indochinois et de 2.500 tonnes de riz de Madagascar. La réalisation de cette opération ne dépendait que de la publication d'un arrêté valablement signé par les ministères de la France d'outre-mer, des Etats associés, de l'Agriculture et des Affaires Economiques. Le hic était que certains de ces départements ministériels ne mettaient aucun enthousiasme à s'exécuter. Le plus réticent était l'Agriculture. Son barrage a failli être emporté d'assaut avant-hier quand les cinq représentants parlementaires de la Grande Ile s'en furent dire à Jacquinet que, si l'arrêt ne sortait pas, le Gouvernement devrait se passer de leur soutien lors du vote de confiance concernant le plan Schuman. Du coup, les sceaux de la F.O.M. et des Affaires Economiques furent apposés incontinent sur le précieux papier et les Etats Associés câblèrent en Indochine pour avoir un avis sur les dispositions techniques de l'arrêté (dont je tiens l'analyse à votre disposition). Mais l'Agriculture n'a pas rompu d'un pouce.

En Vrac (2)

En Mauritanie.-- Un évènement a soulevé l'étonnement des milieux coloniaux privés et administratifs de Paris. Il s'agit d'un permis d'exploitation accordé à la British Iron and Steel Federation pour la mise en valeur des minerais de fer de Fort-Gouraud, en Mauritanie. L'affaire a marché rondement. Il ne semble pas qu'elle soit unanimement appréciée. La question n'est pas, pour ceux qui forment des critiques, dans le fait que la société exploitante allie à des intérêts britanniques des capitaux canadiens et français, mais bien que les travaux d'infrastructure, sans lesquels il n'y aurait pas d'exploitation possible --essentiellement un chemin de fer de 200 kilomètres de long qui reliera Fort-Gouraud à Villa Cisneros, à travers le Rio del Oro espagnol-- absorberont une bonne partie des disponibilités du Fidès qui sera ainsi fort empêché de soutenir convenablement d'autres réalisations d'intérêt économique jugées plus essentielles ou prévues de longue date, comme la Sakoa. On s'étonnerait moins s'il s'agissait d'extraire des minéraux rares, de l'uranium, du manganèse ou du zinc, par exemple. Mais le fer est abondant, tant dans la métropole qu'en Guinée ou en Afrique du Nord. La promotion subite de Fort-Gouraud n'en paraît que plus surprenante.

(Fin de la Lettre n° 2.008)

de donner des conseils, les Américains devraient s'entendre avec les Anglais sur la question de la Chine.

Ce désaccord qui persiste entre les Anglais et les Américains, au sujet de la Chine, il y a bien longtemps que je vous en ai entretenu pour la première fois, à une époque où mes propos apparaissaient comme des incongruités. Maintenant, c'est le secret de Polichinelle. Alors quand je vous désigne l'Espagne comme un nouveau champ clos où les deux "cousins" s'affrontent sournoisement, croyez moi et apprêtez-vous à compter les coups.

Pour finir, je recommande à votre attention la lecture de l'article consacré à la guerre préventive, publié par Mgr. Ancel, évêque auxiliaire du cardinal Gerlier, et reproduit en grande partie dans "Le Monde" d'hier. C'est la première manifestation vraiment publique d'une politique vaticane que j'ai, à diverses reprises, évoquée et dont je vous entretiendrai à nouveau demain.

paul dehème

DANS LES COMMISSIONS

Assemblée Nationale

FINANCES.- La commission a examiné, sur le rapport de Charles Barangé, diverses propositions de loi et de résolution relatives à l'échéance fiscale du 15 novembre et aux pénalités pour retard de paiement (n° 279, 527, 790, 1427, 1448, 1465, 1516, 1546, 1657). Après avoir décidé de renvoyer l'ensemble de ces textes à la loi de finances de 1952, la commission a confirmé sa position en ce qui concerne les mesures de bievillance qui doivent pouvoir être prises par le Gouvernement en faveur des contribuables de bonne foi qui n'ont pu s'acquitter de leurs obligations fiscales dans les délais voulus. La commission a ensuite abordé, sur le rapport de Charles Barangé, l'examen du projet de loi (n° 1657), relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952. Le compte spécial "allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré" a été adopté, à la suite d'un vote par appel nominal par 20 voix contre 17, un commissaire s'étant abstenu. La commission a admis, sur la proposition de Christian Pineau, que, pour les exercices ultérieurs, cette dépense fasse l'objet d'une inscription au budget général. Par ailleurs, sur la proposition de Pineau et Ulver, la commission a décidé de supprimer les avances d'un montant de 3.350 millions versées au budget annexe des Constructions aéronautiques. La commission a, d'autre part, sur la proposition de Burlot, adopté un amendement stipulant qu'il ne pourra être procédé pendant l'année 1952 à aucun prélèvement sur le budget d'investissement pour la création, la transformation ou le développement de distilleries d'alcool de betteraves. Un autre amendement, dû à l'initiative de Lamps, tendant à augmenter les avances prévues en faveur des entreprises de production cinématographiques pour le financement des films, a été rejeté, à la suite d'un vote par appel nominal, par 23 voix contre 15, 5 commissaires s'étant abstenus. La commission a ensuite adopté un amendement de Burlot, tendant à rejeter l'article 6 (avances consolidées), le montant de ces avances devant faire l'objet d'une inscription au budget. L'article 7 a été également supprimé (fixation des conditions financières applicables au prêt consenti par le Trésor au Gouvernement tunisien). Enfin, la commission, sur la proposition de Marcel David, a adopté le projet de loi n° 1526, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Éducation nationale).

Réunie en une seconde séance, la commission des Finances a procédé à l'audition de Robert Buron, sur le projet (n° 1003) de budget de la Radiodiffusion et Télévision françaises. Le Ministre a tout d'abord exposé les problèmes soulevés par un éventuel appel à la publicité pour l'équilibre du budget de la Radiodiffusion. Il a indiqué que, du point de vue de la concurrence entre la presse parlée et la presse écrite, le recours à la publicité radiophonique, dans la conjoncture présente, ne manquerait pas de mettre en difficulté quantité de journaux. Au surplus, le produit de cette publicité ne compenserait pas, du moins pendant la première année, les recettes attendues de la majoration de la redevance. Le Ministre a indiqué, par ailleurs, que le Gouvernement entendait maintenir, en l'améliorant, le système des émissions compensées et il a ensuite répondu aux questions posées par les commissaires, concernant notamment : la publication de l'hebdomadaire Radio 51; la situation de la S.O.F.I.R.A.D.; les travaux entreprises à Marseille; la construction de la Maison de la Radio.

Après le départ du Ministre, la commission a décidé de porter le taux de la redevance radiophonique à 1.250 francs, après avoir rejeté le principe du recours à la publicité pour réaliser l'équilibre du budget annexe. La commission a ensuite maintenu la presque totalité des réductions proposées lors de la première lecture du budget. Pour parfaire l'équilibre du budget annexe, la commission a décidé de majorer les remboursements à la radiodiffusion française des services rendus par elle à divers départements ministériels ou à des organismes publics. Les articles du projet de loi ont été ensuite adoptés, à l'exception de l'article 5. La commission a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi n° 1657

--Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952. Elle a notamment pris en considération l'article 15, portant création du fonds de garantie pour la réparation des accidents corporels causés par les automobiles.

AFFAIRES ECONOMIQUES. - La commission a adopté, sur le rapport de Marcellin, une proposition de loi qui prévoit une stricte réglementation des coopératives d'administration et d'entreprise publique ou privée. Après une longue discussion, à laquelle ont participé une vingtaine de commissaires, le texte a été adopté par 27 voix contre 1. Ensuite, la commission a entendu une communication de M. Georges signalant la gravité de la situation de l'industrie cotonnière française où le chômage se manifeste à une cadence qui s'accélère dangereusement. Une délégation a été chargée de se rendre auprès du Président du Conseil pour demander que les mesures de protection nécessaires soient prises de toute urgence. Après avoir approuvé le principe de la codification des textes législatifs concernant l'artisanat, la commission a, en remplacement de Gavini, nommé Guichard membre de la commission de contrôle des entreprises nationalisées.

AGRICULTURE. - La commission a adopté les rapports de :

- Billat, sur la proposition de résolution (n° 1772) de Marc Dupuy, tendant à inviter le Gouvernement à respecter le prix de revient dans la fixation du prix moyen global du tabac à la production;

- Lucas, sur la proposition de loi (n° 1902) de Lalle, tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés de coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leur statut;

- Sosmaisons, sur l'avis (n° 1769) du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'O.N.I.C. pour les effets délivrés en paiement des céréales qu'ils stockent;

- Loustau, sur la proposition de résolution (n° 538), de Minjoz, relative aux adjoints forestiers;

- Tanguy-Prigent, sur la proposition de loi (n° 829) de Hoeffel, sénateur, modifiant l'article 29 du statut de la coopération agricole.

La commission a, par ailleurs, adopté le rapport de Briot, sur la proposition de loi (n° 1307) concluant en faveur du maintien du taux d'extraction des farines au poids spécifique normal, pour la campagne 1951-52. La commission a ensuite entendu Camilles Laurens, ministre de l'Agriculture, qui lui a présenté le projet de budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1952. Le Ministre a notamment fait part à la commission des nouvelles recettes envisagées par le Gouvernement pour faire face à l'accroissement des dépenses.

BOISSONS. - La commission a adopté le rapport de Commentry, sur sa proposition de loi (n° 634) et la proposition de loi (n° 1078) de Babouin et de Villoutreys, sénateurs, relatives à la création du Conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur.

TERRITOIRES d'OUTRE-MER. - La commission a examiné pour avis, sur le rapport de Juglas, le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Etats associés - dépenses civiles). Elle a ensuite décidé, à l'unanimité des 30 votants, qu'il n'y avait pas lieu d'accorder au Conseil de la République une nouvelle prolongation du délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur le projet de loi instituant un Code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Puis la commission a adopté le rapport de J. Dumas sur la proposition de loi (n° 1727) de Abbas Gueye, tendant à fixer à 15 heures la reprise du travail de chaque vendredi pour tous les travailleurs musulmans d'Afrique occidentale française. Enfin, la commission a abordé l'examen du rapport de Caillavet sur le projet de loi (n° 1212), relatif à la constatation des infractions à la réglementation minière et à la protection des exploitations minières productrices de substances minérales précieuses dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

De Paris, à l'aube du samedi 15 décembre 1951
Lettre n° 2.010

Monsieur,

Mgr. Ancel aurait donc été "maladroit", puisqu'il s'est attiré une mise au point du Vatican. Cette mise au point ne s'élève d'ailleurs pas contre la condamnation portée contre la guerre préventive, mais contre l'usage qui pourrait être fait de cette condamnation et surtout contre l'affirmation de Mgr. Ancel qu'un catholique "n'a pas le droit d'obéir à un gouvernement qui voudrait entraîner sa nation dans une telle guerre". Il est de fait que cette phrase, qui, dans l'article de Mgr. Ancel, prend la valeur d'une directive, va à l'encontre de tout l'enseignement de l'Eglise qui veut que les autorités constituées soient obéies.

Au demeurant, la question n'est pas là. J'avais d'ailleurs délibérément laissé de côté, dans ma Lettre d'hier, cet aspect "revolté" de l'article, tant il me paraissait dangereux, surtout dans un pays où, depuis bientôt sept années, les citoyens ont appris que l'obéissance à leurs supérieurs hiérarchiques peut être ultérieurement taxée de trahison et leur attirer des condamnations. Ce qu'il convient de retenir de l'article en question et de la mise au point est que cette dernière --où tout au moins ce qu'on en connaît jusqu'ici-- ne fait aucune allusion à la "guerre préventive" et que si elle justifie le principe d'une guerre "populaire", c'est dans l'éventualité d'une "injustice si flagrante et si destructrice des biens essentiels d'un peuple qu'elle révolte la conscience de toute une nation". Il y a bien là également un danger, car chacun sait comment les propagandes s'entendent à "révolter la conscience des peuples", lorsqu'il s'agit de camoufler les véritables desseins d'une guerre. Mais on ne peut demander au Vatican de pousser si loin l'analyse, quand il s'agit d'une mise au point qui réclame de la précision. Il va de soi que la révolte de conscience ne justifie une guerre populaire que lorsqu'elle-même est légitime, et non pas provoquée par des manoeuvres.

La guerre préventive reste donc condamnée par la mise au point comme par l'article, et l'allusion à des "hommes qui, aux Etats-Unis et même en France, seraient partisans de cette guerre préventive" n'est pas relevée par le Vatican. Elle demeure valable. Au reste, on en arrive à se demander si la "maladresse" de Mgr. Ancel, tirant des faits un enseignement abusif, n'avait pas pour dessein de provoquer les précisions vaticanes, afin que tout homme, confrontant le texte incriminé avec les reproches qui lui sont adressés, en arrive à conclure que le Vatican approuve les phrases qu'il n'a pas relevées. J'ajouterai que l'article de Mgr. Ancel a paru dans l'hebdomadaire catholique lyonnais "L'Essor", le dimanche 9 décembre, qu'il a été repris dans "Le Monde" daté du 13, donc mis en vente le mercredi 12, au début de l'après-midi, et que ma Lettre commentant la politique vaticane, à partir de l'article de "L'Essor", est du vendredi 14 au matin. La mise au point est parvenue à Paris vendredi, tard dans la soirée. Elle me semble donc viser beaucoup plus la diffusion assurée par "Le Monde" à l'article que l'article lui-même.

L'Assemblée Nationale a fort agréablement mélangé hier le débat sur l'essence et la discussion relative au budget du ministère de la Justice, tenu en échec par le désir des parlementaires d'améliorer la situation des magistrats. Il est d'ailleurs parfaitement exact que cette situation soit misérable. Du temps que j'étais au cabinet de Bichelonne, alentour les années 1942-43, j'avais déjà été approché par un fonctionnaire de la Justice pour que la S.N.C.F. accordât aux magistrats en déplacement officiel des permis de circulation. Il m'était expliqué que les frais de voyage leur étaient remboursés en première classe, mais que la médiocrité de leur situation les entraînait souvent à voyager en troisième classe, afin de bénéficier de la différence des tarifs. Aussi, n'était-il pas

rare qu'un magistrat voyageât au côté d'un braconnier ou quelque autre menu délinquant condamnés par lui quelque temps auparavant. L'octroi de permis gratuits en première classe aurait supprimé l'éventualité de situations aussi délicates. Le problème ne date donc pas d'hier. L'Assemblée réclame 225 millions pour améliorer le sort des magistrats. Le Gouvernement les lui refuse, alors qu'il vient d'accorder beaucoup plus pour majorer la retraite du combattant. La démagogie ne perd pas ses droits.

Quant au problème de l'essence, il s'est terminé, comme prévu, par un compromis qui coupe la poire en deux et par la décision de créer un Fonds spécial d'investissement routier. La journée a coûté cher à René Mayer, car si les quelque 15 milliards dont le prive l'abattement sur le prix de l'essence sont largement compensés par l'augmentation du prix du gas oil, par contre, les 36 milliards qui seront, l'an prochain, consacrés à l'amélioration du réseau national routier (Mayer en proposait 18) et les 3,6 milliards qui le seront à celle du réseau départemental font un total d'une quarantaine de milliards, dont il n'a pas la contre-partie. Il en parlera vraisemblablement au cours du conseil des ministres de ce matin, puisqu'il est prévu une communication sur l'équilibre du budget. D'autant qu'il lui est fort difficile de persister dans son refus d'accorder les 5 % de majoration réclamés par les "Sages" pour le budget militaire. A ce propos, on lui prête des paroles amères sur le compte de Georges Bidault, qui aurait, au cours de conversations avec des Américains, souligné que son ministère était mis à la portion congrue. Georges Bidault dément énergiquement avoir tenu un tel langage ailleurs que dans des réunions entre Français, et il est très vraisemblable qu'il dit la stricte vérité. Au demeurant, les discussions Mayer-Bidault, au sujet du budget militaire, sont de notoriété publique et les Américains les connaissent sans avoir reçu de confidences. Chacun sait que Bidault voulait 1.500 milliards, qu'il en réclame maintenant 1.425, qu'avec les 5 % demandés par les "Sages", Mayer donnera 1.015 milliards et que l'impasse de 400 milliards qui en résultera fera l'objet d'un collectif, au printemps prochain. Le reste, c'est de la mise en scène.

L'essentiel des discussions du conseil des ministres sera d'ordre international, puisque Robert Schuman entretiendra ses collègues, non seulement des affaires atlantiques et des discussions sur l'armée européenne, mais aussi de la situation tunisienne. Les Tunisiens s'impacientent. Bourguiba arrive à Paris. Il accepterait la création d'une commission franco-tunisienne mixte, si elle s'accompagnait d'un programme précis des réformes envisagées. Bref, si ladite commission était, dès sa naissance, enfermée dans un cadre de concessions. Ce n'est pas l'intention du Gouvernement français. Il est possible que des conversations ministérielles sorte la nomination du remplaçant de Périllier, condamné depuis plusieurs semaines. De nombreuses candidatures ont été évoquées, mais le fait que Voisard ait été reçu hier par Pleven incite les commentateurs à lui donner les plus grandes chances. Je vous avoue humblement ne pas connaître l'appartenance politique de notre actuel ministre à Monaco. Tout ce que je sais, c'est que la candidature Ramadier ou de tout autre socialiste ne me paraissait pas sérieuse, du fait qu'au procès de Bourguiba, en 1934, la S.F.I.O. avait délégué la fine fleur de ses adhérents --Jules Moch, entre autres, je crois bien-- pour témoigner en faveur de l'inculpé.

Revenant à Robert Schuman, je vous signale que Bidault se répandait hier en propos fort critiques sur la médiocrité de la défense présentée à l'O.N.U. par notre ministre des Affaires étrangères, dans le débat sur la plainte égyptienne relative au Maroc.

Toujours au conseil des ministres, Pflimlin et Laurens parleront du "pool vert" et Pflimlin, seul, de la proposition française d'abattement général des tarifs douaniers (je vous ai, ces jours derniers, donné une note à ce sujet). Bruyneel traitera de la révision constitutionnelle, qui ne va pas fort. Brune exposera son opinion sur le régime de l'incapacité

électorale, et Bourguès-Maunoury entretiendra ses collègues du financement des dépenses d'organisation de la nation en temps de guerre, pour réclamer un transfert d'autorisation de programme, prévu par la loi du 8 janvier dernier. Enfin, René Mayer fera passer une décision sur la réorganisation d'une entreprise industrielle sarroise. Bacon présentera son projet de décret qui reconduit, pour une année, le décret relatif à la répartition de la durée hebdomadaire du travail dans les entreprises commerciales non alimentaires et ses projets portant fixation du salaire minimum garanti à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Guyane et à la Réunion. Enfin, Brune réclamera un milliard 600 millions pour rétablir les communications interrompues à la suite des inondations dans le Sud-Est et pour réparer les ouvrages hydrauliques. D'autres textes seront encore soumis que je vous ai énumérés dans mes "En vrac" de ces jours derniers. Sans omettre un petit mouvement préfectoral, quelques nominations individuelles de généraux, d'amiraux, de directeurs de ministère, celles d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire, d'un ministre plénipotentiaire et d'un gouverneur de la France d'outre-mer.

Vous constatez que, dans cet ordre du jour du conseil des ministres, il n'est pas question de la loi sur les ententes industrielles, dont on affirme cependant que le Gouvernement envisage d'instaurer le débat très prochainement au Palais-Bourbon. Il est de fait que le projet est depuis quelques mois sur le bureau de l'Assemblée et le gouvernement estime peut-être qu'il n'a aucune modification à lui apporter. L'empressement qu'il apporte à réclamer le débat fera plaisir aux socialistes, mais il fera également plaisir à René Mayer, étant donnée l'inimitié en laquelle celui-ci tient les sidérurgistes. Quant à René Pleven, il nous a suffisamment parlé à la tribune de l'Assemblée de l'ancien Cartel du charbon et de l'acier pour que l'on sache où vont ses préférences. Une indication pour terminer : étant donnée l'attitude du Bundestag allemand à l'encontre du pool charbon-acier et pour que la France ne se trouve pas dans une position ridicule si, par hasard, les Allemands décidaient de ne pas le ratifier, un courant s'établit au Conseil de la République pour que le débat ne vienne au Luxembourg qu'après la ratification du pool par une des deux assemblées allemandes. Le Bundestag doit se prononcer les 9 et 10 janvier. Le Sénat ne se saisirait donc du projet qu'après cette date.

paul dehème

E N V R A C

Duchet est très ennuyé. La commission des Finances lui refuse la subvention d'équilibre de 2 milliards qu'il réclamait pour le budget annexe des P.T.T. Si cette opposition était maintenue, il faudrait au ministre augmenter quelques autres tarifs.

Le conseil général du Bas-Rhin et le pétrole de Pechelbronn. - La question de Pechelbronn a été à nouveau évoquée hier au Conseil général du Bas-Rhin. Le préfet a déclaré qu'une enquête d'ordre administratif et technique était en cours et qu'aucune décision sur l'avenir de Pechelbronn n'était encore prise. L'assemblée a exprimé le vœu que l'usine de Pechelbronn, créée en 1889 et donnant du travail aux ouvriers de plusieurs cantons, ne soit pas fermée. Toutefois, au cas où une liquidation serait inévitable, celle-ci devrait s'échelonner sur plusieurs années, afin d'empêcher les suites préjudiciables qu'une mesure hâtive ne manquerait pas d'entraîner pour la vie économique et sociale de la région de Pechelbronn.

ooooo

DANS LES COMMISSIONSAssemblée Nationale

FINANCES.- La Commission a procédé à l'examen du projet de loi n° 984 (budget des Finances - I Charges communes), rapporté par Abel Gardey. Elle a adopté les propositions du rapporteur et disjoint notamment le chapitre 5120. - Subvention d'équilibre de 2 milliards allouée au budget annexe des P.T.T. Elle a estimé, en effet, que le budget annexe des P.T.T., qui rend des services financiers au budget général, mais qui n'est pas sans en recevoir, devrait assurer la couverture de ses dépenses par ses recettes propres, et non par une subvention du budget général. Sur le rapport de Léon Dagain, la Commission a ensuite examiné la lettre rectificative (n° 1933) au budget des P.T.T. et rejeté l'inscription en recettes du crédit de 2 milliards (subvention d'équilibre allouée par le budget général), compte tenu de la décision prise antérieurement par la Commission à propos du budget des Finances (Charges communes).

Une communication a été faite par Ulver, rapporteur du budget de la radio, sur le problème des moyens d'équilibre de ce budget annexe. Ulver a proposé à la Commission de réévaluer, à concurrence de 121 millions 250.000 francs, les recettes du chapitre 1er (produit de la redevance pour droit d'usage des postes récepteurs) et demandé une réduction de 102 millions 215.000 francs de crédit prévu au chapitre 6090 (versement au fonds de réserve).

La commission a examiné pour avis le rapport repris (n° 497) de Midol, sur le projet de loi relatif à la réparation des dommages de guerre subis par la Société Nationale des chemins de fer français. Sur la proposition de Gabelle, rapporteur, la commission a décidé de donner un avis favorable aux conclusions du rapport de la commission de la Reconstruction et des dommages de guerre.

AFFAIRES ETRANGERES.- La Commission a pris connaissance d'une communication de Daniel Mayer et entendu un exposé de Robert Schuman, sur la protection en France des réfugiés et apatrides. Elle a chargé Daniel Mayer d'un rapport complémentaire d'information sur cette question.

PRESSE.-La Commission a désigné une sous-commission, chargée d'étudier la situation du Cinéma français. Cette sous-commission, qui va demander très prochainement à l'Assemblée des pouvoirs d'enquête, est composée de Leotard (apparenté rod.-soc.) Lecanuet (M.R.P.), Max Brusset (R.P.F.), Fernand Grenier (com.), Dettencourt (rép. ind.), Desson (soc.), Lanet (UDSR), Manceau (paysan d'union sociale). D'autre part, la Commission a décidé d'entendre Robert Buron mardi prochain, sur le budget de la radiodiffusion.

oooooooo

LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE

(Je tiens à votre disposition, en communication, les documents suivants, récemment déposés sur le Bureau de l'Assemblée Nationale :)

PROPOSITIONS DE LOI :

- de Boscary-Monsservin, tendant à modifier l'article 22 du Code général des impôts directs, relatifs à l'exemption temporaire de la taxe proportionnelle sur les revenus fonciers. (n° 1687)

- de Gaborit, tendant à modifier les articles 23 et 45 de la loi du 8-4-46, portant nationalisation de l'électricité et du gaz. (n° 1848)

- de Jean Masson, tendant à modifier l'article 1651 du Code général des impôts, relatif à la composition des commissions départementales des impôts directs. (n° 1849)

- de Boscary-Monsservin, tendant à modifier les articles 262 et 271 du Code général des impôts, en instituant exemption de la taxe à la production pour les affaires de vente portant sur les aliments destinés à l'alimentation du bétail. (n° 1889)

Les Travaux législatifs (2)

(n° 2.010)

RAPPORTS :

- de Malbrant, sur le projet de loi instituant un fonds forestier d'outre-mer. (n° 1824)
- de Duveau, modifiant le rapport et le rapport supplémentaire faits au cours de la précédente législature sur : 1°) le projet de loi relatif à la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes à la suite des troubles survenus à Madagascar; 2°) la proposition de loi tendant à réparer les dommages causés aux personnes et aux biens des victimes de la rébellion malgache. (n° 1840)
- de Charles Barangé, sur les propositions de loi et les propositions de résolution relatives à l'échéance fiscale du 15 novembre. (n° 2002)
- de Fonlupt-Esperaber, sur les propositions de résolutions relatives à l'indemnité de difficultés administratives dont bénéficient les fonctionnaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. (n° 2010)
- de Lucas, sur la proposition de loi tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts. (n° 2012)
- de Barrot, sur le projet de loi relatif aux radio-éléments artificiels. (n° 1973)

PROPOSITION DE RESOLUTION :

- de Desson, tendant à inviter le Gouvernement à suspendre la perception de la prime de conjoncture appliquée sur les ventes de papier destiné à l'édition.

oooooooo

LA JOURNEE EN BREF 15-12-51

(Condensé des informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'Activité syndicale. - Les effectifs étaient complets hier après-midi dans les houillères de Lorraine.

La grève de vingt-quatre heures, déclenchée par les traminois C.G.T., a été diversement suivie. Majorité de grévistes à Marseille, Nice, Cannes, Montpellier, Lyon, Lille, Toulon et Clermont-Ferrand. Service normal à Mulhouse, Bayonne, Biarritz, Toulouse, le Havre, etc... A Strasbourg et à Bordeaux, majorité pour le travail.

A la manufacture nationale d'armes de Chatellerault, grève de deux heures (C.G.T., C.F.T.C., F.O.) pour la suppression des zones de salaires et rajustement des salaires.

A Paris, manifestation des employés des grands magasins pour le maintien des deux jours de repos hebdomadaires.

Ouverture à Paris du troisième Congrès du Cercle national des Jeunes de la C.G.A. Le ministre Laurens a préconisé l'organisation européenne des marchés agricoles.

Le Comité de défense du Cinéma s'est réuni pour examiner la crise grave que traverse le cinéma français.

L'Assemblée générale de la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale a terminé ses travaux.

La douzième session du Comité européen de la Fédération internationale des producteurs agricoles a pris fin, après avoir adopté deux résolutions, l'une préconisant une conférence pour l'organisation européenne des marchés agricoles, qui devrait aboutir sur ce plan à une intégration du plus grand nombre possible de pays européens; l'autre réclamant des gouvernements des investissements plus importants de capitaux en faveur de l'agriculture.

oooooooo

Aux Nations Unies. - L'Assemblée de l'O.N.U., qui a entériné en réunion plénière la résolution faisant suite à la plainte yougoslave contre l'U.R.S.S. et ses satellites, ne se réunira à nouveau qu'à la fin de la semaine prochaine. Elle a décidé l'inscription à l'ordre du jour de la plainte soviétique contre les Etats-Unis, à propos de la loi américaine sur la sécurité mutuelle, les U.S.A. ne s'étant pas opposés à cette instruction.

A la Commission politique, on poursuivra ce matin la discussion, paragraphe par paragraphe, du plan tripartite occidental sur le désarmement, dont Jessup a présenté hier la version modifiée, et, simultanément, les amendements soviétiques. Le délégué britannique prendra la parole. Mais le fait nouveau est constitué par une suggestion de la Syrie et de l'Irak, qui, pour éviter une discussion inutile, souhaitent que les quatre Grands préparent un nouveau texte se limitant, dans cette question du désarmement, aux points sur lesquels ils sont d'accord. Pratiquement, cette suggestion devrait aboutir à établir une nouvelle commission du désarmement, dont les directives seraient très générales.

La Commission politique spéciale continuera aujourd'hui l'examen du projet de commission d'enquête relative à la possibilité d'élections en Allemagne. Là aussi, il y a inefficacité, puisque l'Allemagne orientale a refusé par avance la commission d'enquête de l'O.N.U. proposée par les trois Grands. Aussi, trois projets nouveaux voient-ils le jour : 1°) projet suédois (les quatre puissances occupantes, par accord mutuel et en liaison avec les deux Allemagnes, créent les conditions nécessaires pour des élections libres en Allemagne); 2°) projet des Etats de l'Amérique latine (l'Assemblée élit une commission de cinq membres qui enquêtent en Allemagne sur la possibilité de réaliser l'unité par des élections libres); 3°) projet de la Norvège Danemark, Islande, Pays-Bas et Canada, ajoutant au projet précédent que cette commission devrait entendre, au préalable, les quatre puissances occupantes et les représentants des deux Allemagnes.

Le chef nationaliste tunisien Bourguiba quitterait aujourd'hui le Caire pour ~~Abou~~

A la réunion du Comité temporaire du N.A.T.O., convoqué hier après-midi, à Paris, pour la discussion du projet de rapport des trois "Sages" sur le réarmement occidental, il aurait été décidé par les douze membres de faire porter le maximum d'effort pour la mise sur pied "de puissantes forces effectives de défense en 1952". L'ancien plan, qui portait sur les moyens de défense à long terme, est ainsi largement modifié. Le Comité temporaire cessera de fonctionner dans le courant de la semaine prochaine. Ce seront les experts des pays atlantiques qui poursuivront l'examen du rapport provisoire avec leurs gouvernements, afin de préparer la session du Conseil atlantique, le 2 février, à Lisbonne. Des plans de défense pour 1953 et 1954 ont été également étudiés, mais en deuxième ligne. Malgré les objections que certains membres, comme la Belgique, feront à certaines directives, le Comité a enregistré une entente sur l'ensemble.

Le Comité mixte franco-britannique se réunira à Londres le 20 décembre, pour étudier le programme des échanges entre la France et l'Angleterre en 1952. On prévoit des difficultés considérables, du fait de la réduction des importations britanniques en provenance d'Europe et des besoins de la France en matière première.

A Rome, pour la première fois, la Chambre a voté l'autorisation d'arrestation d'un de ses membres, un député communiste accusé d'avoir fait exécuter en 1945 sept résistants.

A Bonn, la Commission du Budget ayant autorisé le doublement des effectifs du service Blank, chargé des questions de sécurité, on dément officiellement qu'il s'agisse de la création d'un ministère allemand de la Défense. De même, le Parlement fédéral a voté un projet de loi mettant à la charge des autorités de Bonn certaines dépenses incombant jusqu'à présent au budget de Berlin-Ouest. On dément dans ce cas également qu'il s'agisse d'un rattachement officiel de Berlin-Ouest au système financier de la République fédérale.

A Prague, deux membres de l'ambassade britannique ont été arrêtés et blessés, sous prétexte d'espionnage, par la police tchécoslovaque. Prague demande l'expulsion de ces deux fonctionnaires anglais.

Au Caire, à la suite du rappel de l'ambassadeur d'Egypte à Londres, le porte-parole de l'ambassade britannique déclare : "Les dernières décisions du cabinet égyptien font obstacle à la création d'un climat permettant aux deux gouvernements de parvenir à un règlement". A Londres, l'interim de l'ambassade d'Egypte sera assuré par le conseiller de l'ambassade.

A Pan Mun Jom, optimisme pour la conclusion d'un armistice, par suite de nouvelles concessions des Sino-Coréens. D'autre part, les U.S.A. proposeront éventuellement la Suède, la Norvège et la Suisse comme membres de la commission neutre prévue en cas d'accord.

oooooooo

L'Assemblée Nationale a, tout d'abord, adopté une proposition de résolution, tendant à la remise en vigueur des dispositions qui permettront le report des contingents d'alcool de pommes, de poires, de cidres et de poirés, sur les contingents des campagnes suivantes, dans le cas où ces contingents ne seraient pas entièrement absorbés au cours d'une campagne. Elle a ensuite décidé l'abrogation du dernier décret de hausse sur l'essence. A dater du 1er janvier, au plus tard, cette hausse, qui était de dix francs, sera ramenée à cinq francs. Un fonds spécial d'investissement routier sera créé dans un délai de trois mois, qui financera l'amélioration du réseau national et du réseau départemental. Le réseau national bénéficiera du cinquième du produit des droits intérieurs sur les carburants et le réseau départemental du cinquième de ce même produit. Le prix du gas oil sera augmenté de 4 francs. L'Assemblée a décidé de surseoir à l'examen du budget du ministère de la Justice, aussi longtemps que n'auront pas été prises les mesures qu'elle préconise pour l'amélioration de la situation des magistrats.

Le Conseil de la République a adopté le budget du ministère du ministère de l'Agriculture, ainsi que deux résolutions intéressant les produits agricoles.

NOTES BREVES SUR L'ECONOMIE MONDIALE

I- MARCHES DES MATIERES PREMIERES - Marchés relativement stables à l'exception du marché des grains aux USA. On note sur ce marché une hausse sensible et continue des grains en raison d'importantes ventes à l'étranger.

II- SITUATION DES MATIERES PREMIERES

A)- CAOUTCHOUC- Situation mondiale des trois premiers trimestres de 1951.

a)- Naturel: Production 1.405.000 T.
 Consommation (y compris les importations soviétiques et chinoises) 1.142.500 T.
 Excédent 262.500 T.

La majeure partie de cet excédent a été absorbé par le stockage gouvernemental. L'ensemble des importations, de l'URSS pendant la période considérée s'est élevé à 46.250 T.

b)- Synthétique : Production 660.110 T.
 Consommation 600.000 T.
 Même période de 1950
 Production 373.621 T.
 Consommation 412.500 T.

B- ETAIN

Production et consommation mondiales pour le 9 premiers mois 1951

	1950	9 premiers mois 1951
--	------	----------------------

<u>Production mondiales des mines</u>	167.000	123.700
dont:		
en Malaisie	57.537	42.490
en Indonésie	32.102	22.780
en Bolivie	31.213	24.444
<u>Production mondiale de métal</u>	172.100	124.500
dont		
en Malaisie	68.747	49.111
aux Etats Unis	32.136	25.219
en Grande Bretagne	27.310	18.180 (évaluat.)
aux Pays Bas	21.027	95.100
<u>Consommation mondiale</u>	147.000	104.000
dont		
aux Etats Unis	71.774	46.175
en Grande Bretagne	23.254	23.968

C- PAPIER JOURNAL

Production et consommation mondiale pour la période 1951-52 (selon une étude de la Newsprint Association of Canada)

La production mondiale pour 1951/52 ne sera que de 3% inférieure à la demande. La production mondiale pour 1951 est estimée à 10.196.000 T. celle de l'an prochain atteindra vraisemblablement 10.551.000 T. et la demande 10.883.000 T.

Principaux producteurs pour 1952:

Canada	5.960.000 T. (54% de la production mondiale)	
Etats Unis	1.120.000 T.	France 355.000 T.
Grande Bretagne	645.000 T.	Allemagne Occ. 215.000 T.
Finlande	460.000 T.	Pays Bas 110.000 T.
Norvège	168.000 T.	Italie 123.000 T.
Suède	358.000 T.	Japon 204.000 T.
Autriche	100.000 T.	

La répartition en 1952 s'effectuera dans les proportions suivantes:

Etats Unis	58,4%	Canada	3,6%
Grande Bretagne	7,4%	Australie	1,6%
Amérique Latine	4,3%	Autres pays	18,3%
		Pays satellites de l'URSS	6,4%

QUELQUES NOTES BREVES SUR L'ECONOMIE DE:

LA GRANDE BRETAGNE-

Crise dans l'industrie textile- La crise du commerce de détail qui a affecté laplupart des pays del'Ouest euro-péen au cours des six derniers mois, la concurrence japonaise sur les marchés asiatiques et les restrictions d'importation décidées par un certain nombre depays (la plupart des pays d'Amérique latine, l'Afri-que du Sud, la Birmanie , l'Indonésie) ont provoqué une diminution des exportations detextiles. Cette réduction, ainsi que la baisse des ven-tes sur le marché intérieur se sont traduites par une crise de l'indus-trie textile et un chômage partiel pour un certain nombre d'ouvriers.

Consommation de laine brute

	Octobre 1951	Septembre 1951	Octobre 1950	% de baisse sur 1950
(en millions de lbs- 1lb= 453 grs)				
Consommation delaine (basé lavée)	30,73	29,38	45,56	33
Production de rubans peignés (laine et mohair)	17,38	17,66	27,74	38
Consommation de rubans de laine et de mohair peignés	16,70	15,54	21,44	23
Production defilés	16,69	14,92	20,56	19
(en millions de yards carrés)				
Production de tissus	33,04	33,23	42,15	22
Couvertures delaine	2,47	1,95	2,80	12

LE CANADA

Récolte de blé- Elle est estimée pour 1951 à 562.398.000 boisseaux (évaluation précédente: 579. millions de boisseaux(1 bois.= 27,2 kgs Les spécialistes du gouvernement central prévoient qu'à la fin de la récolte actuelle le Canada possèdera quelque 600 millions de boisseaux de blé pour l'exportation et pour la constitution deréserves.

Population (dernier recensement)
13.893.208 habitants contre
11.506.655 en 1941

L'ALLEMAGNE OCCIDENTALE

Production de combustibles

Mois	Jours ouvr.	Houille		Lignite	Briquettes de lignite
		Product. totale Millions de T.	Prod. quot. (1000T.)	Product. Totale (millions de t)	Million de T
Octobre	27	10,49	384,9	7,49	1,431
Novembre	24	10,31	399,7	7,17	1,320

Réduction des contingents d'exportation de combustibles- Ce contingent est ramené de 6,2 millions de tonnes à 6 millions pour le 4° trimestre de 1951 et à 5,9 millions de tonnes pour chacun des deux premiers tri-mestres de 1952.

Energie électrique- L'attribution de 100.000 T. decharbon aux centra-les thermiques (attribution supplémentaire) per-mettra , au moins momentanément, d'éviter une extension des mesures de restriction de la consommation d'énergie électrique.

Production industrielle- La production depapier a atteint son niveau le plus élevé depuis 1945

	Septembre	Octobre
Production totale	151.576 T.	165.068 T.
dont: Papier	107.559 T.	120.440 T.
Carton	44.017 T.	44.628 T.

Economie mondiale 3
 T.S.F.- L'industrie de construction des postes de T.S.F. estime que sa production atteindra 2,7 millions de postes en 1951 et dépassera de 30% environ la demande évaluée à 1,8 million de postes, bien que les prix actuels soient inférieurs de 10% à ceux pratiqués avant la guerre.

Caoutchouc synthétique- Les usines Marl-Huels ont produit en Novembre, pour la première fois depuis 1948, du caoutchouc synthétique, de même que les usines Bayer qui viennent de reprendre la production du Perbunan. En décembre, la production de ces usines serait de l'ordre de 250 à 300 T. Rappelons que l'industrie allemande du caoutchouc synthétique a suivi l'évolution suivante:

1936 (Reich)	2.300 T. par an
1943 " "	118.000 T. " (production maximum)
1946 (Bizone)	16.100 T. "
1947 " "	8.000 T. "
1948 (")	3.200 T. (1 ^o semestre seulement)

La production avait été tolérée par les Autorités d'occupation jusqu'au 1^o Juillet 1948 et n'a été autorisée à nouveau que depuis Avril 1951.

Commerce de détail- On note un accroissement considérable du chiffre d'affaires alors que les prix de détail ont légèrement baissé.
 Evolution de l'indice du chiffre d'affaires (1949=100)

Secteurs	Sept. 1951	Octobre 1951	Accroissement par rap. à	
			Oct. 1950	Septemb. 1951
Indice général	125	150	+ 25%	+ 20%
dont:				
Alimentation	120	127	+22%	+ 6%
Textiles	104	153	+ 9%	+47%
Art. de ménage	160	177	+ 45%	+11%
Combustibles	122	157	+21%	+29%

LA SUISSE

Revenu national en 1950- Il a été estimé à 19 milliards de francs suisses, soit près de 5% de plus qu'en 1949. Comparativement à 1938, le revenu national a presque doublé et le revenu par tête d'habitant, malgré l'accroissement constant de la population depuis 1938, est passé de 2.200 FS à 4.100 FS.

L'ITALIE

Indice de la production industrielle 1938 = 100

	Acût 1951	Septembre 1951	Septembre 1938
Production siderurgique au cours des dix premiers mois de 1951			
Fonte	797.926 tonnes	(+ 83,2% par rapport à la même période de 1950)	
Acier	2.498.000 "	(+ 29,6%)	
Laminés	1.984.370 "	(+ 28,4%)	
Fer-Alliages	85.818 "	(+ 36,6%)	

Production minière au cours des 9 premiers mois de 1951. Augmentation moyenne de 15% par rapport à la période correspondante de 1950.

	1951 T.	1950 T.
Manganèse	19.511 T.	11.823
Zinc	154.800 T.	133.800
Mercur	124.282 T.	105.944
Fer	374.000 T.	345.000
Beauxite	117.000 T.	113.000

Echanges italo-russes (millions de lires)

	8 premiers mois 1951	8 prem. mois 1950
Importations	11.383,5	4.966,9
Exportations	7.248,1	9.025,-

L'ARGENTINE- Exportations de céréales

De Juillet à Octobre 1951, les exportations argentines de céréales ont atteint 919.000 T. contre 1.148.000T. durant la période correspondante de 1950, soit une diminution d'environ 20%.

LE BRESIL - Indice de la production industrielle : 1946=100

Juin : 144,4 Juillet: 143,9 Août : 155,4
Indice des prix de gros : 1946 = 100

Août 209,4 Septembre 211,5 Octobre 212,1
Indice du coût de la vie : 1946=100

Août 150,9 Septembre: 151,4 Octobre : 151,7

Le MEXIQUE : Commerce extérieur : (9 premiers mois de 1951)

Exportations: 3.890 millions de pesos
 dont Coton 782 millions de pesos
 Plomb 327 "
 Café 320 "
 Zinc 196 "
 Cuivre 170 "
 Argent 157 "

Importations : 5.180 millions de pesos
 dont Automobiles 439 millions de pesos
 Pièces détachées
 p. machines 221 "
 Equipement in-
 dustriel 200 "

LA TURQUIE- Budget 1952 - Selon le projet de budget déposé sur le Bureau du Parlement, 41% des dépenses au cours de l'exercice 1952, seront consacrées à la Défense Nationale. Sur un budget total de 1 milliard 690 millions 396.000 livres turques, le budget proprement dit de la Défense Nationale s'élève à 500 millions de livres auxquels doivent s'ajouter 200 millions de livres consacrés par d'autres départements ministériels à des travaux intéressant directement la défense. La Turquie recevrait, d'autre part, des Etats Unis, 100 millions de livres turques destinés à l'entretien de l'armée.

LA HONGRIE- A dater du 2 Décembre le rationnement est supprimé en Hongrie sauf en ce qui concerne les matières grasses et la viande pour lesquelles le rationnement sera maintenu jusqu'au 29 Février 1952. Cependant, le Gouvernement a décidé d'augmenter le prix du pain, de la farine, du sucre et d'autres produits alimentaires. Enfin, les restrictions en vigueur concernant la vente des céréales par les cultivateurs seront suspendues jusqu'au 30 Juin 1952 pour les producteurs ayant satisfait à leurs obligations de livraisons envers l'Etat.

LES ETATS UNIS - Production automobile (II premiers mois de 1951)

	II premiers mois 1951	II premiers mois 1950
Voitures	2.130.863	2.790.143
Camions	528.868	554.333

Caoutchouc synthétique - Les restrictions concernant l'emploi du caoutchouc synthétique viennent d'être supprimées.

Chemins de fer - Un relèvement des tarifs de chemins de fer est à l'étude

Les besoins charbonniers néerlandais ne cessent de s'accroître par suite de l'augmentation de la population (17% depuis 1938) et du développement industriel du pays.

La consommation charbonnière des Pays Bas s'établit comme suit:

	Millions de tonnes
1938	14,3
1948	14,9
1949	15,9
1950	16,9
1951 (estimation)	17,9
1952 "	18,3

Alors que les chiffres de production sont les suivants:

	Millions de tonnes
1938	13,5
1948	11,0
1949	11,7
1951	12,2
1952 (estimation)	12,3

L'équipement moderne des mines hollandaises, la formation technique particulièrement poussée de leur main d'oeuvre et la jeunesse relative des exploitations font que le rendement du mineur hollandais reste depuis des années le plus élevé d'Europe:

Production moyenne journalière du travailleur de fond dans les charbonnages européens

Pays	A nées				
	1937	1947	1949	1950	1951 derniers mois
	(en kilogrammes)				
Belgique	1.139	860	926	1.014	1.044
France	1.236	950	1.098	1.197	1.312
Sarre	1.435	1.161	1.320	1.501	1.572
Pays-Bas	2.550	1.639	1.735	1.754	1.745
Angleterre	1.534	1.460	1.561	1.612	1.573
Allemagne Oc.	2.002	1.200	1.361	1.398	1.470

Malgré la technique moderne appliquée dans les exploitations et le rendement remarquable des houillères hollandaises, la production est nettement insuffisante pour couvrir les besoins du pays. Jusqu'à présent les importations réalisées ont toutefois permis aux Pays Bas de se procurer l'énergie dont le charbon, est pour ainsi dire, leur seule source. Au cours de ces dernières années, ces importations se sont chiffrées comme suit:

Pays d'origine	Années			8 premiers mois 1951
	1948	1949	1950	
	(en 1.000 T.)			
Allemagne	1.752	1.915	3.353	1.908
Etats Unis	783	424	-	1.138
Pologne	468	948	71	20
Grande Bretagne	627	914	736	203
Belgique	75	157	476	194
France	-	-	250	212
Total	3.705	4.358	4.886	3.675

Alors que jusqu'à ces derniers temps les achats à l'étranger ne posaient qu'un problème de devises, la pénurie du charbon sur le marché mondial rend difficile l'approvisionnement du pays en combustibles.

Situation charbonnière aux Pays-Bas....2

L'évolution de la conjoncture rend ainsi incertaine la situation charbonnière des Pays Bas au seuil del'hiver qui commence. Suivant les estimations faites, les houillères hollandaises peuvent mettre à la disposition de la consommation nationale 2, 4 millions de tonnes de charbon au cours de ce dernier trimestre de 1951, ce tonnage pouvant être considéré comme assuré pour le 1^o trimestre de 1952.

Dans le secteur de l'importation, les perspectives sont moins favorables. L'Allemagne del'Ouest qui, au cours des trois derniers mois de 1950 avait fourni aux Pays Bas 886.000 T. de charbon sur les 950.000 T. prévues par contrat, ne s'est engagée à exporter vers cepays que 662.000 T. pour ce dernier trimestre. En dehors de certaines quantités de charbon à livrer par la Belgique et la Grande Bretagne, les Pays Bas comptent pour compléter leur approvisionnement sur la fourniture par l'URSS de 30.000 T. du bassin du Donetz, des pourparlers ayant été d'autre part engagés pour la fourniture de charbon polonais. La part la plus importante des importations envisagées proviendra des Etats Unis qui doivent céder aux Pays Bas 715.000 T. de charbon.

Quoi qu'il en soit, la situation charbonnière des Pays Bas reste précaire, les stocks ne couvrant les besoins du marché que pendant unepériode de 2 à 4 semaines. C'est ce qui explique les mesures prises par le Gouvernement en vue de réduire la consommation des combustibles.

Enfin, il convient de noter que les Pays Bas exportent annuellement un million de tonnes decoke. Malgré lapénurie de charbon dont souffre l'économie neerlandaise, il est bien difficile de réduire ces exportations tant pour des raisons financières que commerciales. Il est en effet indispensable que les Pays Bas continuent ces fournitures decoke afin d'obtenir en échange des produits absolument nécessaires à leur industrie minerais, bois, cellulose etc.....

PRODUCTION DE CATALYSEURS AUX PAYS BAS

La première entreprise du continent européen qui va produire des catalyseurs susceptibles d'êtreutilisés dans les raffineries de pétrole se livrant au "cracking catalytique" sera construite par la Société Neerlandaise " Koninklijke Zwalvelzuur Fabrieken v/h Ketjen N.V.," fabrique d'acide sulfurique et deproduits chimiques à Amsterdam. La société hollandaise va entreprendre, dans 18 mois environ, la production sous licence de ces catalyseurs dans une fabrique dont la production sera de 5.000 à 6.000 T. pouvant êtreportée par la suite à 10.000 T. dont 90% seront destinés à l'exportation. Des contrats ont été conclus pour une durée de 10 ans avec le Groupe Royal Deutch et la Standard Oil à New-Jersey qui absorberont toute la production pour leursraffineries de France, de Belgique et d'Allemagne, en voie de construction.

Jusqu'à ce jour, les raffineries neerlandaises ont importé des Etats Unis les catalyseurs dont elles avaient besoin. Leur production aux Pays Bas représentera dans les 10 années à venir une économie de devises de 70 à 100 millions de florins. D'autrepart, grâce à ses exportations, la fabrique assurera des rentrées dedevises étrangères. La Société produira quelques unes des matières premières nécessaires à la fabrication deces catalyseurs. L'oxyde d'aluminium sera importé de France

La construction de la nouvelle usine nécessitera un investissement de 7,5 millions de florins. La Société a émis pour 3, 5 millions de florins d'actions. Elle a émis en outre un emprunt de 4 millions deflorins. L'amortissement de ces investissements est garanti par lecontrat de vente d'une durée de10 ans.

Les catalyseurs produits seront un peu différents de ceux qui seront fabriqués en 1952 à Warrington, en Angleterre par le Groupe Unilever.

Monsieur,

Churchill arrive à Paris quarante-huit heures après que Londres eut annoncé la mise en liberté surveillée du sterling et le paiement, par la Banque d'Angleterre, en fin d'année, de l'échéance des prêts américains à la Grande-Bretagne. Et les journaux français voient dans ces mesures d'ordre financier une préparation des entretiens Churchill-Truman de janvier. C'est vraiment manquer d'orgueil national. C'est même manquer d'imagination, car, somme toute, avant son voyage aux Etats-Unis, Churchill vient à Paris et le moindre grain de cette imagination qui, si souvent, guide les journalistes aurait dû provoquer des commentaires sur une relation de cause à effet entre les mesures financières britanniques et les entretiens franco-anglais imminents.

Pour nous qui savons (je vous rappelle ma Lettre 2.006 du 11 décembre), ces mesures britanniques prennent tout leur sens. Il s'agit de rétablir ce qui peut l'être du prestige du sterling, afin de rendre plus facile la tâche du Premier britannique, quand il proposera, aujourd'hui ou demain, au Gouvernement français de l'aider dans ses efforts en vue d'une étroite union des économies des pays de l'U.E.P. et de ceux de la zone sterling. Je ne connaissais pas les intentions anglaises de rendre la livre flottante, mais, pour le remboursement de la tranche de fin d'année des prêts américains, vous m'accorderez que je vous l'ai annoncé le 11 décembre, en donnant cette précision que le Gouverneur de la Banque d'Angleterre, alors en route pour Washington, s'en entretiendrait avec le Président du Federal Reserve Board. Ce règlement des dettes anglaises, je vous l'ai même annoncé il y a plusieurs mois et j'ai fait état des transactions clandestines d'or effectuées par les Britanniques à Hong-Kong et à Macao, transactions qui leur étaient facilitées par les Soviets, donateurs d'or, et qui leur laissaient de substantiels bénéfices en dollars. C'est en partie avec ces dollars d'origine impure que la Banque d'Angleterre fera le 31 décembre face à ses obligations.

Les entretiens de Churchill et d'Eden avec notre Gouvernement seront évidemment, pour nous Français, le gros événement de la semaine qui commence. Il est non moins évident que nous n'en apprendrons pas grand'chose pendant qu'ils se dérouleront et qu'il faudra patienter quelques jours avant de pouvoir compléter le communiqué officiel, invertébré et rituellement optimiste, qui prétendra on donner le compte rendu. C'est pourtant l'impression qu'il retirera de ses conversations parisiennes qui guidera Churchill dans ses négociations avec Truman. Sommairement, la position britannique est la suivante : ou bien la France rejoint --au moins en intention tout de suite-- la zone sterling et Churchill se présente à Washington comme le délégué d'un bloc Europe-Commonwealth; ou bien la France entend rester subordonnée au dollar et Churchill joue avec Truman la carte anglaise seule contre celle des autres pays européens. Il est certain que le dilemme est, ici, défini sans nuance et que, de ce fait, le problème est dénaturé, sinon faussé. C'est, tout au moins, l'idée directrice.

Dans ses conversations avec Truman, Churchill disposera d'un certain nombre d'arguments autres que les mesures financières qu'il vient de prendre. Ces arguments sont de tous ordres et je crois bien que les scandales de l'administration démocrate --notamment le dernier en date, celui des impôts-- ne seront pas parmi les moindres moyens de pression employés. Je vous ai écrit que l'indignité de Lamar-Caudle, attorney général et secrétaire adjoint à la Justice des Etats-Unis, avait été révélée à Dean Acheson par Anthony Eden lors des récentes conversations que les deux hommes eurent à Paris. Les Britanniques laissent entendre qu'ils ont d'autres révélations en réserve. Le Gouverneur de la Banque d'Angleterre en a parlé avec le Président du Federal Reserve Board. C'est ce que les Anglais appellent "attendrir" les hommes du Gouvernement américain pour préparer la visite de leur Premier ministre.

La semaine qui s'ouvre verra probablement se développer l'affaire tunisienne, si mal entamée ces derniers jours et que le Maroc surveille de très près, afin de prendre argument de la moindre de nos défaillances. Le rôle de médiateur que nous allons peut-être assumer dans le conflit anglo-égyptien, à la demande de Londres, sera, du fait de l'échec égyptien à l'O.N.U., fort délicat à jouer, car il ne pourra que nous attirer l'inimitié du Caire; il soudera un peu plus notre politique nord-africaine à la politique des Britanniques, qui savaient ce qu'ils faisaient en nous proposant cette médiation.

L'O.N.U. n'a pu choisir entre la Bielorussie et la Grèce, pour le siège vacant du Conseil de Sécurité. Elle votera de nouveau cette semaine, à moins que la Grèce ne retire sa candidature. Le Sous-Comité des Quatre pour le désarmement est dans l'impasse. La Commission politique va s'efforcer de l'en tirer. Il en est de même pour la question des élections libres en Allemagne. Quant à la Commission de tutelle qui n'est parvenue, la semaine dernière, qu'à provoquer une brouille entre l'O.N.U. et l'Union Sud-Africaine, il lui va falloir réparer les pots cassés.

A Strasbourg, l'attitude anglaise a donné naissance à de profonds remous au sein de l'Assemblée européenne. La moindre conséquence n'en a pas été la démission de Spaak. Au N.A.T.O., les conversations ont été dominées par la réticence belge. Le rapport du Comité des Sages a soulevé à Paris des discussions ministérielles sur notre budget militaire et de longues recommandations d'Eisenhower. Churchill et Eden rencontreront d'ailleurs le chef militaire américain, au cours de leur voyage en France. Il ne m'étonnerait pas que les Britanniques lui annoncent l'envoi de Montgomery en Malaisie et son remplacement au Shape par Slim. La suggestion est du général sir Horace Robertson, qui revient d'un voyage d'inspection en Asie et qui préconise une normalisation des rapports entre les milieux anglais et le Pentagone, rapports rendus difficiles du fait de la haine qui sépare Montgomery de Bradley.

Au Japon, Foster Dulles éprouve les pires difficultés dans les négociations qu'il mène en vue de faciliter la tâche du Gouvernement des Etats-Unis lors de la ratification par les Chambres américaines du traité de paix japonais. Réarmement japonais et commerce avec la Chine sont les deux obstacles auxquels il se heurte. Les négociations Dulles viennent d'avoir une incidence imprévue et d'apparence mineure. Le ministre des Affaires étrangères japonais Iguchi Sadao a remis sa démission au président Yoshida. La raison officielle est que ce ministre aurait révélé prématurément à la presse le thème des entretiens nippo-américains. Ce qu'il faut savoir, c'est que Iguchi Sadao est catholique, qu'il s'est longuement entretenu avec Mgr. Furstenberg, délégué apostolique spécial, et que ce dernier, qui vient de rentrer au Vatican après un long séjour au Japon, a mis ensuite le cap sur Londres, invité par Churchill à venir s'entretenir avec lui. Les indications d'Iguchi Sadao n'ont peut-être pas été fortuites. Il n'est pas impossible que le ministre des Affaires étrangères nippon ait révélé le désaccord qui a présidé au début des entretiens Fulles-Yoshida afin, précisément, que la position japonaise ne puisse pas être assouplie par la suite.

Par ce biais des entretiens de Tokio et de l'information relative à l'activité de Mgr. Furstenberg, me voici ramené à la politique vaticane et aux articles de Mgr. Ancel. Ce qui a pu être appelé vendredi dernier une mise au point du Vatican n'était, en réalité, que les réponses données à Rome aux questions posées par un correspondant d'agence de presse sur ce qu'il convenait de penser des consignes de Mgr. Ancel. Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de mise au point rédigée officiellement par le Vatican et les milieux catholiques français devront, pour connaître la réaction du Saint-Siège, attendre la conférence que fera, vendredi prochain, Mgr. Feltin sur : "l'Eglise et le problème de la paix".

.....

Indice des salaires. - Il résulte de l'enquête poursuivie par l'Inspection du Travail que l'indice des salaires horaires était, au 1er octobre 1951, au niveau 458, contre 407 le 1er juillet 1951 (augmentation d'environ 12,5 %), 374 au 1er avril 1951 et 354 au 1er janvier 1951. Niveau 100 au 1er janvier 1946.

Bilan de la Sécurité sociale pour les 9 premiers mois de 1951 (en millions)

Assurances sociales :

Recettes : 212.548
Dépenses : 245.488

Accidents du travail :

Recettes : 30.329
Dépenses : 31.501

Prestations familiales :

Recettes : 206.008	dont	{ Régime général 193.031
		{ Employeurs et trav. ind... 12.977
Dépenses : 204.998	dont	{ Régime général 192.104
		{ Employeurs et trav. ind... 12.894

Bilan global :

Recettes : 448.885
Dépenses : 481.987

Déficit : 33.102

Pour le quatrième trimestre, on prévoit 10 milliards de déficit pour les Assurances Sociales et 3 pour les prestations familiales. Le déficit de l'année serait, au total, d'environ 46 milliards. Bacon en annonce 60.

Le Conseil d'administration de la Confédération des médecins décide de poursuivre les conversations avec la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale (F.N.O.S.S.), en vue d'aboutir à un accord amiable en ce qui concerne les tarifs d'honoraires qui servent de base au remboursement des visites médicales.

Sur le régime des incapacités électORALES, le ministre de l'Intérieur a fait, devant le conseil des ministres, un exposé qui s'est matérialisé par l'examen d'un projet de loi modifiant le décret organique du 2 février 1852 sur les élections. Je tiens ce projet de loi à votre disposition.

(Fin de la Lettre n° 2.011)

Mgr. Ancel n'a pas attendu, lui, pour récidiver et, dès vendredi dernier (car "L'Essor", daté du dimanche, paraît en réalité vendredi), il a publié un nouvel article intitulé : "L'Invasion libératrice", dans lequel il stigmatise ceux qui veulent que les Etats-Unis délivrent par les armes les pays soumis au joug soviétique et ceux qui aspirent après une invasion russe, menée pour délivrer la classe ouvrière de l'oppression du capitalisme. A cette occasion, il réitère ses consignes de désobéissance à l'égard d'un gouvernement qui voudrait entraîner sa nation dans une guerre d'invasion libératrice. Ici, Mgr. Ancel risque le désaveu. Mais il n'en était rien plusieurs jours après son premier article, puisque le second a été publié. D'aucuns expliquent la mansuétude dont il bénéficie par la popularité de sa position ouvriériste. Pour ma part, je crois plutôt que l'Eglise ne répugne pas à compter parmi ses membres des hommes qui se placent "en premiers" et qui s'en imposent.

Nous entendrons ce que dira Mgr. Feltin vendredi prochain. Paul dehème

Situation au 29 Novembre 1951

En milliers

PAYS	Monnaie de compte	Plafond prévu aux accords	Soldes compensés des comptes de la Banque de France et des Banques d'émission étrangères			
			au 22 Novembre 1951		au 29 Novembre 1951	
			à/débit	à/crédit	à/débit	à/crédit
EGYPTE	LE	4.000				
MEXIQUE	P.	43.225	45.150	3.790	60.351	3.531
TCHÉCOSL.	CT	250.000		136.270		142.623
YOUgosLAV.	D.	150.000		49.180		64.386
ARABIE S.	FF		92.390		91.360	
ARGENTINE:						
C/central	FF	15.000.000		8.995.530		9.613.199
C/particul.	FF		3.903.740	1.462.870	3.903.740	1.462.868
BRESIL:						
C/ordinaire	FF	7.000.000	2.821.490		2.935.526	
C/spéciaux	FF		2.667.720	654.090	2.667.720	654.085
BULGARIE	FF		740		742	
ESPAGNE	FF	1.750.000	724.010		729.445	
FINLANDE	FF	2.100.000	4.400.360		5.291.986	
HONGRIE	FF	75.000	231.830		440.980	
POLOGNE	FF	1.785.000		1.668.640		1.638.884
PEROU:						
C/attente	FF		37.325		114.732	
C/accord	FF	35.000	29.300		48.810	
BOLIVIE	§				4	
CHILI	§					
EQUATEUR	§	500	750		683	
JAPON	§	3.000	5.470		5.938	
PARAGUAY	§		20		18	
URUGUAY	§	3.950		3.380		2.945

POSITION DE LA FRANCE VIS A VIS DES PAYS DE L'U.E.P.

Situation au 29 Novembre 1951

En milliers d'unités de compte

PAYS	Position bilatérale depuis le 1/7/50		Position bilatérale depuis le 1 ^o Novembre 1951			
	au 1 ^o Novembre 1951		Au 22 Novembre 1951		au 29 Novembre 51	
	à/débit	à/crédit	à/débit	à/crédit	à/débit	à/crédit
ALLEMAGNE		75.305	7.250		3.135	
U.E.B.L.	63.710		2.670		3.293	
DANEMARK		24.256	5.260		7.319	
HOLLANDE		1.225	13.480		12.179	
ITALIE	87.952		11.310		13.697	
NORVEGE	5.658		2.040		2.012	
PORTUGAL	33.111		995		35	
SUEDE	2.762		5.645		1.065	
SUISSE	19.618		6.705			2.523
ROY. UNI		2.919	10.940		18.930	
AUTRICHE		18.546	500		962	
GRECE		12.149		670		541
ISLANDE		438	5		14	
TURQUIE		11.779		245	123	
Totaux	212.811	143.617	40.350	915	63.304	3.064
Soldes nets	69.194				60.240	
Interêts		2.360				
Position cumulative	66.834					

(Condensé des informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'Activité syndicale. - Le Conseil d'administration de la R.A.T.P. s'étant ajourné au 28 décembre, contrairement à l'attente du personnel, la C.G.T. propose une grève des autobus et du métro. F.O. préconiserait une grève d'avertissement de 24 heures. D'autres syndicats seraient moins favorables à cette initiative.

Le "Journal Officiel" publie un avis relatif à l'extension de deux conventions collectives nationales dans les imprimeries de labour et les industries graphiques.

A Copenhague, la grève des mouleurs risque d'entraîner l'arrêt du travail dans toute l'industrie sidérurgique (100.000 ouvriers). L'organisation patronale a lancé un préavis de lock-out.

A New-York, San-Francisco, Miami et dans le Texas, la grève du personnel des Panamerican-Airways a provoqué la suppression d'une partie du trafic aérien.

A Essen, accord entre le Gouvernement fédéral, le syndicat des mineurs et la direction des houillères allemandes pour un système de primes de rendement dans les mines de charbon de la Ruhr, à partir du 1er janvier, afin d'obtenir un accroissement de la production.

Churhill et Eden seront à Paris ce matin, pour avoir, durant quarante-huit heures, d'importants entretiens avec Plevén et Schuman. Déjeuner à l'Elysée.

A la suite de la publication par Chonik de la lettre à lui remise par Robert Schuman, en réponse au mémoire qui exposait les revendications tunisiennes, Auriol, Plevén et Schuman ont reçu, de la part du Neo-Destour, de l'Union générale des travailleurs tunisiens, de l'Union générale des agriculteurs tunisiens et de l'Union tunisienne des Anciens Combattants un télégramme protestant contre la teneur de la réponse française. En conclusion, ces organisations s'engagent à "hâter la fin d'un régime contraire au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à choisir librement la forme de leur gouvernement".

La convention relative à l'installation de l'Institut d'émission des Etats associés, du Cambodge, du Laos et du Vietnam a été paraphée à Paris. L'Institut d'émission sera installé à Pnom Penh. L'administration de cet organisme comprend : Cusin, président; Bordaz, directeur général, et de Montbrial, contrôleur général.

Au Congrès de la Fédération M.R.P. du Maine-et-Loire, Barangé a déclaré : "Nous n'accepterons jamais au M.R.P. de collaborer dans une assemblée avec une majorité réactionnaire."

A Paris, le Comité temporaire du N.A.T.O., qui a tenu deux séances hier, poursuivra aujourd'hui l'examen du projet de rapport des trois "Sages" sur les possibilités économique des Douze en matière de réarmement, sous la présidence d'Harriman.

Sous la présidence du ministre égyptien des Affaires étrangères a commencé hier, à Paris, la conférence des diplomates égyptiens en Europe. On croit qu'Eden rencontrera aujourd'hui ou demain le ministre égyptien.

Londres a publié hier une note très sévère contre l'activité criminelle de certains éléments de la police égyptienne, lors des incidents d'Ismaïlia, le mois dernier.

La conférence de l'Internationale socialiste, à Bruxelles, s'est prononcée pour un contrôle international préalable au désarmement et pour le principe d'une armée européenne.

A Bonn, le président des syndicats d'Allemagne occidentale a préconisé une participation à

De Paris, à l'aube du mercredi 19 décembre 1951

Lettre n° 2.013

25X1A

 :Le Conseil de la République a voté, au cours de la nuit, la :
 :proposition de loi portant aménagement des tarifs de certains :
 :produits pétroliers. Il en a profondément amendé le texte en :
 :limitant la durée de validité de la loi au délai qui sépare- :
 :ra sa promulgation de celle de la loi de finances pour 1952 :
 :et en faisant disparaître du texte les articles relatifs à :
 :un Fonds spécial d'investissements routiers. :

Monsieur,

Qui n'a pas son petit projet de loi antitrusts ? Je regrette d'exercer ce métier de bateleur, mais le Président du conseil m'y convie.

Un précédent Gouvernement, présidé par Georges Bidault, avait, à la demande de Buron, longuement cogité sur un projet de contrôle des ententes professionnelles. Un texte avait même été déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, texte signé par dix-neuf ministres et sous-ministres, parmi lesquels René Pleven figurait d'ailleurs en bonne place. L'affaire se déroulait en mai 1950. Aujourd'hui, ainsi que je vous l'ai laissé prévoir dans ma lettre n° 2.010 du 15 décembre, le Président du conseil remet la question à l'ordre du jour, mais, dédaignant le texte auquel il donna sa signature il y a dix-huit mois, c'est un autre projet qu'il présente et, pour bien marquer l'intérêt qu'il lui porte, il le prend à son compte et l'intitule : "Projet de loi destiné à assurer la liberté de la concurrence" (vous le trouverez en annexe de cette Lettre). Il s'agit, avant tout, de faire plaisir aux socialistes et aux M.R.P. Surtout aux socialistes, dont le Gouvernement va avoir besoin pour le vote de la loi de finances. Toutefois, si Pleven entend ne faire qu'un geste gratuit, à la veille du débat budgétaire, et remettre ensuite le projet sous le coude, comme le firent les Gouvernements depuis mai 1950, il risque fort de mener un jeu de dupe, car je n'ai pas l'impression que, une fois lancé, le projet puisse être dirigé sur une voie de garage sans provoquer la colère la plus vive chez les hommes de la S.F.I.O. Or, les socialistes sont à cheval entre le soutien et l'opposition et ils ne seront pas, cette fois, complices d'un étouffement contre lequel ils ne se sont pas élevés au cours de ces dix-huit derniers mois. La remise en piste du projet antitrusts satisfait au slogan du jour : tout pour le budget. Mais il est de ces moyens douteux, employés sous la pression des circonstances, qui, l'objectif primordial atteint, demeurent une gêne pour ceux qui en ont usé.

Par ailleurs, voici que le pool charbon-acier se rappelle à notre souvenir. Pas à Paris, certes, mais à Bonn, où la Commission des Affaires politiques du Bundestag vient de décider, par 12 voix contre 7, de recommander sa ratification au Parlement fédéral. Bravo ! s'écrieront les partisans du plan Schuman, qui déchanteront quand ils apprendront que la Commission a posé pour condition à la ratification que les autorités alliées fissent parvenir auparavant aux autorités fédérales l'assurance que les contrôles s'exerçant actuellement sur l'industrie allemande seront abolis. Pour la France, le plan Schuman, c'est un acte de foi européen. Pour l'Allemagne, c'est un moyen de chantage économique. Nos sénateurs se sentent de plus en plus fortifiés dans leur intention de ne pas aborder le débat de ratification avant que le Bundestag ait suivi l'exemple de notre Assemblée Nationale.

Le marathon budgétaire est commencé. Vous lirez dans mes pages jaunes les déclarations de René Mayer et de Pierre Courant devant la commission des Finances et le compte rendu des premières discussions de celle-ci sur les projets fiscaux. Vous noterez que les commissaires ont poussé très loin l'exonération des droits de succession. Je vous avais signalé cette émulation qui se dessinait entre les groupes à ce sujet. Elle

s'est tellement exercée, la surenchère a sévit si fort que, quelques heures plus tard, au cours d'une réunion d'information réservée aux parlementaires du M.R.P., François de Menthon déclarait que la mesure, telle qu'elle était préconisée par la commission des Finances, était certainement trop brutale, mais que les commissaires M.R.P. n'avaient pu faire autrement que la voter, sous peine d'être débordés par les autres groupes, éventualité des plus fâcheuses, eu égard notamment à leur attitude traditionnelle en faveur de la famille.

De l'ensemble des projets fiscaux, le moins qu'on puisse dire est que l'Assemblée n'est pas enthousiaste à leur égard et que le texte connaîtra vraisemblablement bien des vicissitudes avant d'être voté. Les modérés --surtout les indépendants-- redoutent les impôts nouveaux, car une partie de leur clientèle risque de les abandonner au profit du R.P.F. qui, sans responsabilité dans le Gouvernement, s'opposera aux projets Mayer. Les socialistes froncent le sourcil à la lecture des articles-cadres, qui exhalent, prétendent-ils, un parfum de dénationalisation. Ils sourcillent également sur l'article qui transforme les obligations en actions et qui leur semble préparer le retour des capitaux privés dans les entreprises nationales et dans celles placées sous le régime d'économie mixte. Le M.R.P. dit du projet en général qu'il est trop fiscal, pas assez économique, qu'il n'amorce aucune réforme et que lui, M.R.P., est bien tenté de ne pas se prononcer, aussi longtemps que les crédits militaires n'auront pas été définitivement arrêtés. C'est peut-être là une manœuvre, dont l'instigateur serait Georges Bidault et que Johannès Dupraz prend à son compte en prétendant qu'il posera la question préalable dans ce sens, dès l'ouverture des débats. Mais les menaces du M.R.P. apparaissent à tous comme sans beaucoup de consistance. Le plus grave danger se situe chez les socialistes, défenseurs des nationalisations, et chez les modérés, attirés vers l'opposition par une crainte du R.P.F. Il est infiniment probable que René Pleven --tout comme ses prédécesseurs, d'ailleurs-- ne gagnera la partie qu'à coups de questions de confiance et non sans avoir lâché un peu de terrain.

Et j'en reviens au fait du jour, aux entretiens franco-britanniques de ces dernières quarante-huit heures. Le communiqué officiel publié à leur issue est bien le texte invertébré et rituellement optimiste qu'il était facile de prévoir. Optimiste, on ne sait trop pourquoi, puisque les Britanniques ont confirmé qu'ils coopéreraient avec l'armée européenne et la Haute-Autorité du pool charbon-acier, mais qu'il ne saurait, pour eux, s'agir de s'intégrer. Au demeurant, les propos de Churchill ont été beaucoup plus réticents que ne laisse paraître le communiqué officiel. Pour lui, O.E.C.E., pool Schuman, armée européenne, U.E.P., tous ces organismes qui ressortissent à une solution purement européenne, sont boiteux. Ils ne fonctionnent pas ou fonctionnent mal. L'O.E.C.E. gêne le N.A.T.O., l'armée européenne paralyse S.H.A.P.E., car Eisenhower, qui est très diplomate, dirige actuellement toutes ses facultés de persuasion vers la création de cette armée européenne. Or, celle-ci donnera obligatoirement la primauté à l'Allemagne (c'est Churchill qui parle), tout comme le pool charbon-acier fonctionnera pour le plus grand bénéfice de l'industrie allemande. Churchill ne croit pas aux grands plans français. Il n'est pas contre l'Europe, mais il constate que tout ce qui est purement européen souffre du danger allemand. Il s'efforcera donc de convaincre les Etats-Unis qu'il faut surtout créer une communauté atlantique, avec participation de l'Allemagne, mais aussi celle des Etats-Unis, qui permettrait de ne pas pousser le réarmement allemand et de mieux aborder l'U.R.S.S. en vue d'éventuelles négociations. Il propose de construire l'armée européenne sur d'autres bases, de réformer S.H.A.P.E., de réformer l'O.E.C.E., de fusionner cette dernière avec le N.A.T.O., de recréer une espèce de comité militaire anglo-franco-américain (à la manière du Comité anglo-américain qui fonctionnait pendant la guerre), de resserrer les liens atlantiques. En bref, la solution Churchill consiste, pour éviter le danger allemand, à mettre les Etats-Unis "dans le bain", et non pas seulement leurs dollars. Il lui sera probablement difficile de convaincre

UN NOUVEAU PROJET DE LOI DESTINE A ASSURER LA LIBERTE
de la concurrence

En mai 1950, le gouvernement Bidault déposait sur le bureau de l'Assemblée Nationale un projet de loi "relatif au contrôle des ententes industrielles", autrement dit, un projet de loi "antitrust". Ce projet est caduc du fait du changement de législature et René Pleven soumet aujourd'hui, 19 décembre 1951, au Conseil des ministres un autre projet sur lequel le gouvernement va être appelé à discuter avant de l'envoyer à l'Assemblée Nationale. Ce nouveau projet, le voici :

ARTICLE 1er.- Les dispositions de la présente loi ont pour objet d'assurer ou de rétablir la liberté de la concurrence dans tous les cas où les atteintes qui lui sont portées apparaissent contraires à l'intérêt général.

ARTICLE 2.- Doivent être déclarés préalablement à leur mise en application et quels que soient leur objet, leur forme et leur cause, tous règlements ou pratiques professionnels, toutes conventions écrites ou verbales, limitant la liberté de la concurrence, et sans que l'énumération ci-dessous ait un caractère limitatif.

- a) à la détermination d'un prix de vente ou d'achat par le moyen de prix imposés, maxima ou minima;
- b) à une différenciation des prix de vente selon les acheteurs qui ne reposerait pas sur les différences de qualité, de quantité ou d'éloignement correspondant à des variations dans les frais de vente ou de transport;
- c) à un partage de la clientèle des acheteurs;
- d) à une centralisation professionnelle ou interprofessionnelle des ventes ou des achats;
- e) à une interdiction de vente ou d'achat;
- f) à une limitation du volume des ventes ou des achats, des quantités ou des qualités de production;
- g) dans le cadre de la profession ou de l'interprofession, à une détermination quantitative ou qualitative des moyens de production, à l'intensité de leur utilisation.

Doivent également être déclarés tous renouvellements, toutes modifications ou toute cessation des règlements, pratiques ou conventions visés au paragraphe 1er du présent article.

Le ministre chargé des Affaires Economiques peut, par arrêté publié au Journal Officiel, dispenser de l'obligation de la déclaration :

- a) les entreprises dont le faible montant du chiffre d'affaires ou du capital social justifierait cette dispense, compte tenu de la situation qu'elles occupent dans l'ensemble du secteur économique auquel elles appartiennent;
- b) les entreprises qui seraient considérées comme secondaires du point de vue de l'intérêt général;
- c) les règlements, pratiques ou conventions visées à l'article 2 et qui résulteraient de l'application d'un texte législatif ou réglementaire.

ARTICLE 3.- La déclaration prévue à l'article 2 de la présente loi doit être effectuée, à la diligence des dirigeants responsables des entreprises intéressées, auprès du Secrétariat de la Commission Nationale pour la protection de la liberté de la concurrence.

Les dirigeants responsables des entreprises intéressées sont tenus de satisfaire à toute demande de précisions complémentaires relatives aux déclarations visées à l'article 2.

Un exemplaire de la déclaration, de ses modifications ou adjonctions, est enregistré au Secrétariat de la Commission Nationale.

...

projet de loi destiné à assurer la liberté de la concurrence..... 2

ARTICLE 4.- Il est institué auprès de la Présidence du Conseil une Commission Nationale pour la Protection de la liberté de la concurrence ; cette Commission comprend un Président et 12 membres dont :

- deux magistrats de l'ordre judiciaire et deux membres des juridictions administratives,
- quatre représentants de l'Etat choisis pour leur compétence économique
- quatre représentants des intérêts professionnels de l'Industrie, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Artisanat.

Le Président et les membres de la Commission Nationale sont nommés par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du Président du Conseil.

Le Président est nommé pour cinq ans, les membres du Conseil National sont nommés pour quatre ans; ils sont renouvelables par moitié, dans chaque catégorie.

Un commissaire du gouvernement et des commissaires adjoints près la Commission sont nommés par le Président du Conseil des ministres.

Les débats de la Commission sont confidentiels.

Les membres de la Commission sont astreints au secret professionnel, ainsi que toute personne participant d'une manière quelconque aux travaux de la Commission.

ARTICLE 5.- La Commission peut :

- a) faire procéder à des enquêtes d'ordre général ou particulier relatives à l'objet de la présente loi ;
- b) recueillir tous renseignements, recevoir toutes dépositions et témoignages écrits ou oraux, se faire communiquer quel qu'en soit le détenteur, tous documents ou éléments d'information qu'elle estimera utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- c) provoquer les observations écrites des intéressés ; elle peut, si elle l'estime nécessaire, les convoquer pour les entendre personnellement, et doit le faire s'ils le demandent.

La Commission peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres et aux fonctionnaires mis à sa disposition les pouvoirs qui lui sont confiés par le présent article.

ARTICLE 6.- La Commission Nationale a pour mission :

- de présenter au ministre chargé des Affaires Economiques aux organismes professionnels qualifiés ou aux entreprises, toutes suggestions ou recommandations relatives à l'objet de la présente loi.
- d'émettre des avis motivés qui ne seront présentés au Président du Conseil des ministres en vue de lui permettre de prendre les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour l'application de la présente loi.

Les rapports, suggestions, recommandations ou avis de la Commission nationale pourront être publiés à l'initiative du Président du Conseil des ministres.

ARTICLE 7.- La Commission Nationale peut se saisir de sa propre initiative ou être saisie par les Commissaires du gouvernement.

ARTICLE 8.- Le Président du Conseil des ministres peut, par décret, après avis de la Commission nationale, et conformément à l'objet de la présente loi :

- suspendre ou interdire totalement ou partiellement l'application des règlements, pratiques ou conventions visés à l'article 2 ;
- enjoindre aux entreprises d'apporter à ces règlements, pratiques ou conventions, toutes modifications, restrictions ou adjonctions estimés nécessaires ;

projet de loi destiné à assurer la liberté de la concurrence..... 3

- les engagements commerciaux contraires aux dispositions des décrets pris en vertu du présent article deviennent caducs dès la publication desdits décrets.

Ces décrets sont susceptibles de recours devant le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir, incompétence, violation ou fausse application de la loi.

ARTICLE 9.- Les administrations ou offices de l'Etat, des départements, des communes et des colonies, les établissements publics ou assimilés, les entreprises nationalisées, les établissements ou organismes placés sous le contrôle de l'Etat, ainsi que les entreprises et services concédés par l'Etat, les départements, les communes et les T.O.M. ne peuvent opposer le secret professionnel au cours des procédures visées à l'article 5.

ARTICLE 10.- Toutes les actions pénales exercées en application des dispositions de la présente loi sont du ressort exclusif des tribunaux de l'ordre judiciaire. Outre les modes de saisine du droit commun, le Parquet compétent peut également être saisi à la requête du Commissaire du gouvernement près la Commission Nationale.

ARTICLE 11.- Le défaut de la déclaration prévue à l'article 2ème, ainsi que des demandes de renseignements complémentaires prévues à l'article 3 sont punis d'une amende de 10.000 à 100.000 frs.

Le refus ou le défaut de communication des documents dont la production peut être exigée conformément aux dispositions de l'article 5, l'opposition aux fonctions des membres de la Commission et des fonctionnaires visés au même article, les injures et voies de fait commises à leur égard sont constatées par un procès-verbal de la Commission ou du fonctionnaire intéressé et punis d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et d'une amende de 100.000 frs à 10 millions de frs ou de l'une de ces deux peines seulement. En outre, le délinquant sera condamné à présenter les pièces cédées sous une astreinte de 10.000 frs au moins par jour de retard à dater du procès-verbal de constatation. L'astreinte sera recouvrée comme les amendes pénales.

Les infractions aux décrets visés à l'article 8 sont punies d'un emprisonnement de deux mois à 5 ans et d'une amende 100.000 à 10 millions de frs ou l'une de ces deux peines seulement. En outre, pour assurer l'exécution de ces décrets, le Tribunal correctionnel est tenu d'ordonner une astreinte pour une durée de un mois, renouvelable, et égale au 1/x du chiffre d'affaires réalisé au cours des 12 mois précédents pour la ou les entreprises délinquantes.

ARTICLE 12.- Les règlements, pratiques ou conventions visés à l'article 2, qui ont pris naissance avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi, devront être déclarés dans un délai de trois mois à compter de cette date.

ARTICLE 13.- Des décrets fixeront les conditions dans lesquelles les dispositions de la présente loi seront applicables en Algérie et dans les départements de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, ainsi que dans les territoires relevant du ministre de la France d'Outre-mer.

ARTICLE 14.- Les mesures d'application de la présente loi sont prises par le Président du Conseil ou sur sa proposition.

Truman si, comme le confiait récemment Plevin à quelques parlementaires réticents sur le principe de l'armée européenne, le secret mobile d'Eisenhower, quand il pousse à la création de l'armée européenne, c'est qu'il entend retirer le plus rapidement possible les troupes américaines du continent ou, tout au moins, de ne jamais envoyer de contingents plus nombreux. En somme, Churchill reprend le problème où l'avait laissé Georges Bidault, lorsqu'il proposa la coopération atlantique; il rejette la solution Plevin qui a réduit au cadre de l'Europe les vues plus larges du leader M.R.P. Ces considérations d'ordre militaire à l'échelle atlantique n'ont pas empêché Churchill de placer, sur le plan économique, son couplet en faveur de la livre.

Il faut d'ailleurs avouer que le Premier britannique est servi par les circonstances, car la décision de la Commission politique du Bundestag que je vous ai rapportée plus haut vient à point nommé pour étayer sa thèse sur le plan Schuman et justifier ses craintes. Quant au danger d'un réarmement allemand plus autonome que ne le désirent les partisans même de l'armée européenne, j'en trouve la justification dans une autre nouvelle qui me parvient d'Allemagne et selon laquelle la décision de la commission des Finances du Bundestag d'approuver la demande d'augmentation du personnel de l'Office de sécurité de Blank (qui passe de 72 à 163 fonctionnaires) a soulevé, en Allemagne même, une certaine émotion. Cette décision suit en effet à peu de jours le communiqué du Quai d'Orsay, qui affirmait qu'il n'avait pas été question, à Strasbourg, de créer un ministère allemand de la Défense. Le communiqué du Quai allait même jusqu'à ajouter que, lorsque l'armée européenne serait créée, l'Allemagne disposerait d'un "service de recrutement" pour son contingent, et de rien de plus. On peut noter au passage que ce communiqué démentait une information américaine, mais il coïncidait avec le débat sur le plan Schuman, A Bonn, où l'on a également démenti, quoique en termes plus vagues, on est beaucoup moins sûr d'être à jamais privé d'un ministère de la Défense. Adenauer a précisé que, effectivement, on n'avait pas parlé à Strasbourg de ce ministère, "parce que cela ne regardait pas les Six". Mais a-t-il ajouté, la question se posera quand on s'occupera du Conseil européen et de sa composition." Cela semble d'ailleurs d'autant plus logique que ce Conseil doit, précisément, comporter les ministres de la Défense. Quant à Blank, il a tout bonnement déclaré, devant la commission des Finances, que l'Allemagne n'avait "pas encore" de ministère de la Défense. Enfin, dans les couloirs du Parlement fédéral, les porte-parole habituels du Gouvernement ne célèbrent pas que la création d'un tel ministère est une affaire qui ne regarde que les Allemands. Le Quai d'Orsay est donc mal venu de vouloir faire croire que l'Allemagne, entrée à égalité de droits dans le système de défense européen, sera le seul pays à se passer de ministre de la Défense et qu'elle se contentera d'un "service de recrutement", alors qu'elle devra équiper et administrer douze divisions.

paul dehème

Le conseil des ministres de ce matin entendra Plevin sur son projet de loi antitrusts, Robert Schuman sur la situation internationale, Brune sur le régime des incapacités électorales (je tiens à votre disposition le texte de loi préparé à cet effet), Bourguès-Maunoury sur le financement des dépenses d'organisation de la nation en temps de guerre. Il donnera au général de division Gonzalès de Linarès rang de général de corps d'armée, au général Laparra le grade de général de division et au vice-amiral Nomy celui de vice-amiral d'escadre. Il nommera le général Navarre adjoint au général commandant en chef des forces françaises en Allemagne. Il élèvera M. Caquot à la dignité de grand'croix de la Légion d'honneur et le Président du Conseil d'administration d'Electricité de France Escallier à celle de grand-officier.

oooooooo

DANS LES COMMISSIONSAssemblée Nationale

FINANCES. - La Commission a entendu René Mayer et Pierre Courant sur la situation économique et financière du pays et plus particulièrement sur les dispositions du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales, en vue de l'équilibre du budget de 1952. Le ministre des Finances a tout d'abord indiqué que le vote du budget en temps utile aura le plus heureux effet sur la tenue du franc. Il a ensuite fait un exposé de la situation économique et financière, en insistant plus particulièrement sur les faits nouveaux intervenus ces dernières semaines et qui se traduisent par un accroissement notable de la production dans certains domaines économiques essentiels de notre pays (charbon, acier, trafic ferroviaire). Evoquant les résultats provisoires de l'exercice budgétaire 1951, le ministre a indiqué que ce dernier laissait apparaître un déficit de l'ordre seulement d'environ 10 %. L'équilibre initial de 1951 était prévu à 2.630 milliards. En fait, il se réalisera à 2.830 milliards environ. L'accroissement des recettes fiscales sur les prévisions a couvert exactement les dépassements de crédits. Mais la contre-partie de l'aide américaine prévue pour 255 milliards n'a procuré en réalité que 158 milliards. Cette insuffisance de 97 milliards a augmenté d'autant les charges de la Trésorerie. Celle-ci a d'ailleurs pu faire face, au cours de l'année 1951, à 400 milliards de charges environ, sans aucun recours à l'inflation. En particulier, le produit du relèvement des prix des tabacs et des taxes sur les carburants, ainsi que les emprunts récents de la S.N.C.F. et du Crédit agricole permettront d'assurer les échéances en fin d'année. Le ministre a souligné l'efficacité des mesures prises en matière de crédit et de change pour défendre nos réserves de devises. La situation présente, a ajouté le ministre, est donc économiquement et financièrement saine.

Le ministre a ensuite abordé le problème posé par l'équilibre du budget de 1952. Cet équilibre suppose d'abord que tous les mesures utiles seront prises pour que, d'une part, l'insuffisance d'exploitation de la S.N.C.F. demeure strictement dans les limites fixées par le crédit budgétaire. D'autre part, le ministre a insisté sur le fait que le budget social de la nation ne devra peser, en aucune façon, en 1952, sur le Trésor public. Il est nécessaire que soit assuré l'équilibre interne de la Sécurité sociale. C'est d'ailleurs l'objet des lois cadres prévues par le Gouvernement. Par ailleurs, en ce qui concerne les investissements, le Gouvernement a procédé à une stricte évaluation de ces dernières et proposé de mettre à la charge des entreprises nationales une partie de leurs dépenses d'investissements qu'elles devront financer au moyen d'emprunts garantis, à concurrence de 85 milliards. Le budget des investissements s'élève à 392 milliards, ce qui a exigé de prévoir, pour certains travaux, un étalement variable suivant les secteurs, étalement dont sont exceptés, comme le Gouvernement l'a promis, les investissements des charbonnages et de la sidérurgie.

Le ministre s'est plus particulièrement appesanti sur le problème posé par les dépenses militaires. René Mayer rappelle que l'effort fait par la France sur ses propres ressources a été estimé par le Gouvernement, dans les documents remis au Parlement comme dans la réponse française au Comité des Sages, à la somme de 950 milliards. Si l'on y ajoute la contre-partie de l'aide américaine déjà connue (55 milliards) ou estimée (35 milliards pour le deuxième semestre 1952), le montant des dépenses militaires s'élèverait à 1.040 milliards, très sensiblement égal au montant retenu pour l'effort français par les "Sages" dans leur rapport provisoire. Le montant retenu par les "Sages" est en effet de 1.190 milliards, dont il faut déduire 132 milliards de charges comprises pour les évaluations et comparaisons du NATO dans les dépenses militaires, alors que dans la présentation traditionnelle du budget français, ces charges sont comprises dans les dépenses civiles. Pour continuer l'effort militaire de la France au rythme de l'an passé, il faudrait un montant total de 1.160 milliards de dépenses militaires, au sens budgétaire français. Cette différence de 120 milliards, entre le montant dont le financement est actuellement prévu et le montant

UN NOUVEAU CONTRE-PROJET SUR L'ECHELLE MOBILE n° 2.013

L'échelle mobile des salaires a fait, au Conseil de la République, l'objet du dépôt d'un nouveau contre-projet signé de Bardou-Damarzid et Denigne-Fournier. Ce texte rétablit notamment la notion de budget-type, supprimée dans le rapport présenté par Abel Durand, au nom de la Commission du Travail.

Il dispose que la Commission supérieure des conventions collectives est chargée d'étudier la composition d'un budget-type servant à la détermination du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

Elle procède annuellement à une révision des divers éléments de ce budget-type, dans le but de les adapter à la situation économique générale, en raison notamment des variations de la production et des conditions de vie des travailleurs.

Un salaire minimum national interprofessionnel garanti est fixé par décret, pris en conseil des ministres, sur rapport du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, compte tenu de l'avis motivé de la Commission supérieure des conventions collectives et des conditions économiques générales.

La Commission supérieure des conventions collectives serait obligatoirement convoquée sur demande de la majorité de ses membres titulaires ou si l'indice des prix à la consommation familiale accuse une variation de 5 %, à l'issue d'une période de 6 mois, ou de 10 % à l'issue d'une période de 3 mois.

Dans le cas où serait constatée une variation de cette amplitude, la Commission supérieure des conventions collectives serait habilitée à formuler un avis motivé, tendant à répercuter sur le salaire minimum garanti la variation constatée. Toutefois, deux modifications successives ne pourraient, sauf circonstances exceptionnelles, intervenir au cours d'une période inférieure à trois mois. Compte tenu de cet avis, un décret déterminerait le montant du salaire minimum garanti résultant des constatations de la Commission supérieure des conventions collectives et la date à partir de laquelle il deviendra obligatoire. Un décret, pris en conseil des ministres dans le mois qui suivra la promulgation de la loi, après avis de la Commission supérieure des conventions collectives, déterminera le point de départ des variations de l'indice donnant lieu à la révision du salaire minimum. Le contre-projet vise, d'autre part, les salaires minima contractuels.

-:-:-

nécessaire pour exécuter les programmes en cours de la défense nationale, ne pourra être comblé avant les décisions définitives des organismes du Pas de l'Atlantique Nord et en tout cas, avant la réunion du Conseil de l'Atlantique prévue à Lisbonne pour le 2 février 1952. Dans ces conditions, il sera proposé, pour les dépenses militaires, une loi de crédits prévisionnels --suivant les termes de l'article 17 de la Constitution-- établie pour les premiers mois de l'année sur la base de 1.040 milliards, dont le financement est d'ores et déjà assuré dans le cadre de l'équilibre d'ensemble prévu par le Gouvernement et actuellement soumis au vote du Parlement. Une telle loi de crédits prévisionnels permettra d'éviter le vote de douzièmes provisoires qui, par leur nature même, devraient être calculés sur la base des crédits votés pour l'exercice 1951.

En ce qui concerne les recettes, le ministre des Finances a analysé les grandes lignes du projet gouvernemental. Il a insisté sur l'importance qu'attache le Gouvernement : aux mesures propres à encourager l'épargne - aux mesures destinées à accroître la productivité - aux dispositions tendant à instituer de nouvelles règles de recouvrement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le ministre a achevé son exposé en insistant une nouvelle fois sur le fait que le vote du budget avant la fin de l'année serait une mesure essentielle de nature à avoir le plus heureux effet sur la tenue de la monnaie de notre pays. Pierre Courant a ensuite rappelé le climat de hausse des prix qui a caractérisé l'année 1951 et exposé, par ailleurs, les mesures de compression de dépenses incluses dans le présent projet de budget; de nouvelles réductions de dépenses ne sauraient d'ailleurs résulter pour l'avenir que de réformes de structure administrative que le Gouvernement est décidé à poursuivre dès le début de l'année 1952, sitôt après le vote du budget. Après avoir observé qu'à la date du 18 décembre, tous les cahiers de dépenses civiles sont effectivement distribués, le ministre a passé en revue les grandes masses budgétaires et souligné que le coefficient moyen de majoration de dépenses budgétaires ressortait environ à 20 %, majoration due pour une grande part à la répercussion en année pleine des mesures votées au cours de 1951 et également à la hausse des prix. Pierre Courant a ensuite exposé les conditions dans lesquelles avaient été évaluées les ressources escomptées pour 1952 à un chiffre tenant compte d'une manière réaliste des derniers recouvrements connus et de la progression constatée ces derniers mois dans le domaine de la productivité. Reprenant enfin les dispositions principales du projet n° 1935, le ministre a souligné que l'effet attendu des "Lois cadres" était essentiel à l'équilibre budgétaire, donné de nouvelles prévisions sur les aménagements fiscaux, les mesures en faveur de l'épargne et de l'accession à la propriété et indiqué les nouvelles mesures de contrôle fiscal que, décidé à agir vigoureusement, le Gouvernement se proposait de prendre pour lutter contre la fraude : apposition de vignettes sur les factures et sanctions de fermeture de commerces qui pourraient être prononcées par le juge pénal. Le ministre du Budget a ensuite répondu aux questions posées, notamment en ce qui concerne les lois cadres et la productivité, les nouvelles conditions de présentation du budget, ainsi que le report éventuel de l'année budgétaire.

Dans une seconde séance, la Commission des Finances a entendu une communication de Raffarin, rapporteur, sur le projet de loi (n° 1002) Budget annexe des prestations familiales agricoles. Raffarin a souligné notamment la disposition du projet relative à la majoration de cotisation des exploitants. Sur sa proposition, la Commission a décidé d'entendre sur ce budget les ministres du Budget et de l'Agriculture, avant de présenter ses conclusions. Charles Barangé a ensuite présenté ses observations sur les dispositions du titre II (dispositions relatives à l'épargne - art. 7 à 35) et III (productivité, articles 36 à 42) du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. Les dispositions du titre I (loi cadre, art. 1er, à 6) ont été d'abord renvoyées à l'examen préalable des rapporteurs spéciaux des budgets des Travaux publics et du Travail. Le rapporteur général a proposé l'adoption de l'art. 7 (émission d'obligations transformables en actions). Pineau a proposé de restreindre l'application de ces dispositions aux seules sociétés privées de capitaux. Cet amendement a été repoussé par 29 voix contre 19 et 28 voix contre

Les Travaux législatifs (3)

(n° 2.013)

15, 1 commissaire s'étant abstenu. Un article additionnel, prévoyant un droit préférentiel de souscription pour les anciens actionnaires, proposé par Ulver, a été adopté. La Commission a adopté les articles 8 à 14, sous réserve de légères modifications de forme. Les articles 15 à 17 et 21 ont été adoptés conformes et les articles 18 et 19 réservés. A l'article 20, un amendement de Ferri a été adopté étendant aux associations déclarées conformément à la loi de 1901, pour l'emploi de leurs fonds de réserves et de leurs fonds de dotation, les dispositions prévues par le projet de loi pour l'emploi des fonds des incapables.

La Commission a ensuite substitué à l'art. 22 le texte d'un amendement complété par un sous-amendement dont l'ensemble est ainsi conçu : "Sont supprimés les droits de mutation à titre gratuit en ligne directe ou entre époux, à compter du 1er janvier 1952. Seront codifiés en conséquence, dans un délai d'un mois les articles y relatifs du Code général des impôts. La perte de recettes résultant de cette mesure sera compensée par une augmentation de 25 % des droits de succession en ligne collatérale entre parents au-delà du quatrième degré et entre personnes non parentes. Ces dispositions sont applicables à toutes les successions ouvertes 6 mois avant la promulgation de la présente loi et dont le montant ne dépasse pas 5 millions. La réduction de recettes résultant de cette disposition sera compensée par l'augmentation de 1 % des droits frappant les successions supérieures à 20 millions."

La Commission a, en outre, adopté un article additionnel de Ferri, relatif à la distribution par les sociétés à leurs fonctionnaires de leur portefeuille existant au 31 décembre 1951.

Dans la soirée, la commission des Finances a poursuivi l'examen du projet jusqu'à l'article 39. Les articles 24 à 27 ont été adoptés sans changement. A l'article 31, Cristofol et Lecourt ont fait adopter un amendement ménageant les droits des occupants de bonne foi. A l'article 34, le délai de 4 mois, nécessaire pour les permis de conduire, a été supprimé. L'article 35 a été réservé. Les articles 36 et 37 ont été adoptés, avec un nouvel article 36 bis, rédigé par Burlot, qui étend la portée de ces deux articles aux territoires d'outre-mer.

oooooooo

(Condensé des informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'activité syndicale. - Le Syndicat national des officiers de l'aviation marchande annonce son intention de faire grève du 21 décembre au 9 janvier, si, d'ici là, satisfaction ne leur a pas été donnée concernant leurs revendications essentielles (statut, retraite, réglementation du travail, assurance accident et revalorisation des salaires). Il demande à la direction d'Air-France d'exposer son point de vue devant une assemblée générale, le 20 décembre. Dans tous les cas, afin de ne pas nuire à la situation des troupes d'Indochine, les navigants ne feraient pas grève dans le secteur intéressant le corps expéditionnaire.

Sur l'initiative de la C.G.T. les dockers ont fait des grèves totales ou partielles à Rouen, au Havre, à Bordeaux, à Dunkerque et à la Pallice.

Le ministère du Travail a signé de nouveaux arrêtés portant extension de diverses conventions collectives.

Par 107 voix contre 35 et 6 abstentions, le Conseil économique déclare qu'"afin de répondre aux exigences de la vie économique et de la justice sociale, le pouvoir d'achat de la consommation familiale doit être relevé". D'où relèvement des prestations familiales.

En Sarre, le syndicat unifié des services publics décide une grève générale, à cause de la non attribution d'une gratification de Noël.

o o o o o o o

Les entretiens franco-britanniques se sont terminés hier soir. Avant le départ de Churchill et d'Eden, il a été publié un communiqué aux termes duquel l'Angleterre se déclare prête à collaborer (sinon à participer) avec l'Europe unie sous les diverses formes actuellement envisagées (plan Schuman, plan Pleven). Elle maintiendra des forces armées sur le continent aussi longtemps que nécessaire. Ces forces seront liées aux forces de la communauté européenne. D'autre part, à la suite de la longue visite qu'il a faite à Eisenhower, Churchill a déclaré : "Nous ne sommes pas contre le peuple russe, mais contre la tyrannie et l'agression, sous quelque forme qu'elles puissent revêtir".

Le projet de traité créant une communauté européenne de défense (Autorité politique supranationale, Parlement, comités consultatifs économiques, cour de justice, budget commun de l'armée européenne) sera probablement achevé cette semaine. Il doit être présenté aux six ministres (France, Allemagne, Italie, Benelux) lors de leur réunion à Paris, le 27 décembre.

A l'O.N.U., la Commission politique, qui a terminé hier le débat sur le désarmement, procédera ce matin au vote détaillé sur les différents textes en présence (projet tripartite occidental avec les amendements, projet de résolution polonais). La décision de la Commission devra ensuite être soumise à l'Assemblée.

La Commission politique spéciale, qui a poursuivi hier la discussion sur le projet tripartite d'une commission d'enquête en Allemagne en vue d'élections libres et entendu l'exposé par le représentant des U.S.A. du projet des trois Grands remanié, d'après les amendements de diverses délégations, devra également procéder aujourd'hui au vote sur ce projet, contre lequel se prononce l'U.R.S.S. et sur celui de la Suède, demandant aux quatre puissances occupantes de s'occuper directement de la question.

Le Conseil de Sécurité, qui, dans la question de l'admission de nouveaux membres à l'O.N.U., a décidé hier, malgré l'U.R.S.S., d'examiner d'abord le cas de l'Italie, se réunira à nouveau cet après-midi afin de prendre une décision sur cette candidature. La France a proposé hier l'admission du Vietnam, qui porte ainsi à 15 le nombre des pays candidats.

Le Premier ministre tunisien Chenik et Abid Bourguiba, chef du Néo-Destour, ont offert hier un déjeuner aux délégations des pays arabes à l'O.N.U.

Bourguiba a fait à la presse par ailleurs, une grave déclaration concernant la tension franco-tunisienne, "La réponse de Robert Schuman ouvre une ère de négociations et de discussions inévitable de deuils, de larmes et de rancunes."

La Journée en bref (2)

Eden a eu hier après-midi, à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, un entretien avec le ministre des Affaires d'Egypte.

Fritz Berg, Président de l'Association des industriels allemands, retour des U.S.A., a déclaré à Bonn que l'industrie allemande aura pour principale tâche, en 1952, d'apporter une contribution à la défense européenne, ce qui demandera des sacrifices accrus de la part des employeurs, des salariés et de toute la population.

Le vice-amiral américain Gardner est arrivé à Belgrade, où il sera reçu par Tito.

A Prague, le ministre du Commerce annonce des augmentations de ration pour ceux qui travaillent et des diminutions pour ceux qui ne travaillent pas. Les leaders des syndicats font campagne "pour la rétribution au rendement".

A Moscou, les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont remis à Gromyko les réponses française et anglaise aux notes soviétiques contre l'organisation occidentale de la défense du Moyen-Orient.

En Corée, on considère que, désormais, les principales conditions nécessaires à un "Cessez le feu" sont réunies. Par contre, on constate avec inquiétude que la liste des prisonniers alliés, remise par les Sino-Coréens, comprend moins du tiers des soldats portés disparus.

L'Assemblée Nationale a décidé de siéger tous les jours, y compris samedi et dimanche, jusqu'à la fin de l'année, à l'exception du mardi 25 décembre, pour en terminer si possible avec les crédits budgétaires et la loi de Finances. Elle a décidé de ne pas prolonger le délai impartia au Conseil de la République pour formuler son avis sur le Code du travail dans les T.O.M. Elle a commencé l'examen du budget de l'Education Nationale qu'elle poursuivra demain. Ce budget a provoqué le dépôt de quelque 160 amendements.

Le Conseil de la République a repris le débat sur la proposition de loi instituant le principe de l'échelle mobile des salaires. Il le poursuivra aujourd'hui. En séance de nuit, le Conseil a adopté une proposition de loi aménageant les tarifs de certains produits pétroliers et créant un Fonds spécial d'investissements routiers. Il a introduit dans le texte un amendement étendant aux routes vicinales le bénéfice des mesures prises pour les routes nationales et départementales.

De Paris, à l'aube du jeudi 20 décembre 1951
Lettre n° 2.014

Monsieur,

En l'occurrence --c'est du budget militaire que je vous veux entretenir-- les chiffres importent peu. Il en a d'ailleurs été tellement cités --des plus divers, entre 660 et 1.425 milliards que les commentateurs ont comparé souvent, sans vouloir discerner qu'ils n'étaient pas de même espèce, puisque les uns comportaient l'aide américaine et les crédits d'Indochine que les autres négligeaient-- il en a été tellement cités qu'il devient bien difficile de s'y reconnaître. Cela ne présente d'ailleurs d'intérêt que pour les techniciens. Pour nous, l'essentiel est de savoir que Georges Bidault réclame une certaine somme, que René Mayer lui en offre une autre moins importante, que René Plevin propose un niveau intermédiaire --qui se situe aux environs de 780 milliards-- dont on ne sait s'il l'a établi selon la règle de la moyenne arithmétique, de la moyenne géométrique ou du bon plaisir, et que l'accord n'est pas encore intervenu. Georges Bidault se rallierait néanmoins à ce chiffre qui lui permettrait de mettre en route un certain nombre de chaînes de fabrication et d'obtenir des Américains --du moins l'espère-t-il-- une aide plus substantielle. Il ne veut pas descendre au-dessous. Professeur d'histoire, il oeuvre pour l'histoire et fixe des points d'histoire. Il ne veut pas être le naufrageur du réarmement français, tout comme René Mayer entend ne pas être le naufrageur du franc. Dans cette bagarre interministérielle, Georges Bidault a d'ailleurs rallié à sa cause ses trois secrétaires d'Etat d'armes, de qui on dit qu'ils lui ont remis chacun sa démission en blanc, pour être jetés dans la balance, avec la sienne, si le geste devient nécessaire.

Au surplus, Bidault, qui ne laisse rien au hasard, a mobilisé Johannès Dupraz et ce dernier a fait voter par la commission des Finances une motion qui bloque la discussion sur les impôts nouveaux, aussi longtemps que les dépenses militaires n'auront pas été exactement et définitivement chiffrées. Voilà qui prouve que notre ministre de la Guerre a de la stratégie. Si notre ministre des Finances avait de l'argent, tout irait bien.

Et ne voilà-t-il pas que l'attitude martiale de Dupraz, inspirée par Bidault, a fait école. Quelques heures plus tard, Barangé réalisait le même fait d'armes, à l'occasion du budget des prestations familiales agricoles, en obtenant de la commission qu'elle n'accepte de présenter ce budget que sous la réserve expresse du dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi instituant la parité des prestations et assurant l'équilibre général des caisses. Au demeurant, rassurez-vous, tout cela s'arrangera. Mais les observateurs veulent discerner dans l'attitude de Bidault le comportement d'un homme qui essaie de provoquer un renversement de majorité. Pour d'autres, plus machiavéliques, nous assistons à une tentative des adversaires du plan Schuman, qui veulent déclencher une crise pendant la navette du projet de ratification entre l'Assemblée et le Sénat, afin de tout remettre en question. A mon sens, il serait plus simple de croire à la sincérité des hommes --une fois n'est pas coutume-- et d'admettre que Bidault ne se reconnaît pas, en conscience, le droit de prendre pour le réarmement des engagements que la modicité de ses crédits le mettrait dans l'incapacité de tenir. S'il était en même temps la proie du désir de provoquer la crise, ce serait par-dessus le marché.

La discussion Mayer-Bidault sur les crédits militaires et l'impossibilité dans laquelle les deux hommes étaient, hier matin, de trouver un terrain d'entente a raccourci la durée du conseil des ministres. Le Gouvernement a cependant délibéré sur un certain nombre de questions que le communiqué officiel a énumérées, et même sur d'autres que ce même communiqué n'a pas mentionnées. Là aussi,

c'est l'impasse et une impasse plus grave, car elle intervient entre deux adversaires qui ne jouent pas le même jeu. La première mesure à prendre, c'est évidemment de remplacer Périllier. Tout le monde était d'accord sur le nom de Voizard, et Voizard lui-même dresse maintenant un obstacle à sa nomination. Sollicité d'abandonner une sinécure pour un poste où il y a plus de coups à recevoir que de profits à amasser, il ne voudrait plus s'engager sans avoir des assurances pour l'avenir. Prenant prétexte de la récente réponse française aux revendications tunisiennes, réponse sur laquelle il fait des réserves, il ne partira que si la garantie lui est assurée qu'il lui sera, dès son retour et pour panser ses plaies, donné un fauteuil de conseiller d'Etat. Il l'a écrit à René Fleven. Les ministres le trouvent un peu gourmand et lancent les noms d'autres candidats, de Bruyneol, par exemple. Certain député de ma connaissance n'en serait pas fâché, car cette nomination libérerait un portefeuille.

Mais j'en reviens à l'Afrique du Nord. La ligne de résistance semble atteinte. En Tunisie, comme au Maroc, la France paraît décidée à ne rien céder de nos positions vitales. Elle l'a fait sentir à l'O.N.U. et le débat marocain a été reporté aux calendes. Résultat d'autant plus appréciable que l'O.N.U., pivot de notre vie internationale, est en même temps la machine de guerre la plus efficace qui est jamais été montée contre les puissances dites "coloniales". Efficace, du reste, dans la mesure où la guerre froide avec l'Est et le vieux complexe abusif des Etats-Unis paralysent l'Occident et déforment les rapports entre les peuples d'Europe et ceux d'outre-mer. Le raidissement de la politique française est tout particulièrement sensible au Maroc, où le général Guillaume se révèle très ferme, tant dans ses rapports avec le Sultan que dans ceux qu'il entretient avec les Américains. La réception qu'il a réservée à Lowett, qui, récemment, se rendit au Maroc, n'a pas été sans frictions ni échanges de propos parfois très sévères. Lowett est reparti furieux dans son pays et Robert Schuman maudit la brutalité des militaires. Quoi qu'il en soit, il reste à craindre que la rupture des conversations franco-tunisiennes soit exploitée à fond à l'O.N.U. La célèbre miss Pape, notre ennemie intime, hante les couloirs du Palais de Chaillot. C'est un signe. Chenik a quitté la France en nous promettant des grèves. Nul doute que ses amis et lui ne tentent de généraliser l'agitation, depuis le cap Bon jusqu'à Agadir. Si de cette agitation surgissaient quelques émeutes, avant que ne se clôturent les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, quelle belle occasion, n'est-ce pas ? de faire renaître le débat sur le Maroc, avorté l'autre jour.

paul dehème

E N V R A C

n° 2.014

Une petite manoeuvre, tentée par le M.R.P. Viatte, a échoué mardi à l'Assemblée Nationale. Au cours du budget de l'Education Nationale, Viatte a, en effet, déposé un amendement tendant à réserver tous les chapitres relatifs à la rémunération du personnel enseignant jusqu'à l'adoption du budget de la Justice afin de pouvoir aligner les traitements des membres de l'Université sur ceux des magistrats. C'était mettre en difficulté le budget de la Justice, car le Ministre, qui a déjà quelque peine à convaincre Mayer pour les 225 millions supplémentaires que coûtera l'amélioration de la situation des magistrats, n'aurait plus eu aucune chance de succès si de cette amélioration devait découler un surcroît de dépenses pour l'Université. L'amendement a été repoussé et Viatte en a été pour ses frais. Mais si vous voulez connaître le mobile qui le faisait agir, rappelez-vous que le ministre de la Justice est Edgar Faure, que celui-ci est député du Jura et que Viatte est du même département.

L'évolution des échanges franco-belges. - Alors que la Commission mixte franco-belge va se réunir, il est intéressant de faire le point sur l'évolution des échanges franco-belges et les prévisions qui en découlent.

a) Importations en provenance de Belgique. - La physionomie de nos importations s'est modifiée au détriment des matières premières. En effet, l'on a constaté, au cours du deuxième semestre 1951, que les importations de produits agricoles et de produits finis belges ont atteint un niveau de 600 millions de F.B. par mois, soit une augmentation de 77 % par rapport au premier semestre. Par contre, les livraisons de matières premières sont restées au même niveau et, par conséquent, très inférieures aux engagements pris du côté belge.

b) Exportations françaises. - En ce qui concerne les exportations françaises, la situation est inverse, c'est-à-dire que nos exportations de produits agricoles et de produits finis ont diminué : 500 millions de F.B. par mois, au cours du deuxième semestre 1951, contre 660 millions de F.B. au cours du premier semestre, alors que nos exportations de matières premières ont été intégralement réalisées et même, dans bien des cas, ont dépassé le rythme prévu.

Il ressort de cela que la balance commerciale, favorable à la France jusqu'au 1er juillet 1951, est maintenant déficitaire et que l'équilibre des échanges de matières premières, prévu à l'accord du 11 juillet 1951, n'est pas réalisé. En conséquence, il conviendrait d'envisager des restrictions dans nos livraisons de matières premières et, par ailleurs, une réduction de nos importations de produits belges autres que matières premières.

En ce qui concerne les prévisions d'importation pour le premier semestre 1952, elles se présentent sous un jour défavorable, car, en effet, nos disponibilités financières ne seraient que d'un peu plus de 3 milliards de F.B., alors que les importations de produits libérés ou de produits contingentés, mais dont les licences ont déjà été accordées, s'élèveraient à plus de 5 milliards de F.B. Il semble donc que le rétablissement du contingentement sur l'U.E.B.L. pour certains produits libérés s'impose. (Je tiens sur cette question une note plus détaillée à votre disposition)

Efforts de la Grande-Bretagne pour exporter vers la zone dollar. - L'industrie britannique va renouveler sa tentative d'exporter vers la zone dollar. Pour diriger les mouvements des exportations, le Dollar Exports Board renaît sous forme d'un Dollar Exports Council. Celui-ci remplace le Dollar Exports Advisory Council qui n'avait qu'un pouvoir consultatif. Le nouvel organisme est placé sous la protection des organisations nationales industrielles commerciales et financières, avec le plein appui du Gouvernement. Des hommes d'affaires importants du Canada et des U.S.A. seront membres étrangers du nouveau conseil et assureront la coordination des travaux des deux côtés de l'Atlantique.

En Vrac (2)

(n° 2,014)

La proposition française d'abaissement des tarifs douaniers a été examinée par un sous-groupe du GATT. Sont intervenues d'une manière effective, outre la délégation française, les délégations du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Danemark. Un désaccord fondamental, et qui paraît irréductible, s'est manifesté au sujet du nombre des secteurs qui serviraient de base au calcul des droits pondérés. La délégation française a expliqué pour quels motifs de fond elle avait proposé quatre secteurs. La délégation anglaise, pour des raisons matérielles, a déclaré ne pouvoir admettre que trois secteurs. Les délégations des Pays-Bas et du Danemark en ont réclamé un grand nombre. Il a été simplement décidé que, pour permettre une meilleure appréciation des faits, chaque délégation fournirait le relevé des valeurs d'importation afférentes à chacun des 52 postes de la nomenclature de l'O.N.U. Il a été précisé par la délégation française que l'information ainsi donnée laisserait entier le point de vue français, selon lequel un très petit nombre de secteurs devrait être retenu pour le calcul des moyennes. L'accord s'est fait sans difficulté pour établir les statistiques d'après les résultats de l'année 1950 et suivant la nomenclature de l'O.N.U. Rien n'est réglé pour les droits fiscaux que le Royaume-Uni et l'Allemagne demandent à exclure des calculs ni pour l'exclusion des produits originaires de pays non membres du GATT. Des informations d'ordre statistique devront être fournies sur ces points, avant la prochaine réunion du sous-groupe, fixée à la deuxième quinzaine de février. A cette même réunion devront être examinées de nouvelles propositions à formuler au sujet des droits prohibitifs et des tarifs modérés. Il a été précisé par le Président qu'il ne saurait être encore question à ladite réunion de se prononcer en principe sur l'admissibilité de la proposition française. Le délégué du Royaume-Uni a tenu à marquer à cette occasion que, au stade actuel des travaux, la proposition française ne paraissait pas acceptable à son Gouvernement.

Le financement des industries de base en Allemagne. - Le projet d'aide volontaire aux industries clés, déjà approuvé en deuxième lecture par le Bundestag, prévoit des investissements de 1 milliard de D.M. dans les charbonnages, la sidérurgie et l'électricité, par un prélèvement de 3 1/2 % sur les bénéfices industriels des années 1950-51, estimés à quelque 30 milliards D.M. La contribution de l'industrie sera versée à un compte spécial que devra constituer l'Industrie Kreditbank A.G. Un conseil de 20 membres décidera de la répartition des investissements. Les bénéficiaires de cette aide devront s'engager à amortir par la remise de valeurs le prêt ainsi accordé. L'amortissement pourra être effectué aussi bien par des actions, des reconnaissances de dettes que par des valeurs à revenu fixe.

Initiatives de l'industrie italienne en Amérique du Sud. - L'industrie privée italienne fait preuve de beaucoup d'initiative sur le marché sud-américain. Une nouvelle usine pour la construction de machines à coudre, d'après le procédé de production de la firme italienne Vigorelli, a été créée au Brésil. Elle sera exploitée par une société mixte italo-brésilienne, la Vigorelli del Brasile. D'autre part, la filiale argentine de la fabrique italienne de machines à écrire Olivetti, la S.A.C. Olivetti Argentina, prépare l'installation d'une nouvelle usine.

oooooooo

FINANCES.- La Commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. A l'article 38 relatif à l'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés aux bénéfices investis dans les approvisionnements techniques, la Commission des Finances a adopté un amendement dû à l'initiative de M. Abelin, substituant la nouvelle rédaction suivante au texte de l'article : " Pour l'application des paragraphes 1 et 2 de l'article 38 du Code général des Impôts, un règlement d'administration publique fixe les règles d'évaluation des stocks de manière à ce que le bénéfice net défini ci-dessus ne comprenne pas des sommes utilisées ou destinées à maintenir les stocks nécessaires à l'entreprise".

A l'article 39, concernant les dispositions prises pour l'augmentation de la productivité et à la participation du personnel aux bénéfices la Commission a adopté un amendement de M. Gabelle, modifiant la rédaction du texte de l'article. Ce nouveau texte tient compte d'une disposition adoptée par la Commission des Finances au cours de sa précédente séance, relatif aux accords de productivité. Pour l'article 40, stipulant que les participations allouées au personnel en augmentation de la rémunération de ce dernier, au delà des salaires normaux seront admises en déduction des bénéfices de l'entreprise tant pour l'impôt sur les sociétés que pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la Commission a adopté un amendement de M. Lecourt, modifiant la rédaction du texte de cet article. La Commission a ensuite adopté un article nouveau dû à l'initiative de M. Burlot, ainsi rédigé : "Sont exclues de l'assiette de la surtaxe progressive, les sommes revenant aux salariés des entreprises, pour lesquelles l'employeur a institué la participation aux bénéfices, sommes qui, en vertu de l'article 39 du projet de loi, doivent être déjà exonérées des versements forfaitaires sur les traitements et les salaires."

A l'article 41, relatif à la déduction d'amortissements accélérés, un amendement de M. Jean-Moreau a été adopté stipulant que les matériels et outillages devront être utilisés pour des opérations industrielles de fabrication, de manutention ou de transport et avoir une durée normale d'utilisation supérieure à cinq ans. La Commission a ensuite adopté l'article 42. Revenant aux dispositions du titre Ier (articles-cadre), la Commission a procédé à un large échange de vues sur l'article Ier relatif à la S.N.C.F. et stipulant par référence à l'article 6 de la loi du 17 Août 1948, que le Gouvernement pourrait, par décret, rendre exécutoire, tout ou partie des dispositions du projet de loi n° 880 tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement de la S.N.C.F., si ledit projet n'était pas voté par le Parlement dans un délai de 2 mois. La disjonction de cet article proposée par M. Midol a été adoptée. Les articles 2 à 6 concernant le budget social de la Nation et les dispositions prévues pour la réorganisation de la Sécurité Sociale, ont donné lieu à une large discussion. La demande de disjonction de ces articles proposée par M. Cristofol a été adoptée.

La Commission a ensuite adopté une motion de Joannès Duprez ainsi rédigée: "La Commission des Finances, qui a fait diligence depuis le 15 octobre pour examiner tous les textes que le Gouvernement lui a soumis, ne saurait aborder la discussion des propositions fiscales de l'exercice 1952, à l'exception des articles ne créant pas de ressources nouvelles, sans être en mesure d'apprécier exactement le total des dépenses y compris des dépenses militaires, et l'évaluation de celles-ci, avant que la Sous-Commission de contrôle des Dépenses militaires ait entendu les Ministres et présenté son rapport".

Réunie en une seconde séance, la commission des finances a abordé le projet de loi (n° 1002) budget des prestations familiales agricoles. Raffarin, rapporteur, a tout d'abord souligné les difficultés que rencontre le fonctionnement des caisses et signalé, notamment, qu'une fois encore, dans la projet de loi, la parité avec le régime général n'a pas été envisagée. Puis la commission a décidé d'entendre MM. les Ministres de l'Agriculture et du Budget.

Reprenant les articles cadre concernant la S.N.C.F. et la Sécurité Sociale, la commission a accepté une proposition de son Président de procéder, dès jeudi matin, à la suite des votes émis à la séance précédente, à l'audition de René Pleven, René Mayer et Pierre Courant. Le Rapporteur Général a proposé ensuite de réserver les articles 43 à 57 et d'aborder la paragraphe C du titre IV (contrôle fiscal). A l'article 58 (délai de prescription en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et de bénéfices industriels et commerciaux) le délai de redressement a été ramené à trois ans pour les sociétés et à deux ans pour les personnes physiques.

La Commission a ensuite entendu Pierre Courant, et Camille Laurens, sur le budget annexe des prestations familiales agricoles. Le Ministre de l'Agriculture a donné connaissance des incidences budgétaires qui résulteraient de l'adoption de mesures tendant à établir la parité des prestations servies aux exploitants agricoles et aux salariés de l'agriculture. Après avoir insisté sur le rôle important joué par l'agriculture, dans la vie économique du Pays, et eu égard à l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de tenir compte des frais sociaux dans l'établissement des prix de revient, le Ministre a justifié l'inscription des divers postes de recettes.

Pierre Courant a insisté sur la nécessité d'assurer, en tout état de cause, l'équilibre de ce budget annexe dans lequel l'effort propre demandé à l'agriculture est de 28 milliards sur plus de 91 milliards, soit environ 30 % des prestations qu'elle reçoit. Il a ensuite analysé les recettes proposées par le Gouvernement et ajouté qu'il lui a paru impossible d'accroître les taxes prévues qui pèsent, en fait, sur l'ensemble de la consommation française.

Après rejet de deux contre projet de Tanguy-Prigent, Charles Barangé, rapporteur général, a fait adopter une motion ainsi rédigée : "La commission des finances estimant qu'une réforme générale des allocations familiales s'impose à bref délai, n'a accepté de présenter le budget annexe des prestations familiales agricoles que sous la condition expresse du dépôt, par le Gouvernement, d'un projet de loi instituant la parité des prestations et assurant l'équilibre général des caisses".

Raffarin, rapporteur, a ensuite proposé certains aménagements de la suppression du versement au fonds de réserve de 2 milliards 464 millions; Ces propositions ont été prises en considération par la commission. Elle a ensuite procédé à l'examen de l'article 2 du projet de loi (n° 1003) - budget annexe de la radiodiffusion, fixant le montant du droit d'usage pour les détenteurs de postes récepteurs, article renvoyé à la commission des finances par l'Assemblée. Sur la proposition de M. Joannès Dupraz, soutenu par M. Ulver, la commission a décidé de porter à 1.275 Frs le montant de la redevance, compte tenu d'une exemption en faveur des bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des titulaires de la carte sociale des économiquement faibles.

AFFAIRES ECONOMIQUES. - La commission a entendu un rapport de Mabrut favorable à la création de crédit thermal au sein de la caisse centrale du crédit hôtelier. En vue d'étudier les modalités de financement proposées par le rapporteur, la suite de la discussion a été reportée à une séance ultérieure. Mme Poinso-Chapuis a ensuite exposé les grandes lignes du rapport qu'elle se propose de soumettre à la commission en vue de l'élaboration d'une loi sur le contrôle des ententes professionnelles, dont la discussion commencera à la prochaine séance.

BOISSONS. - La commission a adopté les conclusions du rapport de Tourné sur sa proposition de résolution (n° 168) tendant à inviter le Gouvernement à mettre fin à l'écart existant entre le prix des produits agricoles et les prix des produits industriels, tout particulièrement entre le prix du vin à la production et le prix du sulfate de cuivre et du soufre. Elle a ensuite repoussé le rapport de Trémouille sur sa proposition de résolution (n° 1862) tendant à inviter le Gouvernement à réduire le titre alcoolique exigible des vins récoltés en 1951 dans les départements énumérés au paragraphe 3 de l'article 294 du code du vin.

TRAVAIL. - La commission a entendu Emile Hugues à propos du salaire des ouvriers boulangers. Emile Hugues a précisé le sens exact du télégramme relatif à la hausse du prix du pain et dans lequel il indiquait aux préfets qu'une hausse

certaines objections, le Ministre a indiqué qu'il préciserait par circulaire la portée de la phrase du télégramme relative au salaire des ouvriers boulangers. La Commission a ensuite adopté deux rapports de Boutbien relatifs au salaire minimum garanti dans les départements d'outre-mer. Enfin, la commission a adopté un rapport de Fayet sur le Chômage dans les départements d'outre-mer.

JUSTICE. - La commission a adopté à l'unanimité l'avis de Lacaze sur le rapport de Cordonnier sur les propositions de loi relatives aux alcooliques socialement dangereux. Après discussion la commission a décidé d'inscrire en tête de l'ordre du jour de sa séance du 26 décembre, le rapport de Duveau sur les propositions de loi relatives à l'amnistie; à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative, ainsi que le rapport de Mme Bastide sur le rapport repris de la précédente législature, sur les propositions de loi tendant à amnistier les mineurs condamnés pour faits de grève.

AFFAIRES ETRANGERES.- La commission a adopté le rapport présenté par Mutter sur le projet de loi relatif à l'admission de la Grèce et de la Turquie dans le pacte atlantique.

oooooooooooo

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Affaires étrangères.- La commission a statué sur l'adoption de principe du projet de loi sur le pool charbon-acier, étant admis que les dispositions de droit interne pourront donner lieu à des amendements. 17 commissaires se sont prononcés pour la ratification de principe du projet de loi. 11 commissaires se sont prononcés pour l'ajournement. Le socialiste Carcassonne a été désigné comme rapporteur.

oooooooooooo

LES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE

(Je tiens à votre disposition, en communication, les documents suivants récemment déposés sur le Bureau de l'Assemblée Nationale:)

PROPOSITIONS DE LOI :

- de Grousseau tendant à ce que les taxes dites municipales soient établies et directement récupérées par l'administration fiscale (n° 1502)
- de Wolff tendant à compléter l'article 53 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à la rétrocession des terrains acquis pour des travaux d'utilité publique (n° 1879)
- de Meck tendant à porter à trois ans la durée du mandat des membres des comités d'entreprise (n° 886)
- de Meck tendant à rendre possible à titre provisoire, l'extension des accords de salaires (n° 1538)
- de Gabelle tendant à réviser certaines rentes viagères (n° 1885)

RAPPORTS :

- de Fourvel sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à garantir la prime de modernisation aux fermiers producteurs de blé et acquittant leur fermage en nature (n° 1886)
- de Charles Barangé sur le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor, pour l'année 1952 (n° 2001)

PROPOSITIONS DE RESOLUTION:

- de Méd. cin tendant à inviter le Gouvernement à réglementer la fermeture des entreprises commerciales non alimentaires (n° 1868)
- de Reeb tendant à inviter le Gouvernement à créer des prêts spéciaux de la caisse de crédit maritime en cas de calamités maritimes (n° 1870)

(Condensé des informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'activité syndicale. - Le Bureau de la C.G.T. invite toutes les organisations syndicales à réclamer dans toutes les entreprises la "prime traditionnelle de fin d'année".

La Commission exécutive F.O. préconise la création d'un comité syndical franco-allemand.

La réunion du Comité d'entente de la R.A.T.P. n'a pas pris de décision au sujet d'une grève éventuelle des transports. Le syndicat F.O., réuni dans la soirée, regrette que l'on ne soit pas rallié à sa proposition de grève immédiate de vingt-quatre heures et déclare se tenir en alerte.

A Clermont-Ferrand, la grève de deux heures, décidée par l'intersyndicale F.O. des travailleurs de l'Etat, n'a été que partiellement suivie.

Malgré l'opposition des représentants des syndicats C.G.T., F.O., C.F.T.C. et des Associations familiales, le Conseil économique a préconisé hier soir, par 100 voix contre 54 et 2 abstentions, la suppression totale des droits de mutation en ligne directe et entre époux.

A Berlin, sur décision du Syndicat des Services publics, les transports en commun de Berlin-Ouest devaient faire grève dès ce matin, pour une période indéterminée. Aux dernières nouvelles, un accord est intervenu.

oooooooo

Aux Nations Unies. - L'Assemblée générale se réunira cet après-midi, en séance plénière, pour procéder (pour la troisième fois) à l'élection d'un membre non permanent au Conseil de Sécurité. Au dernier scrutin, il manquait quatre voix à la Grèce contre la Bielorussie pour obtenir la majorité requise des deux tiers. On croit que la Grèce obtiendra les quatre voix qui lui manquaient jusqu'à présent.

Au Conseil de Sécurité, le représentant de la France a présenté hier un projet de résolution recommandant l'admission de l'Italie à l'O.N.U. Le débat a été renvoyé à une séance ultérieure, à la suite de l'intervention du délégué de l'U.R.S.S. Malik qui, tout en étant d'accord sur le principe de l'admission de l'Italie, demande que soient admis en même temps qu'elle les candidats suivants : Albanie, Mongolie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Portugal, Irlande, Jordanie, Autriche et Nepal.

A la Commission politique, qui a adopté finalement le projet des trois "Grands" relatif au désarmement et amendé, conformément à certaines propositions, a abordé la discussion de la plainte soviétique contre les U.S.A., à la suite du vote de la loi dite de "sécurité mutuelle".

La Commission politique spéciale en a terminé hier avec la discussion du projet de commission d'enquête en Allemagne, en vue d'élections libres. Le projet des trois "Grands", amendé, qui décide la commission d'enquête (Bresil, Islande, Pays-Bas, Pakistan et Pologne) dans les deux Allemagnes, a été adopté. Mais le représentant de la Pologne a fait savoir aussitôt que son pays refusait d'en faire partie.

Au siège des Nations Unies, à Paris, les représentants des divers partis politiques du Soudan ont déclaré à la presse que les six organisations représentatives de la population soudanaise étaient tombées d'accord pour préconiser un plébiscite, sans commission d'enquête au Soudan, sur l'indépendance ou l'union avec l'Egypte.

Letourneau a annoncé que les trois Etats associés d'Indochine avaient désigné leurs observateurs à l'actuelle session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. Tous trois sont membres de l'Assemblée de l'Union Française. Le Ministre a affirmé, d'autre part, que les déclarations prêtées au Roi du Cambodge (sur une indépendance insuffisante de son pays) n'étaient pas exactes.

Réunies à Paris depuis le 6 décembre, deux délégations italienne et française ont renouvelé l'accord commercial franco-italien qui venait à expiration le 31 décembre.

La Journée en bref (2)

(20-12-51)

Nicolas Franco, frère du Caudillo, en séjour à Paris, déclare : "Tous les Espagnols, quels qu'ils soient, célèbres ou non, peuvent réintégrer leur patrie s'ils n'ont pas de sang sur les mains. La question des responsabilités politiques est close et même si un Espagnol, ayant rejoint l'Espagne, est appelé devant les autorités pour répondre d'un crime, la faculté lui est accordée de quitter librement le pays".

A Londres, réunion au Foreign Office du Comité économique mixte franco-britannique, pour mettre au point le programme des échanges pour 1952. Au désavantage de la France jouent la réduction des importations britanniques, la rupture d'équilibre dans les échanges de produits de base, la baisse de volume des exportations de la zone franc vers la Grande-Bretagne.

Churchill a offert à Montgomery le commandement en Malaisie.

George VI a reçu hier soir Churchill au sujet de ses entretiens de Paris.

A Madrid, Franco reçoit un représentant républicain de New-York et le général américain Smith.

Au Caire, on croit qu'Eden rencontrera à nouveau le ministre des Affaires étrangères égyptien, après son voyage à Washington. De déclarations faites notamment par le ministre des Affaires étrangères égyptien, il résulte que, dans le cas où l'Egypte obtiendrait satisfaction au sujet de sa souveraineté complète, elle ne refuserait pas de participer, moyennant certains aménagements, à une organisation de sécurité pour le Moyen-Orient.

Le ministre de l'Instruction publique a suspendu les travaux des diverses missions archéologiques françaises en Egypte et ordonné la fermeture des fouilles, le directeur de l'Institut égyptien d'Alger n'ayant pas encore reçu son visa d'entrée en Algérie.

Bao Dai a fait à l'improviste un voyage d'inspection militaire dans le Nord-Vietnam et à Hanoi.

Acheson, au cours de sa conférence de presse, a déclaré que, seul, Truman pouvait décider si, actuellement, une rencontre à trois avec Churchill et Staline était souhaitable.

A Washington, deux membres de la Commission sénatoriale des crédits ont déclaré à la presse que les Chambres américaines, lors de la prochaine session du Congrès, réduiraient probablement les crédits destinés à l'aide à l'étranger pour la prochaine année fiscale. Par contre, le sénateur Seaton, qui remplace comme leader de la minorité républicaine le sénateur Wherry, décédé, est, contrairement à son prédécesseur et comme il le déclare lui-même, un adversaire de l'isolationnisme et un partisan de la collaboration avec l'Europe occidentale.

oooooooo

L'Assemblée nationale a adopté l'ensemble du budget de la Radio et poursuivi la discussion du budget de l'Education nationale, dont on n'espère pas qu'elle en termine avant huit heures du matin.

Le Conseil de la République a repris le débat sur l'échelle mobile. Il a rejeté les contre-projets communiste, socialiste, R.P.F. et adopté deux contre-projets A.G.R. de Bardou-Demarzid. Le débat se poursuivra toute la nuit.

oooooooo

: En raison des fêtes de la Noël, ma prochaine lettre :
: sera rédigée dans la nuit du mercredi au jeudi de la :
: semaine prochaine. Elle vous parviendra le 27, à :
: l'heure habituelle. Bon Noël ! ... :

Monsieur,

L'affaire des crédits militaires est réglée. Momentanément, tout au moins. La crise latente est transformée en une crise à terme. Ce ne fut pas le résultat d'un arbitrage. Mayer et Bidault ont directement conclu une trêve de deux mois, sans qu'aucun d'eux ait rien abandonné de sa position. Pour les deux premiers mois de l'année, Georges Bidault reçoit 130 milliards, c'est-à-dire une somme suffisante pour la mise en train de ses nouvelles chaînes de fabrication. Il lui faudra plus par la suite, mais la période de démarrage est moins onéreuse. René Mayer reste exactement dans les limites de ses propositions, car ces 130 milliards comprennent 20 milliards de report de l'année 1951 et 110 milliards seulement du budget de 1952, donc un sixième des 660 milliards que proposait le ministre des Finances. Enfin, les 130 milliards de janvier et février sont, eux, le sixième des 780 milliards que René Pleven offrait comme chiffre transactionnel. Ainsi, chacun est satisfait, car chacun peut se flatter d'avoir fait triompher son point de vue, dans la mesure où il était possible de prendre des décisions avant de connaître ce qui sortira de la prochaine réunion atlantique qui se tiendra à Lisbonne, le 2 février.

L'opposition va évidemment s'insurger; elle va ironiser sur un gouvernement qui râcle les fonds de tiroir (les 20 milliards de l'année qui s'achève) et qui mène une politique militaire à la petite semaine. Ce ne sera pas intellectuellement honnête. On parle toujours du Pacte atlantique et du réarmement, sans vouloir s'apercevoir que nous vivons dans une immense pagaille, qu'aucun plan n'est défini, qu'un jour on met l'accent sur la nécessité de mobiliser des hommes, alors que, le lendemain, on insiste sur le fait que les nouvelles armes suppléeront aux effectifs et que les crédits à engager ne sont pas les mêmes dans un cas et dans l'autre. Il est donc parfaitement raisonnable de dresser un budget de deux mois. Il est seulement dommage que ce soit sous la pression d'un désaccord entre les ministres intéressés.

Néanmoins, il reste la redoutable inconnue de la suite. Une traite est moralement tirée, dont René Mayer devra s'efforcer de faire assurer les échéances par une majoration de l'aide militaire américaine. Il reproche d'ailleurs à Georges Bidault d'avoir directement engagé des pourparlers à ce sujet.

Ayant ainsi levé momentanément l'hypothèque des crédits militaires, le Gouvernement n'a plus devant lui que les difficultés inhérentes au budget civil. Elles sont considérables. Aussi, Pleven se donne-t-il du champ. Le débat budgétaire devait s'ouvrir, au Palais-Bourbon, dès demain samedi. Le Gouvernement demandera cet après-midi le renvoi de ce débat au mercredi 26 décembre. L'Assemblée devra faire vite, si elle veut en terminer à la fin de l'année. Les modérés sont de plus en plus en arrière de la main. Les radicaux se concertent; ils exigeront des garanties d'ordre politique considérables; Daladier est très actif et Mendès-France s'affaire beaucoup. Les socialistes sont de fort mauvaise humeur. Ils le sont sur le plan budgétaire, mais aussi au sujet de la politique de Schuman en Tunisie. Leur Comité directeur a rédigé hier un invraisemblable communiqué qui s'élève contre le "colonialisme" et qui sera, pour les nationalistes tunisiens et pour les milieux onusiens qui nous sont hostiles, la meilleure arme qu'ils aient jamais possédée contre nous. Force Ouvrière tunisienne a beau déclaré ne pas s'associer au mouvement de grève annoncé par le Néo-Destour, le communiqué socialiste favorisera ce mouvement. Aux nationalistes de Tunisie que l'opinion française est divisée,

Approved For Release 2001/09/10 : CIA-RDP83-00415R010400070016-1

.....

Par contre, à son départ de Paris, le Premier ministre vietnamien a prononcé quelques paroles aimables et annoncé son retour en France à la fin janvier, pour la Conférence économique franco-indochinoise. Il a précisé que les futures relations entre la France et les Etats associés seraient fondées sur le système dit des "marges préférentielles". Puis il a évoqué le jeune Institut d'émission d'Indochine, pour affirmer qu'il était d'un type entièrement nouveau et qu'il constituait en lui-même une "expérience intéressante". Intéressante, peut-être, mais la mise au point de l'Institut a été laborieuse et la délégation cambodgienne s'est révélée particulièrement pointilleuse. Cependant, l'accord s'est établi. A certains points de vue, d'ailleurs très particuliers, l'Institut d'émission est une réussite. D'abord pour le Gouvernement cambodgien, puisque son siège a été fixé à Phnom-Penh. Mais aussi pour le Gouvernement français, qui est parvenu à donner au nouvel organisme un cadre d'activité qui s'inspire manifestement des préoccupations financières françaises immédiates, sans peut-être suffisamment tenir compte de la conjoncture à longue échéance et de la santé monétaire des trois Etats associés.

Enfin, pour terminer cette courte lettre, notons que le Gouvernement va très probablement s'enrichir aujourd'hui d'un nouveau membre, Sourbet ayant donné son accord à Pleven pour recevoir le demi-porte-feuille du secrétariat d'Etat à l'Agriculture, vacant depuis la promotion de Laurens au rang de ministre. Sourbet est actuellement président du groupe parlementaire du "Centre républicain d'action paysanne et sociale et des démocrates indépendants", qui devra donc élire un autre président. Il est beaucoup question de Marcellin, un peu moins de Ramarony, à peine de Delachenal.

paul dehème

Le Conseil d'administration du GNAPO s'insurge. Invité par René Mayer à payer, à titre d'indemnisation, un total de 70 millions 302.000 francs à trois huiliers du Sénégal ayant livré l'an dernier, dans des conditions réputées spéciales, 1.495 tonnes d'huile à la métropole, le Conseil d'administration du GNAPO a rédigé hier une résolution de protestation qui demande que la décision soit rapportée et qui laisse peser, pour le cas où il n'en serait pas ainsi, la menace d'un recours au Conseil d'Etat.

Les importations françaises de produits libérés (effectuées dans le cadre des résolutions de l'O.F.C.E. sur la libération des échanges) ont atteint pour les dix premiers mois de l'année un total de 199.206 millions de francs, pour près de 40 millions de quintaux. Je tiens à votre disposition une décomposition de ces chiffres par pays d'origine.

La négociation commerciale avec l'Argentine se poursuit. Nos exportations de produits sidérurgiques ont été chiffrées. Il resterait à livrer 250.000 T.; l'accord s'est fait sur ce chiffre. Les Argentins acceptent, d'autre part, d'équilibrer la part de produits essentiels et celle des autres. Les dérogations (autorisations de paiements) sont accordées avec encore plus de réserve, parce que les disponibilités des comptes argentins s'amenuisent : aucune dérogation n'est actuellement donnée sur licence déjà délivrée. Pour les engagements de change, la dérogation n'est donnée que si les licences sont délivrées et les accreditifs ouverts du côté argentin. Aussi a-t-il été envisagé d'autoriser des compensations permettant des péréquations suffisantes sur produits importés. Les opérations triangulaires sur l'Allemagne pourraient, éventuellement, permettre de tenir certains engagements à l'exportation.

Commerce extérieur français en novembre 1951. - Dans les échanges avec l'étranger, les résultats sont franchement mauvais. Novembre est généralement un mois de pointe pour les exportations. Or, celles-ci sont passées de 78.901 millions de francs en octobre, à 76.222 pour le mois écoulé. Une diminution sensible a été enregistré sur les boissons (cognacs, champagne, vins fins, eaux minérales) : 4.065 millions, au lieu de 6.400 millions. De même, une réduction a été constatée sur nos exportations de produits textiles : filés et fils : 3.244 millions, contre 4.374; tissus : 3.550 millions, contre 3.960. Les ventes à l'étranger de voitures automobiles et cycles sont également en régression : 3.021 millions, au lieu de 4.105 en octobre.

Les rares postes qui accusent une augmentation sont ceux des légumes et fruits, des produits des industries chimiques et, surtout, parachimiques, et les métaux précieux. Les chiffres de ce dernier poste passent de 5 milliards en octobre, à 10.300 millions en novembre. Il s'agit là surtout de métaux précieux réexportés après transformation. Si l'on met à part les 5 milliards d'accroissement de ventes qui en est résulté, notre réduction d'exportation de ventes n'est pas de 2.279 millions en novembre, mais bien de plus de 7 milliards.

Parallèlement est observé un gonflement des importations en provenance de l'étranger qui atteignent 117.465 millions, au lieu de 106.652 en octobre.

Les achats de céréales passent, en effet, de 2.036 millions de francs à 6.030, ceux des tissus de 1.926 à 2.387 millions, ceux de métaux précieux de 5.711 à 8.337 millions, ceux de viandes abattues et animaux sur pied de 3.370 à 3.938 millions. En revanche, ceux de charbon sont en régression : 11.624 millions contre 12.334, tandis que ceux de produits pétroliers sont à peu près stationnaires : 15.780 millions au lieu de 15.195, tandis que ceux de matières premières textiles, en dépit d'une augmentation de 2,8 milliards sur octobre, demeurent faibles, avec 13.756 millions, par comparaison avec les chiffres des mois antérieurs. Pour le papier, une amélioration de plus 2 milliards de francs peut être notée (9.304 millions de francs). Au total, le déficit sur l'étranger passe de 28.421 millions de francs, en octobre, à 40.843 millions en novembre.

En Vrac (2)

(n° 2.015)

L'on mesurera toute l'insuffisance des résultats, si l'on songe que, dans les échanges avec l'étranger, la proportion de couverture des importations par les exportations n'a été, en novembre 1951, que de 65 %, alors qu'elle s'était élevée à 105 % en novembre 1950.

Par contre, les échanges avec les territoires d'outre-mer demeurent satisfaisants. Si les importations marquent un fléchissement de 2.700 millions, par rapport à octobre, les exportations métropolitaines s'accroissent de 5.373 millions. A l'importation, les deux principaux postes sont ceux des fruits-légumes et des boissons, alors qu'à l'exportation les tissus arrivent nettement en tête, avec 8.360 millions. Une augmentation des expéditions est à signaler en ce qui concerne les voitures automobiles et cycles (4.514 millions contre 3.300), les métaux (3.483 au lieu de 2.855), les machines et appareils (3.232 au lieu de 2.912).

Au total, le rapport exportations sur les T.O.M./importations en provenance des T.O.M. se situe à 188 %. Il était de 156 % en novembre 1950 et de 80 % en novembre 1938.

oooooooo

DANS LES COMMISSIONS

Assemblée Nationale

FINANCES. - La commission a terminé l'examen du projet de loi (n° 1002) -budget des prestations familiales agricoles. Raffarin, rapporteur, a proposé de supprimer le chapitre 6020 des dépenses (versement au fonds de réserve), d'aménager diverses lignes de recettes et d'y inclure une taxe sur les produits agricoles importés. L'article 2 du projet a été disjoint et un article additionnel de Darou, mettant à la charge du propriétaire la surtaxe spéciale du foncier non bâti, a été rejeté sur appel nominal par 23 voix contre 15. L'article 4 a été disjoint. Les articles 3, 5, 6 et 7 ont été adoptés. Deux articles nouveaux 7 bis et 7 ter, proposés par le rapporteur, relatifs à la taxe à l'importation et au revenu cadastral, ont été adoptés, ainsi qu'un article additionnel de Guy la Chambre, exonérant certains produits de la ferme de la taxe additionnelle à l'achat. L'ensemble du projet de loi a ensuite été adopté.

Charles Barangé, rapporteur général, a donné ses conclusions sur le projet de loi (n° 2047) relatif au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952. Il a proposé de réserver les articles 1er, 2 et 9 jusqu'à audition de René Plevén et de Claudius Petit. Les articles 3 à 20 ont été adoptés sous réserve de quelques modifications de forme.

La Commission a ensuite procédé à l'audition de René Plevén, Antoine Pinay, et de Bacon sur les conséquences des votes intervenus hier sur le rejet des articles "cadres" 1er à 6 du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. Parlant plus spécialement de l'article 1er, le Président du Conseil a rappelé que le principe de la réforme de la S.N.C.F. avait été posé par la loi des finances du 31 janvier 1950. Le projet fût déposé le 27 novembre 1950 et repris dès le 28 avril 1951 au début de la nouvelle législature. Il a rappelé que le projet de Budget comporte une subvention à la S.N.C.F. de 80 milliards. Si les choses devaient rester en l'état, il faudrait la porter à 140 milliards. Il est donc indispensable que des réformes soient dès aujourd'hui réalisées. René Plevén a souligné que les articles "cadres" ne pouvaient être comparés à des décrets-lois, le cadre de l'action gouvernementale étant limité sous le contrôle préalable du Parlement à qui est laissé un délai de deux mois pour prendre éventuellement sa décision. Dans le domaine de la Sécurité Sociale, l'action gouvernementale serait plus limitée encore par un cadre établi par le Parlement lui-même, sans qu'il soit porté atteinte aux prestations, ainsi que l'avait stipulé la déclaration d'investiture. Il demande en conclusion que la Commission procède à un nouvel examen de ces articles "cadres" dont le rejet entraînerait soit de nouvelles et lourdes charges pour le contribuable, soit le déséquilibre financier.

Christian Pineau a proposé une nouvelle rédaction pour l'art. 1er (S.N.C.F.) de façon à laisser un délai suffisant au Parlement pour l'élaboration du projet de loi sur la réorganisation des transports, et tendant à écarter des mesures à prendre par décret toutes dispositions fiscales ou pénales. Pineau a, de plus, demandé que les commissions techniques soient appelés à formuler dès maintenant leur avis pour permettre à la Commission des Finances de prendre sa décision de fond en toute connaissance de cause. Passant à l'article 7 (obligations transformables en actions) Pineau a appelé l'attention de la Commission sur le fait que cette disposition pouvait constituer un moyen détourné de porter atteinte aux nationalisations.

Burlot a évoqué le problème du déficit de la Sécurité Sociale. Il a indiqué les mesures qui, à son sens, devraient être prises de toute urgence pour éviter les abus actuels et assurer l'équilibre financier de ces organismes. Le Président du Conseil répondant ensuite à Christian Pineau a insisté pour que la Commission considère le problème des transports comme un problème d'ensemble et indique que certaines mesures prises rapidement pourraient dès maintenant produire des effets appré-

ciable. Répondant à Pineau et Burlot sur la question de la Sécurité Sociale le Président du Conseil a rappelé les conditions dans lesquelles les avaient été élaborées les articles 2 et 6, et souligné la nécessité de procéder à une large réforme d'ensemble. En attendant il est nécessaire de mettre fin à certains abus.

Charles Barangé a, de son côté, attiré l'attention du Gouvernement sur les problèmes évoqués par la commission à l'occasion de l'étude du projet de loi (2047) relatif au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952. (problèmes de main-d'oeuvre, de matériaux et de prix). Le Président du Conseil a assuré la Commission qu'en matière de main d'oeuvre des mesures étaient envisagées propres à mesurer un appoint appréciable de main-d'oeuvre étrangère qualifiée. En ce qui concerne les prix, le Président du Conseil a indiqué que le Gouvernement mettait actuellement au point des dispositions de nature à entraîner une étude plus rationnelle des projets.

Bacon, ministre du Travail, a donné ensuite des précisions sur les mesures prévues pour l'entrée en France d'ouvriers qualifiés du bâtiment à l'exclusion d'ouvriers non qualifiés. Sur 25.000 travailleurs nécessaires à la réalisation du programme de reconstruction, la moitié au moins proviendra de l'Etranger, le complément pouvant être trouvé grâce à la formation acquise dans des centres spécialisés du bâtiment.

Réunie en une seconde séance, la commission des finances a entendu le Ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sur les questions soulevées au cours de la séance précédente, à l'occasion des goulots d'étranglements dont est menacé l'essor de la construction. Claudius Petit a indiqué tout d'abord qu'il avait été fait appel récemment à une main d'oeuvre supplémentaire dans le but de ne pas ralentir les efforts de reconstruction du pays. Il a particulièrement souligné l'importante répercussion des majorations de salaires et des hausses de certaines matières premières sur les prix de la construction. Il a précisé ensuite que le maintien du montant des crédits au niveau de l'exercice précédent permettra de poursuivre sans aucun ralentissement, la réalisation des programmes établis l'an dernier et de lancer un nouveau programme qui, dans atteindre le plan initialement prévu, restera substantiel. Diverses questions ont été posées. Dans sa réponse, le Ministre a évoqué la situation du chantier de Strasbourg, le régime du préfinancement et les efforts déjà faits pour obtenir un abaissement du coût de la construction par la recherche de méthodes nouvelles permettant une importante économie de main d'oeuvre qualifiée ainsi qu'une diminution du prix de revient. Après le départ du Ministre, la commission a adopté les articles 1, 2, 3, 22, 23, 24, 25, 26 et 27. Par contre, elle a disjoint l'article 21 portant création du Centre scientifique et technique de la construction et de l'habitation.

La commission a entendu, ensuite, le rapport de Jean-Paul Palewski sur l'avis transmis par le Président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger le décret n° 51.1214 du 20 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et à créer un fonds spécial d'investissement routier. Le Rapporteur spécial a regretté la disjonction des articles relatifs au fonds spécial d'investissement routier, ce qui oblige ses partisans à reprendre intégralement le texte de l'Assemblée dont certaines dispositions lui paraissent excessives, notamment en ce qui concerne sa dotation. Le texte de l'Assemblée a été repris ainsi que, après appel nominal et par 22 voix contre 14, l'amendement ajouté par le Conseil de la République à l'article 7 qui détaxe les gas oils utilisés par l'agriculture.

Le commission a ensuite abordé le projet (n° 2053) relatif au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952. Charles Barangé, rapporteur général, a proposé de commencer par l'examen des états B et C. La commission a décidé d'entendre préalablement Louvel. L'article 5 (reconstitution de la flotte de commerce et de pêche), et les articles 6, 7 et 8 ont été adoptés, ainsi que l'article 9 à l'initiative de Burlot et Christian Pineau et étendant la garantie de l'Etat aux emprunts émis par les

entreprises privées réalisant le plan de modernisation et d'équipement et par les syndicats de communes organismes réalisant un plan d'équipement rural. L'article 9 a été adopté par un amendement de Diethelm précisant que la charge réelle supportée par les entreprises organismes ou collectivités, qui émettront en 1952, avec le concours financier de l'Etat, des emprunts pour l'exécution du plan de modernisation et d'équipement, ne saurait être inférieure à 5 %. Les articles 10, 11, 12, 13, 14 et 15, ont été adoptés et l'article 16 réservé jusqu'à audition du Ministre.

La commission a enfin repris l'examen du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. A l'article 59 (ventes sans factures), Christian Pineau a proposé une nouvelle rédaction dont le principe a été pris en considération. Une demande de disjonction de l'article 60 mise, aux voix par appel nominal, a été rejetée par 20 voix contre 14, 10 commissaires s'étant abstenus. L'article a été adopté, de même que l'article 61. Les articles 62 et 63 ont été adoptés, après que la disjonction de l'article 62 ait été rejetée sur appel nominal, par 17 voix contre 15 9 commissaires s'étant abstenus. Les articles 64, 66 et 67, ce dernier avec une modification de forme ont été adoptés. L'article 65 a été réservé.

AFFAIRES ECONOMIQUES. - La commission a décidé de demander à l'Assemblée d'enquêter sur les difficultés qui se manifestent dans certains secteurs de l'économie française notamment dans l'industrie cotonnière, dans celles de la transformation des métaux ainsi que dans la fabrication des huiles alimentaires. Elle a également manifesté l'intention de contrôler l'utilisation des crédits d'investissements économiques et sociaux. Puis la commission sur le rapport de Quénard a décidé de reprendre sans modification les conclusions du rapport repris de la précédente législature tendant à relever les limites inférieures et supérieures du montant des parts sociales dans les coopératives de consommation.

SUFFRAGE UNIVERSEL. - La commission a décidé de présenter à l'Assemblée, après trois tours de scrutin, la candidature de M. Guesdon comme membre titulaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, en remplacement de Roland-Lévy, démissionnaire.

AGRICULTURE. - La commission a examiné pour avis le projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour 1952. Elle a ensuite pris connaissance des décisions de la commission des Finances concernant le Budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1952. Elle a repoussé deux contre-projets de Tanguy Prigent et un contre-projet de Waldeck Rochet établissant la parité intégrale des prestations familiales pour les salariés et les non salariés du régime agricole et modifiant le mode de financement du budget annexe. La commission s'est ensuite prononcée en faveur du rapport adopté par la commission des Finances. Elle a décidé de demander à l'Assemblée de prévoir la parité des allocations familiales proprement dites entre les exploitants et les salariés et de financer cette dépense en doublant le taux de la cotisation additionnelle à la taxe à la production.

NOTES BREVES SUR L'ECONOMIE MONDIALEI- MARCHES DES MATIERES PREMIERES

a)- Marché américain - Tendance irrégulière, baisse des grains et des céréales en fin de semaine, sauf pour le maïs toujours ferme. Reprise du cacao - Pas d'abaissement du prix plafond de la laine.

On prévoit une baisse prochaine des prix plafonds pour diverses marchandises (peaux, cuirs, tissus de coton etc...)

Indice des prix de gros - Indice Moody's : 31/12/31 = 100

8 Décembre	: 463,7	12 Décembre	: 460,7
10 Décembre	: 462,1	13 Décembre	: 457,8
11 Décembre	: 469,7	14 Décembre	: 456,3

(maximum de l'année : 535,2 le 2 Février 1951)

b)- Marché Anglais - Tendance générale à la hausse sur l'ensemble du marché et notamment pour les laines, les oléagineux les huiles et le cacao. Baisse du cuivre et des déchets de cuivre sur le marché intérieur. Baisse de 1 penny par lb à dater du 13 Décembre sur certaines variétés de coton.

Prix de gros à l'importation - Indice Reuter : 18/9/31 = 100

8 Décembre	593,3	12 Décembre	596,6
10 Décembre	595,-	13 Décembre	594,7
11 Décembre	595,9	14 Décembre	594,5

(maximum de l'année : 626,9 le 26 Avril 1951)

c)- Autres marchés

Australie - Marché des laines très ferme: forte concurrence entre acheteurs européens, japonais et américains.

Singapour- Réduction des droits d'exportation sur le caoutchouc à partir du 1^{er} Janvier 1952. Ces droits sont réduits de 81,8 cents de roupie par kilo à 54,4. Stabilité du marché du caoutchouc. Fermeté de l'étain.

II MARCHE DEL'OR

Baisse générale des cours sur les places européennes et à Tanger

Prix del'or en francs et dollars sur les diverses places mondiales

établi aux dates des 5 et 12 Décembre

1^o en dollars des Etats Unis, par once d'or fin de 31 grs, 1035

2^o en francs par kilo d'or fin sur la base du dollar à 430 contre 442 la semaine dernière.

	5 Décembre		12 Décembre	
	Dollars	Francs	Dollars	Francs
Bombay	58,30	828.460	59,40	821.175
Calcutta	57,3/8	815.320	58,1/2	808.730
MACAO	41,03	583.050	41,50	573.720
HONG-KONG	42,-	596.830	41,3/4	577.170
Beyrouth	39,10	555.620	38,3/4	555.700
New-York	35,-	497.360	35,-	483.860
Alexandrie	46,3/8	659.000	46,5/8	644.570
Le Caire	47,25	671.440	47,1/4	653.210
Tanger	39,1/6	555.090	38,70	535.000
Montréal	35,-	497.360	35,-	497.360
PARIS	41,10	584.000	41,31	571.000
Amsterdam	39,05	554.910	39,5/8	538.320
Saigon			39,1/2	546.050

III- MARCHE DES CHANGES

Livre sterling - Baisse à New-York et à Paris

Dollar USA - Baisse sur la plupart des places

Dollar canadien - Cours toujours ferme à New-York (6 Décembre 97,17--
10 Décembre 98,-- -13 Décembre: 97,25-- 14 Décembre
97,81)

Economie mondiale.....2

QUELQUES NOTES BREVES SUR L'ECONOMIE DE:

Etats Unis - Le léger redressement de l'activité économique accusé par les indices sensibles n'apparaît pas dans l'indice officiel de la production industrielle qui est resté sans changement d'Octobre à Novembre 1951.

Du 1^o Juillet au 11 Décembre 1951, les opérations du Trésor ont accusé un déficit global de 7.902 millions de dollars contre 1.098 millions de dollars pour la période correspondante de 1950. On assiste, par ailleurs, à un accroissement régulier du montant des prêts consentis par les Banques à l'industrie, au Commerce et à l'Agriculture : 20.872 millions de dollars au 2 Décembre contre 19.124 millions de dollars au 5 Août dernier.

L'Etat s'apprête à acheter du cuivre au dessus du prix officiel de 241/2 cents par livre aux producteurs dont les prix de revient sont trop élevés de manière à favoriser le développement de la production. Des négociations sont en cours avec 9 mines marginales.

Indice de la production Industrielle : 1935/39=100

Août	: 217	Octobre:	219
Septembre	219	Novembre:	218

La Grande Bretagne -

<u>Production d'acier:</u>	<u>Tonnage annuel (en milliers de tonnes)</u>	
	<u>-1950</u>	<u>1951</u>
Octobre	17.040	15.629
Novembre	17.472	16.437
<u>Commerce extérieur (en millions de £)</u>	<u>Octobre</u>	<u>Novembre</u>
Exportations	245,7	253,9
Importations	362,6	328,8
Balance commerc.	116,9	74,9

Les chiffres provisoires du commerce extérieur pour Novembre marquent une amélioration : la diminution des importations et la hausse des exportations ont amené une réduction du déficit de la balance commerciale qui est le plus faible depuis Avril. Cependant, cette amélioration est compensée par des facteurs moins favorables : les exportations vers la zone dollar ont encore diminué, les exportations vers les Etats Unis sont à 14% au dessous de la moyenne des 3 premiers trimestres et celles vers le Canada à 6%. En second lieu, l'amélioration constatée en Novembre est faible comparée au déficit des onze premiers mois qui atteint 1.113 millions de livres, contre 314 millions de £ au cours de la même période de 1950.

Déficit vis à vis de l'U.E.P. - En Novembre : 63, 5 millions de £. (contre 89 en Octobre) dont 22 millions réglés en or/

Balance des paiements - On estime que la balance britannique des paiements courants présentera en 1951 un déficit de l'ordre de 400 millions de £, alors que cette même balance avait enregistré un excédent de 229 millions de £ en 1950. Le déficit officiellement annoncé pour le 1^o Septembre 1951 était de 152 millions de £.

l'Allemagne Occidentale :

Economie générale - D'après l'OECE, l'Allemagne Occidentale aurait réalisé le redressement économique le plus important parmi les pays du plan Marshall 1950/51. En effet, l'augmentation de la production industrielle a été de 13%, celle des salaires de 20% tandis que le coût de la vie n'a augmenté que de 12%.

Sources d'énergie - Production de pétrole brut

Octobre	: 125.546 t.	(année 1950 : 1,12 million t.)
Novembre	: 123.952 T.	(1951 (II mois) 1,24 " ")

Production de coke (1.000 T)

Octobre : 2.731

Novembre : 2.670

Production d'acier brut

Octobre : 1.259.391 T.

Novembre : 1.201.873 T.

(Condensé des principales informations officielles de la soirée et de la nuit)

L'Activité syndicale. - A la suite d'une longue assemblée générale, le Syndicat national des officiers de l'aviation marchande a décidé que ses adhérents, membres du personnel d'Air-France, feraient grève à partir d'hier minuit jusqu'au 9 janvier au soir. Le syndicat a décidé que le mouvement de grève ne concernerait pas la ligne d'Extrême-Orient, afin de ne pas affecter les troupes d'Indochine. Même décision pour le centre d'exploitation postale métropolitain et pour les sections de formation et de perfectionnement.

Aux usines Peugeot, à Sochaux, élection des représentants du personnel : C.G.T. : 3 sièges, C.F.T.C. : 3, F.O. : 2.

A Lorient, pour la première fois depuis le 20 novembre, date du déclenchement d'un conflit entre armateurs et les équipages de 50 chalutiers, deux chalutiers ont appareillé avec une partie de leurs équipages, malgré la C.G.T. Les équipages de six autres bateaux ont décidé ensuite de reprendre également la mer.

La grève des lads de Maisons-Laffitte s'est terminée pour 400 participants sur 500, sans que satisfaction leur ait été donnée.

A Oran, grève alternée des ouvriers de la marine nationale. L'Amirauté interdit les ateliers aux grévistes.

La Confédération nationale du Cinéma français et les présidents des syndicats patronaux ont conféré avec Louvel, au sujet de l'aggravation de la crise du cinéma français.

La commission chargée par le ministre de la Production industrielle d'enquêter sur la fermeture du puits de la Taupe, qui avait donné lieu à une grève régionale, a décidé de demander de surseoir à la fermeture du puits.

Le Groupe d'études et d'action de l'économie privée, composé de 60 parlementaires et de 60 représentants des grandes associations professionnelles s'est réuni à l'Assemblée nationale. Gingembre, secrétaire général du groupe, a fait un exposé critique de la politique fiscale et économique.

A Rabat, à la section marocaine du Conseil du gouvernement, le rapporteur des questions sociales et du travail a préconisé un accord entre le Sultan et la Résidence générale, pour permettre au syndicalisme marocain de voir officiellement le jour.

oooooooo

Le problème tunisien. - Le Comité directeur du parti socialiste a publié un communiqué dans lequel "il élève une vigoureuse protestation contre le renversement de politique qu'annonce la réponse faite par le Gouvernement français au mémorandum des ministres tunisiens". Le parti socialiste demande l'ouverture de négociations entre le Gouvernement et les représentants de la nation tunisienne, dans un esprit conforme au fond aux revendications du mémorandum tunisien.

Le président du Neo-Destour, Habib Bourguiba, a d'ailleurs conféré avec Guy Mollet et plusieurs membres du Comité directeur S.F.I.O. Chenik quitte Paris aujourd'hui pour regagner Tunis.

A Tunis, le parti communiste déclare adhérer au mouvement de grève annoncé par le Neo-Destour et les autres organisations nationalistes, pour les 21, 22 et 23 décembre. L'U.S.T.T. et le vieux Destour font de même. Par contre, F.O. dénonce cette grève comme politique et contraire à l'indépendance syndicale.

Aux Nations Unies. - L'Assemblée générale a réussi hier à élire le dernier membre non permanent du Conseil de Sécurité, après quatre tours de scrutin (19 depuis le début du vote). La Grèce a obtenu 39 voix contre 16 à la Biélorussie, atteignant ainsi la majorité requise des deux tiers.

L'Assemblée a élu le Salvador au Conseil de tutelle, en remplacement de l'Argentine, démissionnaire.

Elle a finalement voté par 45 voix contre 6 et 8 abstentions le projet amendé des trois "Grands", pour envoyer une commission d'enquête en Allemagne.

La Journée en bref (2)

21-12-51

devra faire son rapport avant le 1er septembre 1952.

Ce matin, l'Assemblée étudiera le barème de répartition des dépenses pour l'O.N.U. et les prévisions budgétaires de 1952.

La Commission politique poursuivra le débat sur la plainte soviétique contre la loi américaine de sécurité mutuelle. Les U.S.A., qui ont remis à Moscou une note dans ce sens, précisent que cette loi ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures de l'U.R.S.S., mais représente une aide aux victimes de l'oppression réfugiées dans les territoires occidentaux. Il s'agit notamment de permettre à ces réfugiés de servir dans les forces purement défensives du NATO.

La Commission politique spéciale poursuivra le débat, commencé hier, sur le traitement des Indiens en Afrique du Sud. L'Inde demande la création d'une commission chargée de ce problème.

Le Président de l'Assemblée Padilla Nervo fera, à 14 heures, une conférence de presse sur le bilan des travaux de l'Assemblée.

En novembre, l'Angleterre a exporté 38.000 voitures de tourisme et plus de 14.000 véhicules commerciaux, battant ainsi son record.

Churchill prononcera le 22 décembre un discours radiodiffusé.

Le Foreign Office annonce pour le 24 décembre la réalisation de l'indépendance de la Libye.

A Moscou, le Président de la Chambre de commerce soviétique, à propos de l'organisation par l'U.R.S. de la Conférence économique internationale, qui se tiendra dans la capitale soviétique du 3 au 10 avril, déclare que l'U.R.S.S. a la volonté d'accroître son commerce avec tous les pays. Malgré la pression américaine, a-t-il ajouté, le commerce extérieur de l'U.R.S.S. avec les pays capitalistes remonte déjà, après avoir baissé. L'Angleterre, notamment, a envoyé davantage de machines durant l'année écoulée dans les territoires soviétiques.

Truman présentera le 9 janvier au Congrès son message sur "l'état de l'Union".

Le parti socialiste suisse a obtenu 147.000 signatures pour une pétition demandant, pour la sauvegarde des conquêtes sociales, que le financement nécessaire des armements soit assuré par un prélèvement sur les fortunes supérieures à 50.000 francs et une surtaxe progressive pour l'impôt de la défense nationale.

A Rome, le ministre des Finances, en conflit avec celui du budget, a offert sa démission à Gasperi qui l'a refusée.

A Zagreb, Mgr. Stepinac a eu un entretien de trois heures avec le chargé d'affaires de la nonciature apostolique de Belgrade.

oooooooo

Au Conseil Economique. - Dans une résolution adoptée à l'unanimité, moins l'abstention du groupe patronal, le Conseil économique demande instamment que les textes financiers devant être adoptés avant le 31 décembre comportent l'essentiel des crédits de paiement, nécessaires aux investissements de 1952 prévus pour les industries entrant dans la communauté européenne du charbon et de l'acier.

oooooooo